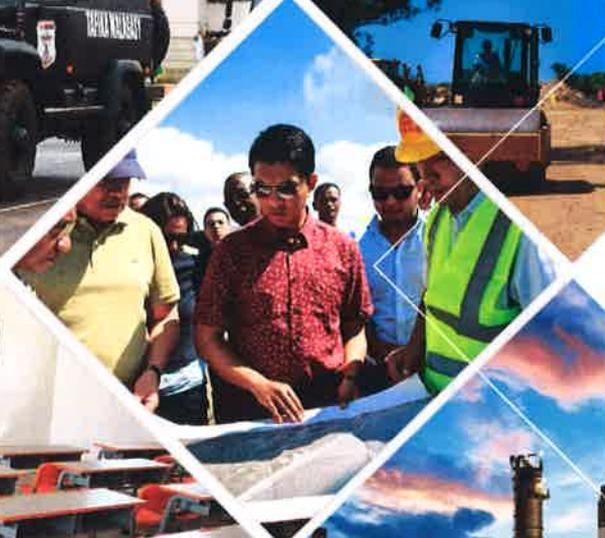


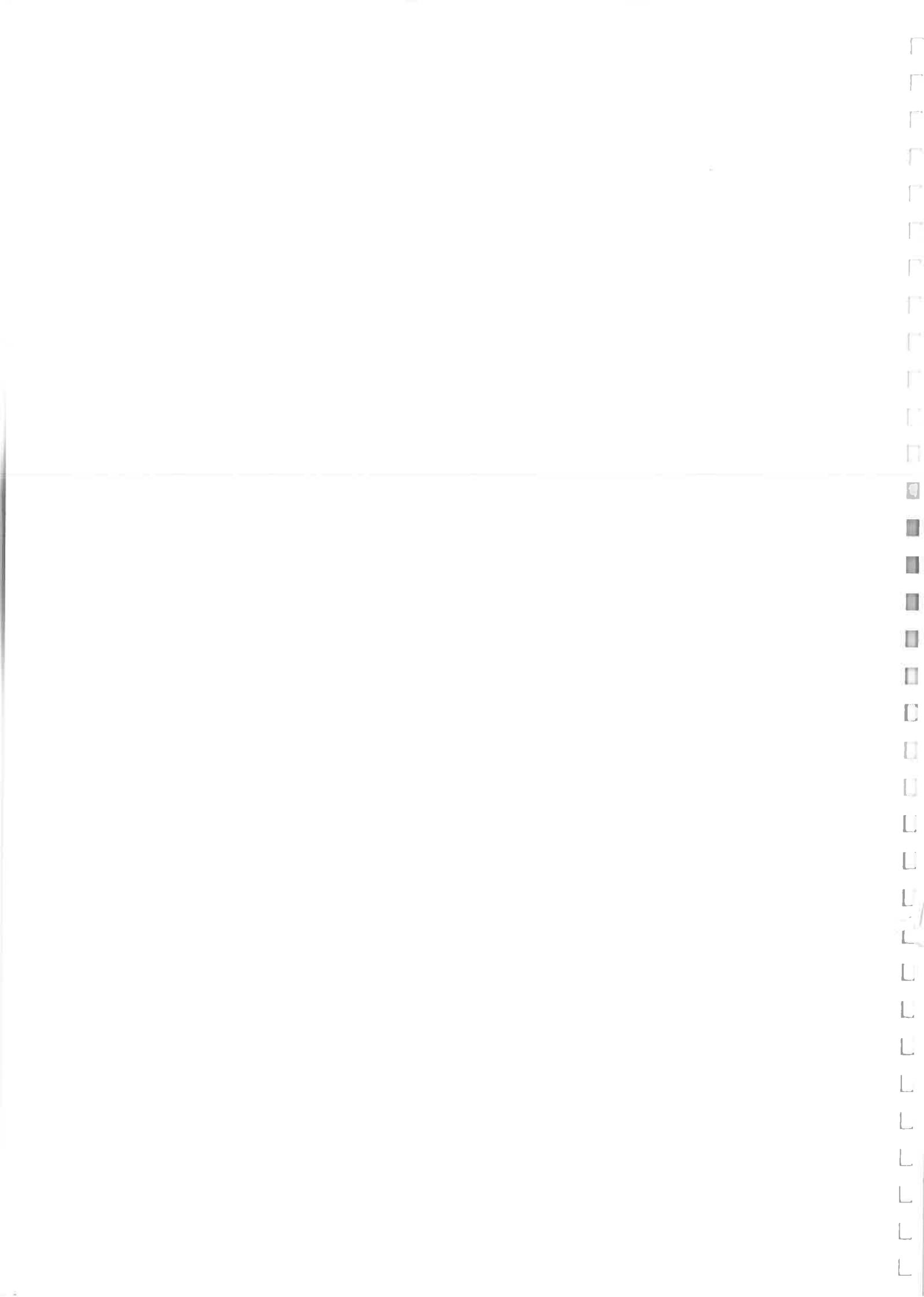


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

PLAN EMERGENCE MADAGASCAR 2019-2023



finaranga



Handwritten text along the left margin, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Handwritten text along the right edge of the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is arranged in a vertical column and appears to be a list or series of entries, though the characters are difficult to decipher due to the image quality and orientation.

Handwritten mark or signature in the upper left quadrant of the page.

Handwritten mark or signature in the upper right quadrant of the page.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	ii
LISTE DES FIGURES	iv
LISTE DES TABLEAUX	iv
ACRONYMES	v
MESSAGE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	1
VISION :	
Madagascar, pays émergent où les générations futures puissent mieux vivre ensemble avec en partage la prospérité et le bonheur collectif.	2
Ancre conceptuel :	3
Croissance inclusive et développement durable.....	3
Du mieux vivre ensemble, du bonheur et du bien-être collectif.....	3
Du modèle d'émergence économique adapté à notre pays.....	4
Orientations stratégiques	4
Les trois socles du développement durable	6
CHAPITRE 1 : BONNE GOUVERNANCE, PIVOT DE L'EMERGENCE	7
SITUATION DE LA GOUVERNANCE	
Engagement 1 : La paix et la sécurité (ODD 16)	9
SITUATION DE LA SECURITE.....	
PRIORITÉ 1 - Assurer la défense et la sécurité sur l'ensemble du territoire national	9
PRIORITÉ 2 : Garantir une justice équitable, plus accessible et renforcer l'Etat de droit.....	13
Engagement 2 : Lutte contre la corruption avec tolérance zéro (ODD 16)	16
SITUATION DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
PRIORITÉ 3 : Réconcilier les Malagasy et renforcer la participation citoyenne	17
PRIORITÉ 4 : Améliorer la gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques	18
PRIORITÉ 5 : Développer l'espace budgétaire et améliorer la qualité des dépenses publiques	19
Engagement 3 : Autonomie et responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées (ODD 11)	21
SITUATION DE LA DÉCENTRALISATION	
PRIORITÉ 6 - Rationaliser l'administration pour une bonne gouvernance institutionnelle	21
PRIORITÉ 7 : Instaurer une politique de décentralisation émergente.....	23
PRIORITÉ 8 : En matière de gouvernance foncière et territoriale : structurer Madagascar et faciliter le développement rural.....	25
CHAPITRE 2 - LES TROIS SOCLES DE L'EMERGENCE	28
SOCIAL: CAPITAL HUMAIN "HIADANA SY HO FINARITRA"	
.....	28
SITUATION DU SECTEUR SOCIAL	
Engagement 4 : L'éducation pour tous (ODD4)	31
.....	31
SITUATION DE L'EDUCATION.....	
PRIORITÉ 9 : Offrir une éducation de qualité pour tous	31
Engagement 5 : La santé est un droit inaliénable pour chaque citoyen (ODD 3)	35
SITUATION DE LA SANTE	
PRIORITÉ 10 :L'Accès aux soins et bien être social pour tous	35
PRIORITÉ 11 - Assurer un service de santé de qualité pour tous et renforcer la planification familiale	36
Engagement 6 : L'emploi décent pour tous (ODD 8)	41
SITUATION DE L'EMPLOI	
PRIORITÉ 12 - Favoriser la création d'emplois et promouvoir le travail décent.....	41
PRIORITÉ 13 - Promouvoir l'autonomisation des femmes et la protection des droits de l'enfant.....	44
Engagement 7 : Promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar (ODD 11, 9)	47
SITUATION DE L'HABITAT ET DES INFRASTRUCTURES.....	
PRIORITÉ 14 - Garantir l'accès à un logement décent pour chaque ménage.....	47
PRIORITÉ 15 - Doter le pays des infrastructures de standing international.....	49
PRIORITÉ 16 - Doter le pays d'infrastructures de transports cohérents à l'émergence	50
Engagement 8 : Le sport et la culture doivent être un tremplin pour porter haut la fierté nationale (ODD 3).....	57
SITUATION DU SPORT ET DE LA JEUNESSE	
PRIORITÉ 17 - Promouvoir l'accès au sport et l'épanouissement de la jeunesse	58
PRIORITÉ 18 - Promouvoir la culture pour asseoir l'identité culturelle Malagasy	61

PRIORITÉ 19 - Renforcer l'Identité Nationale	62
SOCLE ECONOMIE : CROISSANCE ACCELEREE, INCLUSIVE ET DURABLE	64
SITUATION ECONOMIQUE.....	64
Engagement 10 : L'industrialisation de Madagascar (ODD8 et 9).....	66
SITUATION DU SECTEUR INDUSTRIEL	66
PRIORITÉ 20 - Densifier le tissu industriel par l'industrialisation régionale par la mise en place de Zones d'Émergence Industrielles.....	66
PRIORITÉ 21 - Développer l'esprit entrepreneurial et d'innovation	70
PRIORITÉ 22 - Rendre Madagascar un acteur de la révolution numérique.....	71
PRIORITÉ 23 - Faire émerger le potentiel minier	72
PRIORITÉ 24 - Faire émerger le potentiel pétrolier	74
Engagement 11 : L'industrie touristique (ODD 5).....	76
SITUATION DU TOURISME.....	76
PRIORITÉ 25 - Promouvoir l'exploitation et la valorisation durable des espaces touristiques	76
PRIORITÉ 26 - Disposer des infrastructures médiatiques et de télécommunication moderne	78
Engagement 12 : L'autosuffisance alimentaire (ODD 2, 1).....	81
SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE	81
PRIORITÉ 27 - Faire de Madagascar un grenier de l'Océan Indien avec une agriculture modernisée	81
SOCLE ENVIRONNEMENT: MADAGASCAR ILE VERTE	84
Engagement n°9 : L'énergie et l'eau pour tous (ODD 6, 7)	84
SITUATION DU SECTEUR ENERGIE ET EAU	84
PRIORITÉ 28 - Renforcer la production énergétique et l'accès à l'énergie.....	84
PRIORITÉ 29 - Garantir l'accès universel à l'eau potable	87
Engagement 13 : La gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles (ODD 12, 13, 14, 15).....	88
SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT	88
PRIORITÉ 30 - Préserver les ressources naturelles et l'environnement.....	88
PRIORITÉ 31 - Renforcer les résiliences communautaires par l'accès à des informations scientifiques pertinentes sur les risques et catastrophes	90
PRIORITÉ 32 - S'adapter et atténuer les effets du changement climatique.....	92
PRIORITÉ 33 - Valoriser l'économie bleue à Madagascar	93
CHAPITRE 3 – CONSIDERATIONS TRANSVERSALES	96
Diplomatie économique (ODD 17)	96
CONDITIONS D'EMERGENCE	98
ZONE DE LIBRE ECHANGE: RENFORCER LA COMPETITIVITE DU SECTEUR PRIVE.....	98
Dispositifs juridiques adaptés au défi de l'émergence	98
Dispositif de pilotage et de mise en œuvre du PEM.....	99
Niveau central.....	100
L'Organe de Pilotage du PEM	100
Le Comité Stratégique du PEM	100
Le Secrétariat Technique (ST) du PEM	100
Le Groupe de Dialogue Stratégique (GDS).....	101
Les Plateformes Sectorielles et Thématiques (PST)	101
Niveau régional.....	102
La Plateforme Régionale de Suivi Évaluation du PEM.....	102
La Cellule Régionale de Centralisation et d'Analyse (CRCA).....	102
Cadre de suivi et évaluation du PEM	102
Rapport de suivi de la mise en œuvre du PEM.....	102
Matrice de résultats et indicateurs	103
Système d'informations	103
Renforcement de capacités des acteurs	104
Évaluation du PEM.....	104
Politique Nationale de l'Évaluation à Madagascar.....	104
Conditions de mise en œuvre du PEM	104
Cadrage macroéconomique à moyen terme	107
Financement du PEM	111
BIBLIOGRAPHIE	114

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Effets multiplicateurs et accélérateurs d'émergence en matière de gouvernance.....	7
Figure 2 : Évolution de l'indice de perception à la corruption de 2014 à 2018	16
Figure 3 : Effets multiplicateurs et accélérateurs de croissance dans le domaine social	29
Figure 4 : Situation des jeunes sur la transition des jeunes vers la vie active	41
Figure 5 - Carte routière de Madagascar.....	51
Figure 6 : Effets multiplicateurs et accélérateurs de croissance économique.....	65
Figure 7: Structuration territoriale de l'Émergence Madagascar.....	69
Figure 8: Dispositif de pilotage du PEM.....	99
Figure 9 : Historiques des Montants effectivement décaissés par les PTF entre 2013 et 2018	111
Figure 10 : Coûts du PAP par socle (en Milliers d'Ariary)	112

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif de quelques indicateurs nationaux.....	29
Tableau 2- Efficacité Interne En 2016-2017	31
Tableau 3 : évolution des indicateurs clés au niveau national dans les écoles publiques.....	32
Tableau 4 : Infrastructure de télécommunications-Comparaison de performances, 2014-2015.....	78
Tableau 5: Mécanisme de suivi du PEM.....	103
Tableau 6 : Perspectives économiques et financières.....	110

ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
APRM	African Peer Review Mechanism
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-est
BOT	Build Prioritérate Transfer
CRCA	Cellule Régionale de Centralisation et d'Analyse
CTD	Cellule de Traitement des Doléances
EPM	Enquête Périodique auprès des Ménages
EPS	Education Physique et Sportive
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
GDS	Global Distribution System
GDS	Groupe de Dialogue Stratégique
IDE	Investissements Directs Étrangers
IEM	Initiative pour l'Émergence de Madagascar
INSTAT	Institut National de la Statistique
MW	Mégawatt
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organe de Pilotage
PDMC	Plan de Développement à Moindre Coût
PEM	Plan Émergence de Madagascar
PGE	Politique Générale de l'État
PIB	Produit d'Intérieur Brut
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNEM	Pacte National pour l'Émergence de Madagascar
PTF	Proposition Technique et Financière
SEM	Sociétés d'Économie Mixte
SNISE	Système National Intégré de Suivi Évaluation
TGV	Trains à Grande Vitesse
TIC	Technologies de l'information et de la communication
USD	United States Dollar
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZET	Zones Économiques Touristiques
ZRS	Zones de Réhabilitation Sociale

MESSAGE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



A insérer...

VISION :

Madagascar, pays émergent où les générations futures puissent mieux vivre ensemble avec en partage la prospérité et le bonheur collectif.

Fort de cette vision, nous devons :

- **Rattraper le retard de développement accumulé depuis plusieurs années.** La réussite du plan pour l'émergence de Madagascar dépend de notre capacité à instaurer dans un premier temps, les conditions minimales pour que les facteurs de production puissent se structurer et s'adapter à un environnement mondial mouvant, tant sur le plan des alliances géopolitiques et sécuritaires (frontières physiques), que des innovations technologiques (hors des frontières géographiques). Mais il nous faut surtout préparer les générations futures et assurer une meilleure formation du capital humain pour faire face à ce rattrapage.
- **Renforcer nos avantages compétitifs tout en nous intégrant progressivement à la mondialisation et libéralisation des échanges.** L'avantage compétitif de notre pays est pour le moment fortement déterminé par l'accès aux ressources naturelles et l'existence d'une main-d'œuvre bon marché. Nous avons l'ambition de dépasser ce stade. L'assortiment des exportations reste trop restreint et limité à des produits à faible valeur ajoutée. Les marges sont étroites et sujettes aux variations des prix et des conditions commerciales et les technologies sont dépendantes des importations, de l'imitation et de l'Investissement Etranger Direct (IED). Nous devons améliorer l'environnement commercial et celui des affaires pour favoriser la transformation locale de nos matières premières pour satisfaire le marché local et international. Il nous faut inciter la demande pour développer le marché local à travers des industries d'appui notamment dans l'agro-alimentaire. Produire localement les produits dont nous avons besoin, fait partie des objectifs pour l'émergence d'un marché local dynamique.
- **Aligner nos priorités pour l'émergence autour des engagements internationaux dont l'atteinte d'ici 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.** Tenant compte des enjeux géostratégiques dans le vaste espace indianocéanique autant qu'en Afrique, il faut maintenir et consolider les partenariats stratégiques autour des grands enjeux du développement.
- **Instaurer la confiance en l'avenir.** Un peuple avance vers l'avenir avec confiance et sérénité lorsque la fierté et la volonté de vivre ensemble sont affirmées. Pour « mieux vivre ensemble », idéal inscrit dans notre Constitution, il faut s'appuyer sur notre identité, notre culture, et sur tout ce qui fait de nous un Peuple fier et uni ayant en partage un destin commun. En tant que peuple insulaire, nous avons notre caractère et nous avons surtout une faculté d'adaptation et de résilience face aux situations des plus difficiles. Face à l'adversité et aux chocs extérieurs, le sentiment d'appartenance à une seule nation doit être entretenu à travers la réhabilitation des sites historiques et des symboles de notre unité nationale.

Ancrage conceptuel :

Le Plan pour l'Émergence de Madagascar émane de l'Initiative pour Émergence de Madagascar, lequel décrit le projet de société du Président de la République. Par ailleurs, le PEM complète la Politique Générale de l'État (PGE) articulée autour des 13 engagements ou Velirano du Président de la République. Sans ancrage conceptuel solide, la transformation de notre pays en pays émergent est aléatoire.

Croissance inclusive et développement durable

Le développement

Pour que le développement s'instaure, la croissance économique est indispensable pour permettre la transformation de la société. Le développement de Madagascar a suivi une courbe décousue avec des pics de croissance supérieurs à 7% et des décroissances atteignant -12%. Les pays qui ont enregistré des taux de croissance élevés ont réussi à réduire la pauvreté. Madagascar a connu des périodes de croissance économique de plus de 8% mais, la pauvreté n'a pas changé et s'est même aggravée avec les crises politico-institutionnelles cycliques. Ainsi, la croissance seule ne suffit pas à réduire la pauvreté. Il faut assurer un développement qui soit socialement soutenable. Il faut permettre d'une part une progression inter-générationnelle continue du niveau de vie, de la qualité et des conditions de vie, et d'autre part le respect et l'amélioration de l'équité intra-générationnelle.

Le développement durable met l'accent sur la préservation des ressources non-renouvelables, les économies d'énergie, et la transmission du capital naturel aux générations futures. Les Objectifs de Développement Durable fixés dans l'Agenda 2030 offrent la vision d'une société plus juste et plus prospère, pacifique et pérenne, dans lequel personne n'est laissé pour compte. Pour que le développement soit véritablement durable, il faut que les générations futures détiennent au moins autant de ressources, sous la forme de capital ou de potentialités diverses, que la génération actuelle. Il nous faut donc à Madagascar assurer un meilleur transfert des acquis et potentialités aux générations futures¹. Ces potentialités se situent dans le capital humain (éducation, santé) et social (liens sociaux) et la capacité à utiliser les potentialités disponibles (gouvernance et environnement). Ces potentialités à Madagascar n'ont pas suivi un cycle d'évolution tendant vers le développement durable. La persistance de la pauvreté et les crises ont aggravé les inégalités et la vulnérabilité face aux chocs internes et externes. La précarité est, hélas, devenue structurelle et les couches sociales défavorisées sont devenues encore plus vulnérables. De plus, l'état de prédation sur les richesses du pays s'est institutionnalisé à différents niveaux de l'administration publique aggravant les inégalités entre les usagers des services publics.

Au-delà de ces considérations générales, le concept de durabilité du développement doit dépasser la seule durabilité environnementale. Le développement doit surtout être socialement durable. La logique conceptuelle adoptée pour le PEM s'appuie sur l'autonomie de la production économique par rapport à ses effets sur les autres dimensions, notamment sociale et écologique. Les questions de production et de régulation marchande sont certes traitées par le marché mais influencées par les mesures et les interventions ciblées de l'État pour assurer une meilleure équité sociale afin que personne ne soit laissée en marge du développement.

Le développement durable ne se limite pas à une comptabilisation arithmétique des richesses physiques. Il doit tenir compte de principes universels tels que la liberté, l'égalité mais aussi les principes de différence permettant d'aider les moins favorisés et les plus vulnérables.

Rendre Madagascar un pays émergent ne doit pas se faire au détriment du développement durable ; nous devons être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Il est impossible de « vivre ensemble » dans un cadre de vie en perpétuelle dégradation. Que ce soit dans les zones urbaines que rurales où les pauvres deviennent encore plus pauvres. Un nombre de population en constante progression vivant dans un environnement de plus en plus dégradé par négligence.

Du mieux vivre ensemble, du bonheur et du bien-être collectif

Pour atteindre un certain niveau de bien-être, il faut que la société puisse "fonctionner" correctement. La structuration des activités formelles et informelles, la répartition des revenus et les modalités de redistribution tant au niveau des catégories sociales qu'au niveau des collectivités territoriales, le poids de l'État et, de plus en plus, des organisations non étatiques sont autant de modalités de structuration sociétale qui n'ont pas évolué dans le sens du mieux vivre ensemble, du bonheur et du bien-être collectif. Toute stratégie de développement, toute politique publique, engendre chocs et ruptures sur la structure économique et sociale. Il est de la responsabilité de l'État d'assurer, à travers ses interventions, de faire en sorte que ces chocs et ruptures, ne fragilisent pas le désir et la fierté de vivre ensemble.

¹ « Le développement est considéré comme durable lorsqu'il permet aux générations actuelles de satisfaire à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Rapport Brundtland sur le Développement durable (Conférence de Rio 1987)

Du modèle d'émergence économique adapté à notre pays

Sur le plan purement économique, le modèle néo-classique de type Harrod-Domar a longtemps dominé les conceptions de la croissance et du développement. Ce modèle établit un lien entre la hausse du stock de capital et la hausse de la production potentielle². Lorsque la demande existe, le seul obstacle à la croissance réside dans le manque de capital physique. L'accumulation de capital physique devient la seule source décisive de croissance économique. Nous ne pouvons pas néanmoins nous en tenir qu'à une accumulation de capital physique.

Le modèle néoclassique révisé de Solow (Solow, 1956) a introduit une fonction de production agrégée, incluant d'autres facteurs que le capital physique en mettant en évidence l'importance de la productivité totale des facteurs dans l'explication de la croissance. La hausse du stock de capital et celle de la productivité totale des facteurs contribuent ainsi simultanément à la croissance économique.

D'autres modèles ont introduit le progrès technique endogène. Grâce à la spécialisation et à l'investissement et dans le savoir, il est possible d'avoir des fonctions de production avec des rendements croissants. Dans ce modèle, l'État peut promouvoir la croissance en donnant des incitations aux secteurs qui produisent du savoir (recherche et développement), ou qui utilisent intensément du capital humain.

Ce que nous voulons, c'est « un développement qui garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques, écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité d'une part, dans la distribution intra-générationnelle de ces capacités et d'autre part, dans leur transmission intergénérationnelles ».

De ce qui précède, **le modèle qui convient à Madagascar est celui où la croissance économique accélérée et continue n'engendrera pas des déséquilibres sociaux. Cette croissance est issue d'une amélioration et de l'accroissement du capital physique sur un laps de temps court. Enfin, un modèle qui empêche une amélioration des conditions de vie en raison de la destruction de capital humain et de capital social. C'est l'idéal qui sous-tend ce Plan.**

Pour cela, les politiques, mesures et actions publiques favorisant l'émergence, privilégiées par le PEM se soucient des aspects d'équité. Le PEM évite les

conséquences inégalitaires de leurs mesures afin d'engender une transmission équilibrée des potentialités disponibles (logements, terrains agricoles, éducation des enfants, relations sociales, etc.). L'État doit veiller à ce qu'il y ait une transmission équitable des capacités d'une génération à l'autre.

La qualité de la transmission d'un montant de capital aux générations futures pour leur permettent de vivre au moins aussi bien, en termes de niveau et de conditions de vie, que les générations actuelles, est une question cruciale. Un développement qui se veut humain et durable doit intégrer la durabilité sociale comme une de ses composantes essentielles. C'est au moyen de processus d'éducation, de formation, d'apprentissage, que les capacités détenues par les personnes, familles et institutions, sont transmises aux enfants.

Orientations stratégiques

Sur le plan économique, Madagascar doit passer de l'ère de pays à économie de « comptoir » à un pays à économie diversifiée...

Madagascar ambitionne d'ici une dizaine d'années de devenir une économie potentiellement émergente. Pour l'heure, Madagascar ne répond pas aux critères de définition d'une économie émergente³.

Le défi pour les pays à faible revenu comme Madagascar est de mettre en place un environnement idéal pour que Madagascar puisse devenir une économie potentiellement émergente. Pour ce faire, trois orientations stratégiques sont fixées pour le PEM :

- Amélioration des revenus intermédiaires ;
- Transformations institutionnelles et ouverture économique ;
- Croissance et rattrapage économique.

² Référence à une augmentation s'effectuant par un système de coefficient d'accroissement marginal de capital et de produit » ou ICOR

³ Un pays émergent : « un pays disposant d'un marché financier en transition, augmentant continuellement en taille, en activité et en degré de sophistication. Définition de la SFI, 1981

Madagascar ambitionne de passer d'une économie de rente en transition vers une économie de diversification. Une économie s'appuyant sur les rentes issues des produits traditionnels (vanille, crevettes, etc.) n'est pas soutenable. La demande et les prix des produits de rente sont fortement volatiles et sont sujets à des spéculations comme pour le prix de la vanille variant de 74\$ à 456\$/kg entre 2015 et 2018. Ces fluctuations prennent en otage l'économie engendrant troubles sociaux et insécurité.

Les actions prioritaires pour l'émergence visent à réaliser des impacts directs, visibles et tangibles pour améliorer le quotidien et la sécurité sur l'ensemble du territoire. L'accès aux services de base, tels que les services de santé, l'accès à l'eau et l'assainissement, le logement décent ainsi que l'éducation, doit être garanti.

Sur le plan économique, Madagascar doit passer de l'ère de pays à économie de «comptoir» à un pays à économie diversifiée, potentiellement à revenu intermédiaire. Le Plan Émergence Madagascar transformera radicalement la structure de l'économie nationale. Il s'avère nécessaire de mener une politique de développement industriel pour servir de levier de croissance économique accélérée, inclusive et soutenable, tenant comptes de nos potentialités en ressources naturelles ainsi que des avantages comparatifs très significatifs dans ce domaine.

Le PEM privilégie les programmes de diversification des activités sur la base de leur rentabilité et de leur viabilité technique. Il applique une approche multidisciplinaire et holistique. Il s'attaque aux contraintes en amont et en aval qui entravent la production notamment dans la fourniture d'intrants, les services consultatifs techniques, l'entreposage, le traitement et la commercialisation.

Pour réussir notre stratégie d'émergence à Madagascar, il faut mettre en place :

- Un environnement macroéconomique et politique stable et prévisible, favorable à l'émergence ;
- Une amélioration de l'efficacité des institutions financières et donc une nouvelle législation des pratiques bancaires ;
- Des réformes structurelles pour un environnement compétitif (Doing business, intégration régionale, entrepreneuriat) et un renforcement de l'infrastructure de commercialisation, de transport et de communication ;
- Un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable (administration, gouvernance, décentralisation, justice, etc.) ;
- Des infrastructures à niveau pour une économie performante (eau, énergies, routes, ports, aéroports, assainissement, etc.) ;
- Un capital humain amélioré et performant (santé, éducation, formation professionnel) ;
- Un renforcement des services de recherche et de vulgarisation en vue de l'adoption de technologies pertinentes répondant aux besoins des consommateurs ;
- Une amélioration des services ruraux.

Plus concrètement, d'ici 2023, Madagascar vise pour l'essentiel à :

- Doubler sa production de l'électricité en valorisant les capacités en énergie renouvelable
- Aménager de nouvelles superficies de 500 000 hectares pour atteindre son autosuffisance en riz
- Construire de nouvelles écoles et hôpitaux de proximité et de qualité sur tout le territoire
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes
- Construire 50.000 nouveaux logements éparpillés sur tout le pays
- Construire des routes et des pistes rurales, des marchés dans toutes les régions de Madagascar
- Faire bénéficier les populations à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, aux nouvelles constructions d'infrastructures sportives et culturelles
- Poursuivre sans relâche les efforts de préservation et de conservation de la biodiversité, des ressources naturelles et environnementales tout en s'engageant à la reforestation de 40.000 ha par an soit une superficie d'au moins 200.000ha en 5ans
- Apporter des réponses ambitieuses aux effets du changement climatique dans le Sud du pays

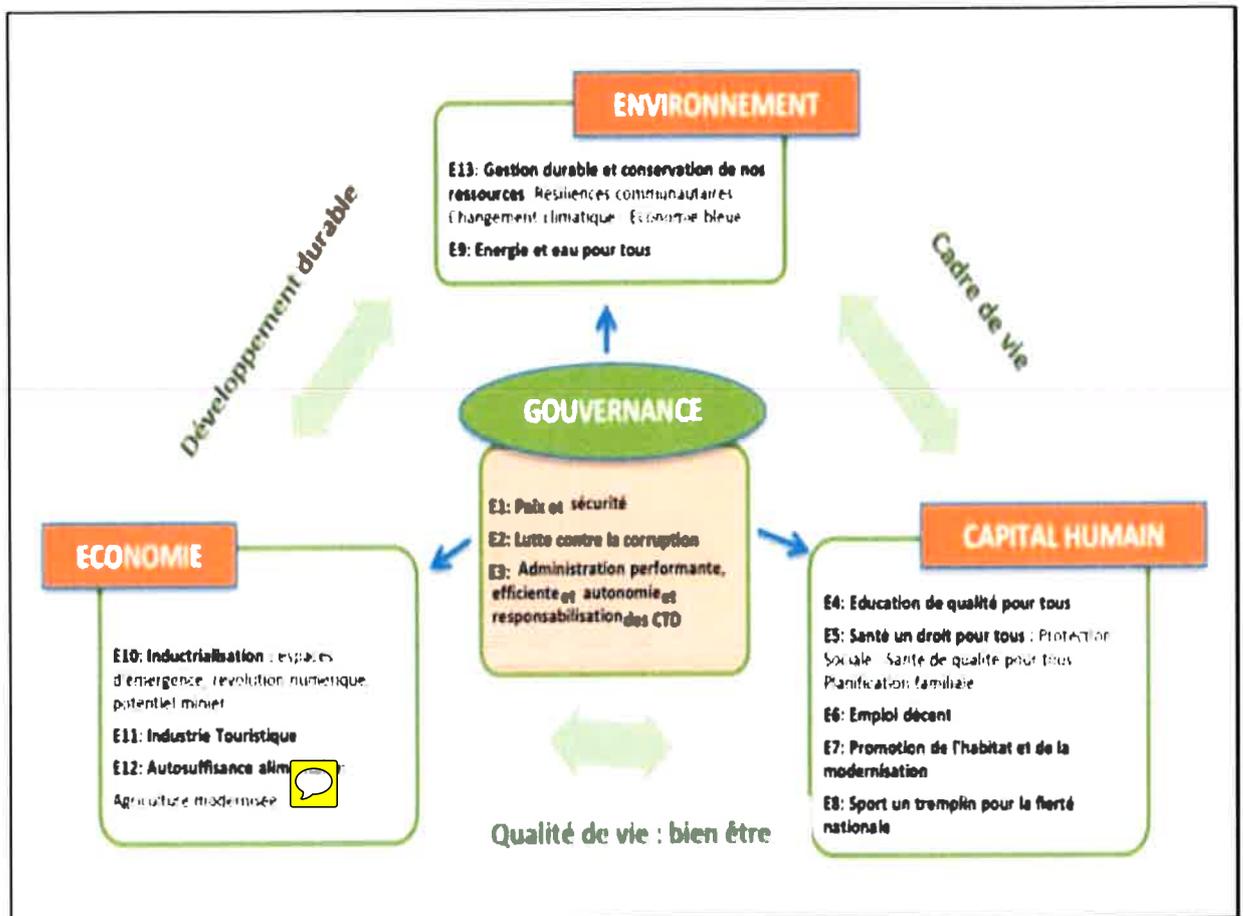
Facteurs d'accélération de l'Émergence

- Une hausse du taux d'investissement productif pour atteindre 30% du PIB. Ce taux est de 18,1% en 2017 ;
- Le développement d'un ou plusieurs secteurs manufacturiers, avec un fort rythme de croissance ;
- L'existence d'un système politique, social et institutionnel qui, en exploitant finement l'expansion initiale dans le secteur moderne et les potentiels effets externes économiques du décollage, arrive à donner à la croissance un caractère continu et socialement soutenable.

Les trois socles du développement durable

Le PEM est articulé autour de trois socles complémentaires du développement durable :

- Le Socle social : capital humain développé ;
- Le Socle économique : croissance accélérée, inclusive et durable ;
- Le Socle environnement : Madagascar île verte.



Dans ce schéma, la bonne gouvernance est au cœur des règles qui vont être appliquées. Ainsi, une plus grande transparence dans plusieurs domaines liés à la gestion des ressources naturelles, à l'industrie extractive va être assurée avec l'appui de solides mécanismes contre la corruption. Le principe de bonne gouvernance constitue le pivot transversal qui promeut notamment la transparence, la participation, l'efficacité, l'inclusivité, la redevabilité, le respect de l'État de Droit et de la justice sociale, la durabilité et le respect strict du développement humain et environnemental.

CHAPITRE 1 : BONNE GOUVERNANCE, PIVOT DE L'EMERGENCE

Une des réformes majeures à entreprendre pour rendre crédible l'ambition de construire un Madagascar émergent, est la réforme globale du système politique Malagasy pour sortir de l'instabilité sociopolitique récurrente et maintenir la cohésion sociale. Madagascar a entrepris ces dernières années des initiatives importantes en vue d'améliorer le fonctionnement de son système politique. Ces initiatives ont toutefois eu une portée limitée à cause des enjeux politico-économique et plusieurs divergences parmi les acteurs clés. Une orientation centrale reste et demeure de mener la politique de décentralisation à son terme. La mise en place d'un système de gouvernement permet d'accélérer le processus. (...)

En tant que pivot de l'émergence, la bonne gouvernance⁴ a une dimension transversale. Elle touche les dimensions sociales, économiques et environnementales, et concerne notamment la gestion des finances publiques, la surveillance du secteur financier, le climat des affaires, la lutte contre le blanchiment de capitaux, la stabilité institutionnelle, la paix sociale...

Figure 1 : Effets multiplicateurs et accélérateurs d'émergence en matière de gouvernance



SITUATION DE LA GOUVERNANCE

La paix sociale et l'état de droit sont perturbés par les vols de zébus, le banditisme, le kidnapping, les attaques à main armée et les vindictes populaires aussi bien dans le monde urbain que dans les zones rurales.

L'insuffisance de moyens de lutte contre la corruption et la fragilité de l'autorité judiciaire affaiblit la gouvernance et l'état de droit. Les études IIAG indiquent que l'État de droit, la transparence ainsi que la redevabilité sont étroitement corrélés au développement économique durable.

L'environnement des affaires est loin d'être satisfaisant surtout au niveau règlementaire. Le World Justice Project classe Madagascar 108^{ème} sur 114 pays et souligne la faiblesse de l'application effective de la réglementation dans le pays et un faible respect des procédures.

⁴ Au sens de la Banque mondiale la gouvernance est « la manière dont sont gérés les ressources économiques et sociales d'un pays à l'appui de son développement. » Elle indique l'exigence d'un gouvernement des hommes, d'une administration et d'une gestion des choses qui soit démocratique et efficace, juste et responsable, fondé sur le droit et l'équité, la transparence et la participation.

Indicateur de gouvernance IIAG :
49/100 en 2018

**Indice de Perception de la Corruption
IPC : 25/100**

Nombre de déclarations au Blanco :
4.619 en 2016 à 10.234 en 2017

Doing Business 2019 :
161^{ème} rang mondial en « Facilité de faire
des affaires » et 81^{ème} en « Création
d'entreprise, selon la Banque Mondiale.

Rapport Annuel CSI 2018

La gestion des finances publiques, un élément de la bonne gouvernance financière n'est ni transparent, ni participative. Par ailleurs, Madagascar fait face à un développement régional déséquilibré. Le budget de l'État est concentré au niveau central et ne favorise pas le développement local.

Madagascar œuvrera pour asseoir une justice moderne, indépendante et respectueuse des droits de l'homme, et restructurera les missions ainsi que le déploiement des forces de sécurité pour une sécurisation et une surveillance renforcées. Le but est de mettre en place une institution forte, bien gouvernée garante de la sécurité et de la paix durable.

Engagement 1 : La paix et la sécurité (ODD 16)

SITUATION DE LA SECURITE



La situation sécuritaire en milieu urbain comme en milieu rural est marquée par la recrudescence des actes de banditisme et de délinquance. Sur l'ensemble du territoire, le crime organisé prend de court les forces de l'ordre, en manque de moyens pour s'opposer au fléau de l'insécurité. Les régions enclavées sont particulièrement touchées par le phénomène du vol de zébus, tradition ancestrale devenue un commerce juteux pour les « dahalo ». Dans les agglomérations, le kidnapping de riches opérateurs économiques, le trafic de drogue et de substances illicites, les meurtres, les vols à la tire, les cambriolages et la délinquance juvénile mettent finalement en relief un mal profond aux racines corrompues.

Sur l'insécurité maritime, la montée des actes de piraterie dans le Golf d'Aden et dans l'Océan Indien constitue une menace directe pour l'économie et la souveraineté de Madagascar. Elle déstabilise également la région de l'ouest et du sud-ouest de l'Océan Indien.

Selon un rapport 2015 du Global Financial Integrity, la fuite des richesses de l'économie nationale liée aux trafics illicites par voie maritime est de l'ordre de 500 millions USD par an. Les opérations illicites ne se limitent pas seulement aux pêches illégales mais concernent également plusieurs domaines d'activités : les mines, l'environnement, les hydrocarbures, l'élevage, les trafics humains, etc.

PRIORITÉ 1 - Assurer la défense et la sécurité sur l'ensemble du territoire national

CONSTAT

Les actes de banditisme, les attaques à main armée, les phénomènes récurrents de vol de bœufs (Dahalo) minent le quotidien de la population. Des villages entiers en milieu rural, jusqu'aux zones les plus enclavées sont touchés. La désorganisation et le manque de moyen des forces de défense et de sécurité renforcent le sentiment d'insécurité ambiante. La fragilité de l'arsenal juridique et matériel mis en place par l'État a généré des dysfonctionnements et a favorisé le développement quasi-généralisé des actes de corruption, ne permettant plus aux politiques publiques de répondre aux attentes de la population en matière de sécurité des personnes et de leurs biens.

Les autorités des frontières n'arrivent pas à combattre l'entrée et la sortie frauduleuse des produits prohibés, des ressources minières, notamment l'or, les animaux endémiques de Madagascar et de plus en plus la drogue. Le trafic de la drogue s'est accentué depuis les 5 dernières années, rendant Madagascar une plaque tournante de la drogue.

L'autorité de l'État en mer est défaillante face aux actes illicites et les trafics de tout genre : pêche, transbordement de carburant, drogue, armes, ressources naturelles, immigration, etc.

La population rurale défie l'état de droit et la justice en recourant régulièrement aux actes de vindicte populaire, même pour des délits qu'un tribunal pourrait qualifier de mineurs.

Le nombre de régions qualifiées de « zones rouges » comptant plus de 5.000 zébus volés est passé de 3 en 2016 à 4 en 2018. Le nombre de régions qualifiées de « zones tango » est passé de 3 à 9 durant la même période. Quelques 30.000 zébus ont été volés en 2017. Les statistiques de la gendarmerie nationale font état de près de 4.000 morts lors de 5 dernières années pendant des attaques de banditisme dont 80 gendarmes tués dans des affrontements avec des voleurs de zébus. La police nationale a enregistré 239 attaques à main armée, 232 actes de banditisme et 16 cas de kidnapping en 2018. Désormais le kidnapping commence à toucher le milieu rural. Enfin, les phénomènes de vindicte populaire sont en hausse également sur les trois dernières années. Ces événements liés à l'insécurité menacent sérieusement l'ordre public et l'état de droit.

Durant les cinq dernières années, la vie quotidienne de la population a été marquée par des actes de banditisme, des attaques à mains armées, des vols massifs de bovidés perpétrés par les dahalo. A tout cela s'ajoutent les actes de kidnapping et de vindicte populaire qui commencent à prendre de l'ampleur.

Depuis 2010, une centaine de cas officiels de kidnapping a été recensé, dont la majorité concerne des étrangers, en particulier des indiens de nationalité française résidant dans la capitale. Par ailleurs, les cas enregistrés entre 2016 et 2018 ont montré que ce fléau touche également des opérateurs Malagasy et d'autres provinces.

En ce qui concerne les actes de banditisme, plus de 4.000 personnes ont perdu la vie dans tout Madagascar durant la période de 2014 – 2018, y compris les éléments des forces de l'ordre. La recrudescence des vols à main armée constitue la principale origine de ces décès.

Le nombre de bœufs volés a presque doublé entre 2015 et 2017 passant de 27.051 têtes en 2015 à 64.779 têtes en 2018. Le nombre de régions qualifiées de zones rouges (plus de 3000 zébus volés) et des zones « Tango » (1000-3000 zébus volés) a également connu une augmentation. De 2016 à 2018, il est passé respectivement de quatre à trois pour les zones rouges et de trois à neuf pour les zones « tango », et ceci, malgré l'implantation des Bataillons Interarmées de l'Armée à Ihosy et à Tsiroanomandidy.

DEFIS ET OBJECTIFS

A l'horizon 2023 le défi sera de s'assurer que Madagascar soit en capacité de faire face aux problèmes quotidiens de sécurité des biens et des personnes urbaines et rurales en priorisant :

- La sécurisation des périmètres en matière de vols de zébus ;
- La sécurisation de la circulation des biens et des personnes sur les axes routiers ;
- L'éradication des réseaux et des actes de banditisme ;
- La protection des investisseurs ;
- La restauration de l'Autorité de l'État (à terre et en mer) ;
- Le rétablissement de la situation sécuritaire à un niveau acceptable sur l'ensemble du territoire (terrestre et maritime) afin de mettre la population à l'abri de la peur et de réduire leur sentiment d'insécurité en les rassurant sur les capacités et les intentions des FDS à la protéger ;
- La surveillance effective et le contrôle de l'espace maritime sous juridiction de Madagascar ;
- La surveillance effective et le contrôle du territoire national et de toute la Zone Économique Exclusive (ZEE) ;
- La lutte contre le crime transnational à travers le renforcement et la normalisation du système de contrôle de l'immigration et émigration ;
- La reconquête de la confiance de la population envers l'État, via les FDS ;
- L'éradication de toutes formes de trafic d'être humain ;
- L'assainissement des gestions (financières, matérielles, ressources humaines) au sein des FDS.



La stratégie de défense et de sécurité visera à sécuriser les zones rurales, notamment les zones rouges, à résorber le vol de zébus, à sécuriser la circulation des biens et des personnes sur les axes routiers, et à instaurer un climat de sécurité dans les villes. Il s'agit de la non-tolérance dans l'éradication des réseaux et des actes de banditisme afin de lutter contre l'insécurité quotidienne de la population et de renforcer la défense du territoire Malagasy. Les investisseurs seront réticents à s'implanter dans un pays où la paix est fragile et où l'insécurité règne, d'où la nécessité de mener des réformes dans ce sens.

La qualité de la gestion économique et des finances publiques sera assurée en adoptant les normes de bonne gouvernance économique :

- La discipline budgétaire ;
- La réorientation des dépenses publiques pour promouvoir la croissance économique et une répartition équitable des revenus ;
- La réforme fiscale ;
- La libéralisation des échanges et la réforme du secteur bancaire ;
- La réforme du code des changes et du secteur bancaire ;
- L'élimination des barrières à l'investissement direct étranger ;

Au niveau des FDS, des missions de sécurisation de grande envergure doivent être menées avec la collaboration des communautés dans le cadrage des Dina. La sécurisation ira de paire avec la mise en place du suivi électronique du bétail, la lutte contre le trafic de bovidés et l'interdiction de leur exportation. Il faut aussi des efforts axés sur le renforcement de la lutte contre le kidnapping, le grand banditisme, la prolifération des armes aux mains des civils.

Sur un autre volet, penser au raffermissement des dispositifs de gestion des risques et catastrophes et, le déploiement progressif de ressources dans les nouvelles villes, et les Espaces d'Émergence Économique.

Les FDS bénéficieront d'une meilleure marge de manœuvre pour initier des opérations destinées à regagner la confiance des citoyens dans la capacité des forces à sécuriser le territoire, ceci en mobilisant la communauté dans la prévention et faire respecter l'état de droit.

D'autre part, la sécurisation comprendra le redéploiement des militaires dans toutes les Zones Rurales de Sécurité Prioritaires (ZRSP), la dotation de matériels adéquats des forces de sécurité rurale, notamment d'hélicoptères, la création et le déploiement d'unités mobiles de gendarmerie adaptées aux besoins spécifiques des différentes régions et la formation des forces à l'intervention dans les zones rouges.

La mise en place de brigades routières spéciales d'intervention tous les 150 km contribuera également à la sécurisation rurale et visera à lutter contre le banditisme de grand chemin qui menace la libre circulation.

De nouvelles mesures de sécurisation urbaine seront mises en place. Elles seront axées sur le renforcement de la capacité préventive pour sécuriser les villes et concentrées sur les efforts d'augmentation de la couverture spatiale urbaine, le renforcement des dispositifs de sécurisation de proximité et le recadrage de l'intervention de la police de proximité.

Les objectifs sectoriels consistent à :

- Assurer la restauration de la sécurité en milieu urbain et rural, notamment dans les zones les plus reculées et vulnérables ;
- Mettre en place des dispositifs de sécurité dédiés aux espaces d'émergence ;
- Assurer la sécurisation de la circulation des personnes et des biens ;
- Maitriser le phénomène de vols de bovins et des actes de banditisme ;
- Renforcer la capacité opérationnelle et institutionnelle des forces de l'ordre en matière de sécurité intérieure et de défense nationale selon les normes internationales ;
- Renforcer la surveillance des approches maritimes et aériennes, la sécurisation des frontières et les actions de collecte des renseignements ;
- Initier des activités génératrices de ressources budgétaires ;
- Renforcer la gestion des flux migratoires et la sécurisation des institutions de la République ;
- Renforcer la collaboration et la coordination des actions avec les acteurs de sécurité : l'autorité judiciaire, l'autorité administrative, la Police nationale, l'Armée Malagasy et la population ;
- Renforcer la lutte contre la corruption au sein des FDS.

Mesures, actions et réformes

Pour mettre en œuvre la Réforme du Secteur Sécurité (RSS), la décongestion des États-majors au profit des unités opérationnelles, la réforme de la gestion des ressources humaines et la réforme de l'implantation des FDS s'ajouteront au programme sectoriel.

Plusieurs réformes seront menées, notamment :

- La définition du Livre Blanc et de la Loi sur la Programmation de Défense et de Sécurité ;
- La définition du concept de défense et de sécurité intérieure ;
- La définition de la doctrine d'emploi des Forces de Défense et Sécurité ;
- La restructuration et nouveau format de l'Armée Malagasy (Armée XXI) et de la Gendarmerie Nationale ;
- La réforme de la gestion des ressources humaines et l'implantation géographique des bases militaires ;
- L'amélioration de la législation concernant la sécurité ;
- La création d'une Cellule de Traitement des Doléances (CTD) ;
- La déconcentration de la gestion des ressources humaines par le redéploiement à intervalle fixe de 3 ans ;
- La réforme de la structure organisationnelle et opérationnelle de la Police Nationale ;
- L'élaboration d'une stratégie sécuritaire intégrant l'implication de la population locale.

Et d'action

- Créer des Unités mobiles de Gendarmerie adaptées aux besoins spécifiques de chaque Région ;
- Mettre en place des centres spéciaux d'aguerrissement opérationnel ;
- Créer une brigade anti-kidnapping et des brigades routières spéciales ;
- Mettre en place, du nouveau Dispositif Permanent Rénové de Sécurité (DPRS) ;
- Moderniser les matériels de sécurité et de défense terrestres, maritimes et aériens au DPRS ;
- Doter la Police Nationale des moyens et des matériels techniques adéquats ;
- Mettre en place une base des données des Fiches d'Identité Criminelle ;

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prévues à moyen et long terme concernent :

- La mise en place de centres de formation adéquats pour les forces d'intervention spéciale dans les zones rurales comme dans les zones urbaines ;
- La mise en place des dispositifs de sécurité adéquats aux espaces d'émergence et aux autres sources de revenus et de développement ;
- La mise en place d'une nouvelle stratégie de sécurisation des zones urbaines et rurales ;
- La modernisation de la Police Scientifique et Technique (PST) ;
- Le démantèlement des réseaux de kidnapping ;
- La fluidification de la circulation en ville ;
- Développement de l'interconnexion des services de Police ;
- La mise en place d'un système de surveillance des bétails et de leurs mouvements ;
- La coordination des actions des forces de l'ordre et le redéploiement des forces de l'ordre dans les zones rouges en mettant en place des brigades d'intervention spéciale ;
- Le renforcement de la sécurisation des voyageurs sur les routes nationales ;
- Le recadrage des DINA ;
- Le renforcement de l'effectif des forces de l'ordre ;
- La gestion des flux migratoires et la sécurisation des institutions de la république ;
- Le renforcement de la sûreté portuaire et aéroportuaire ;
- Le renforcement de la lutte contre la traite de personnes et celle contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- La lutte contre les exportations illicites, les actes illicites liés aux trafics de tout genre en mer ;
- La lutte contre la prolifération des armes ;
- La lutte contre la profanation des tombeaux et le trafic des ossements humains ;
- La lutte contre les délinquances économiques et financières et protection des investisseurs ;
- La mise en place d'une Cellule de Lutte contre la Cybercriminalité (CLCC) ;
- La répartition des éléments des États-majors au profit des Unités opérationnelles ;
- L'intensification de la lutte contre le trafic de drogue, nécessitant la forte implication du Ministère en charge de l'éducation, des services de la douane et des forces de l'ordre.



D'ici 2023, l'Etat s'attèlera à :

- Doter en moyens aériens adaptés les forces de l'ordre pour lutter contre le vol de zébus ;
- Implanter des Bases Opérationnelles Avancées et Brigades communales et routières spéciales ainsi que des aires de repos sur les routes nationales ;
- Redéployer les forces de l'ordre dans les zones rouges (ZRPS et DSS) et dans les Zones Maritimes Prioritaires d'Intervention (ZMPI) ;
- Doter les forces de l'ordre d'une capacité de mobilité terrestre adaptée pour lutter contre l'insécurité rurale et urbaine ;
- Implanter les centres de formation pour former les forces d'intervention spéciales ;
- Création d'une école de pilotage ;
- Utiliser des micro-puces GPS par cheptel de 50 pour le traçage de bovidés ;
- Interdire l'exportation de zébus ;
- Doter des moyens de communication moderne pour la célérité de l'intervention dans les grandes villes ;
- Doter des matériels de maintien modernes aux FDS, surtout les Forces d'Intervention de Police ;
- Implanter des centres de formation pour former les forces d'intervention spéciales ;
- Former des forces spéciales ayant la capacité d'intervenir en moins de 30 minutes ;
- Mettre en place des brigades anti- kidnapping ;
- Construire des prisons spécialisées de haute sécurité et Mettre aux normes des établissements pénitenciers existants ;
- Construire des Toby Zandarmaria/ Miaramila manara- penitra dans les zones rouges ciblées ;
- Construire des camps FIP au niveau des 22 Directions Régionales de la Sécurité Publique ;
- Construire des bâtiments abritant les 16 Directions Régionales de la Sécurité Publique (DRSP) ;
- Améliorer le ratio Policier-population en poursuivant le recrutement de 1000 à 1250 Policiers par an ;
- Normaliser les infrastructures des deux écoles de formation (ENIAP et ENSP) ;
- Encadrer et renforcer les 182 DINA en vigueur ;
- Mettre en place le Centre spécial d'Aguerrissement Opérationnel.

PRIORITÉ 2 : Garantir une justice équitable, plus accessible et renforcer l'Etat de droit

CONSTAT

Selon le rapport du Global Peace Index (GPI) en 2019, Madagascar occupe le 107^{ème} rang mondial sur 120 pays au titre de l'année 2019, et la 22^{ème} place sur 30 en Afrique subsaharienne, avec un score de 0,44 sur l'évolution de la paix dans le monde.

L'autorité judiciaire et l'indépendance de la Justice s'est beaucoup affaibli à Madagascar. En outre, les usagers de la justice se plaignent de plus en plus de la lenteur du traitement des dossiers au niveau des Cours et Tribunaux. Malgré les efforts fournis par le Département de la Justice, la proportion des personnes détenues en instance de jugement stagne à moins de 50%.

La vie en milieu carcéral à Madagascar est caractérisée par des conditions de détention déplorables sur fond de surpopulation. Les détenus s'entassent dans des infrastructures en état de délabrement avancé et prévu pour une population beaucoup moins importante. L'hygiène précaire qui y règne, la malnutrition, l'absence de soins médicaux et le traitement inhumain par les gardiens nuisent à la santé et mettent leur vie en péril. Ainsi, 129 détenus dont 52 en détention préventive sont décédés en 2017.

Par ailleurs, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a pointé du doigt le recours abusif à la détention préventive et à la lenteur de la justice comme causes principales de la situation. Plus de 14.000 personnes sur 24.000 réparties dans 98 prisons, sont en détention préventive en 2018 et peuvent y rester des années avant d'être traduites en justice. Faute de moyens, les services de traitement de dossiers et d'établissements de pièces sont en deçà des standards contribuant à l'engorgement des centres de détention.

DEFIS ET OBJECTIFS

Le grand défi du secteur de la Justice est de remédier au dysfonctionnement du système judiciaire et pénitentiaire et ainsi, de rendre effective la promotion d'une justice plus accessible et plus proche de la population, indépendante, plus efficace, respectueuse des droits de l'homme, prometteuse des investissements, intègre et crédible.

Il faut mettre en œuvre les programmes de construction, d'extension et de réhabilitation, en accompagnement à la promotion de la proximité et de l'accès aux services judiciaires et pénitentiaires et au renforcement de la sécurité et l'ordre public, par :

- La création de nouvelles prisons haute sécurité pour l'incarcération des grands criminels ;
- L'ouverture progressive des nouveaux Palais de justice et des nouvelles Maisons Centrales pour couvrir suffisamment les 119 districts ;
- La remise aux normes des infrastructures judiciaires et pénitentiaires existantes ;
- La sauvegarde du patrimoine immobilier du Département de la Justice ;
- La modernisation des services judiciaires et pénitentiaires par l'utilisation de nouvelles technologies d'Information et de Communication (TIC) ;
- L'éradication des pratiques de corruption à tous les niveaux en vue de regagner la confiance des usagers des services publics ;
- Le renforcement de la promotion de l'intégrité au sein de la Justice et redorer son image ;
- La promotion du respect des droits des détenus par l'amélioration des conditions de détention
- La redynamisation de la production des camps pénaux, en vue de l'autosuffisance alimentaire ;
- L'établissement de l'Administration Pénitentiaire comme garant de la paix et de la sécurité ;
- La valorisation des compétences des personnes détenues à travers le travail pénitentiaire

Objectifs sectoriels :

- Optimiser et moderniser l'organisation et la gestion des services de la justice dans un souci d'efficacité et d'efficience ;
- Accélérer le traitement des dossiers et simplifier les procédures ;
- Améliorer l'environnement judiciaire favorisant la croissance socio-économique ;
- Mettre en place une administration pénitentiaire à la fois sécurisée et respectueuse des droits humains ;
- Promouvoir la politique de réinsertion sociale en milieu carcéral ;
- Promouvoir l'État de droit par le renforcement de la justice administrative.

Mesures, actions et réformes

Les réformes envisagées porteront sur :

- La modernisation de l'administration de la Justice, par le développement de l'e-gouvernance ;
- La modernisation des juridictions par le développement de l'informatisation
- La réforme des textes régissant la structure et le statut des Établissements Pénitentiaires ;
- L'adoption d'une loi sanctionnant la vindicte populaire, et la réalisation des actions de vulgarisation et de sensibilisation en matière de lutte contre la vindicte populaire.
- L'élaboration de documents de référence des politiques pénitentiaires ;

Des mesures seront prises :

- La dynamisation de la « Cellule de Veille Stratégique » (CVS) dans l'objectif d'améliorer le rapport Condamnés/Prévenus ;
- La promotion de la politique de la préparation à la réinsertion sociale en milieu carcéral ;
- La redynamisation des différentes Commissions de réforme auprès de la Justice, entre autres la Commission de Réforme du Droit des Affaires (CRDA), la Commission de Réforme du Droit de l'Enfant (CRDE), etc. ;
- Le développement du travail des personnes détenues par la création des « Centres d'Atelier Pénitentiaire » pour les activités socio-professionnelles ;
- L'amélioration de la Justice commerciale ;

Des actions seront entreprises :

- Renforcer la sécurisation des Établissements pénitentiaires ;
- Mettre en place de prisons de haute sécurité dans les six Provinces ;
- Mettre aux normes des établissements pénitentiaires pour le respect des droits humains ;
- La mise en place d'un système de e-Learning pour le renforcement de la capacité des agents ;

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions et mesures à entreprendre se rapportent aux activités suivantes :

- Informatiser les services judiciaires et pénitentiaires ;
- Mettre en place des outils de travail et de standardisation des services juridiques ;
- Poursuivre la réforme et la vulgarisation juridique ;
- Développer la coopération régionale et internationale en matière des droits de l'homme ;
- Mettre en place des palais de justice et des maisons centrales « manara-penitra » au niveau de chaque District ;
- Créer et multiplier les Cliniques juridiques de proximité ;
- Créer de nouvelles prisons de haute sécurité destinées à l'incarcération des grands criminels ;
- Mettre en place une cellule de renseignements pénitentiaires et de groupe d'intervention au niveau des établissements pénitentiaires ;
- Redynamiser la production des camps pénaux, à savoir l'exploitation des terrains à vocation agricole et élevage en vue de l'autosuffisance alimentaire à long terme ;
- Ériger l'administration pénitentiaire en tant que garant de la paix sociale et de la sécurité ;
- Valoriser les compétences des personnes détenues à travers le travail ;
- Mettre en conformité les lois avec les engagements internationaux ;
- Renforcer la lutte contre la corruption au niveau de la justice ;
- Publier régulièrement les jurisprudences ;
- Mettre en place un système de protection des témoins ;
- Accélérer le jugement des détenus à travers le « fitsarana haingana »
- Lutter contre les évasions.

D'ici 2023, l'Etat s'attellera à :

- Doter les services judiciaires d'équipements TICs et matériels roulants ;
- Terminer la construction et délocalisation du Ministère de la Justice (nouvelle construction) ;
- Centraliser et informatiser des doléances ;
- Mettre en place un système de suivi des juridictions et des établissements pénitentiaires ;
- Promouvoir les règles d'éthique et déontologiques concernant les agents de la justice ;
- Mettre en place des Tribunaux de Première Instance modernes et informatisés (e-justice) ;
- Poursuivre la promotion de la Justice de proximité par l'ouverture de nouveaux Tribunaux, la pérennisation du fonctionnement des Cliniques juridiques existantes et l'ouverture de nouvelles, l'intensification des audiences foraines ;
- Mettre aux normes les Établissements Pénitentiaires pour le respect des droits humains y compris l'amélioration de soin de santé ;
- Promouvoir la préparation à la réinsertion sociale à travers les travaux des personnes détenues, afin de leur permettre de mener une vie responsable et de lutter contre la récidive ;
- Construire des prisons de haute sécurité ;
- Doter les Établissements Pénitentiaires en équipements et matériels de sécurité modernes (voiture cellulaire, armement, caméra de surveillance, détecteur des métaux, détecteur de mouvements, etc.) ;
- Créer une Base de données de justice pour toute l'île ;
- Moderniser la formation à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) et à l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG).

Engagement 2 : Lutte contre la corruption avec tolérance zéro (ODD 16)

SITUATION DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Selon le Transparency International⁵, Madagascar se classe en 2018, 152^{ème} pays sur 180 pays dans le classement des pays les plus corrompus, avec un score de 25/100. Malgré une tendance vers une légère amélioration de la situation depuis 2014, Madagascar reste largement en dessous de la moyenne du continent africain (32/100) et la corruption demeure une réalité trop ancrée dans notre quotidien.

Figure 2 : Évolution de l'indice de perception à la corruption de 2014 à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Score IPC	28/100	28/100	26/100	24/100	25/100
Rang	133e/174	123e/168	145e/176	155e/180	152e/180

Madagascar a ratifié en 2004 la Convention des Nations Unies contre la Corruption, la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption, et le protocole de la SADC contre la Corruption en 2007. La mise en place d'un ensemble de dispositifs juridiques et institutionnels destiné à combattre ce fléau a été réalisée. Il s'agit entre autres du Conseil Supérieur pour la Lutte Contre la Corruption (CSLCC) devenu en 2006 le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI), le Bureau Indépendant Anti-corruption (BIANCO), le Service de Renseignement Financier (SAMIFIN) et la Chaîne Pénale Économique Anti-Corruption (CPEAC) remplacée ensuite par les Pôles anti-corruption (PAC).

Le pays a également adopté une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC) qui couvre la période de 2015 à 2025. Le principe fondamental de la SNLCC est de faire de la lutte contre la corruption « l'affaire de tous », à travers la primauté du leadership national forte de l'engagement du citoyen à la base.

L'arsenal juridique a été renforcé par l'adoption d'une série de textes :

- La loi n°2016-020 du 22 août 2016 consolidant le dispositif de prévention de la corruption dont fait partie la déclaration de patrimoine et la mise à jour des infractions traitées en corruption.
- L'adoption de la loi n°2016-021 du 01 juillet 2016 sur les Pôles Anti-corruption ayant permis l'opérationnalisation du premier PAC sur les six prévus.
- La loi n°2018-043 du 13 février 2019 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et le plan d'actions relatif aux risques de blanchiment de capitaux.

⁵ Transparency International Corruption Perception Index 2017, accessibles sur <https://www.transparency.org/cpi2018>

PRIORITÉ 3 : Réconcilier les Malagasy et renforcer la participation citoyenne

CONSTAT

Les crises politiques cycliques ayant marqué le pays ont profondément divisé les Malagasy. Certains conflits interrégionaux remontent à des périodes lointaines avec des plaies difficiles à refermer. Par ailleurs, un climat quasi permanent d'animosité et de vengeance entre les acteurs politiques et leurs partisans respectifs s'est instauré, laissant des séquelles historiques. De ce fait, une situation délétère s'est institutionnalisée aggravant d'année en année la situation d'appauvrissement des Malagasy.

Des activités ciblant les relations entre l'État et la société seraient à même de promouvoir la stabilité politique. Celles-ci devraient inclure un dialogue ouvert sur les processus électoraux, l'inclusivité des cadres politiques, la réconciliation des peuples avec leur histoire. Ceci en renforçant l'accès à l'information dans les zones isolées. C'est en effet là, une solution pour engager de façon plus continue les citoyens de tout bord, les jeunes et les femmes, dans la construction d'une confiance vis-à-vis des institutions. L'éducation jouera un rôle fondamental dans l'éveil politique des consciences et la compréhension du rôle du citoyen Malagasy dans le fonctionnement des institutions politiques. Aussi, il s'agira de promouvoir des initiatives au sein des circuits formels et informels de l'éducation sur la citoyenneté Malagasy et ses institutions.

Par ailleurs, la mauvaise gouvernance, le non-respect de l'État de droit, la carence en matière d'éthique politique et le manquement aux engagements envers le peuple des tenants des régimes successifs ont envenimé les convulsions politiques.

DEFIS ET OBJECTIF

Le défi consiste à réconcilier les Malagasy en rassemblant les forces vives autour des principes et valeurs du « fihavanana » et du « Fitiavana ». (...)

Il faut ainsi assurer une Transparence des actions administratives à travers les structures audiovisuelles notamment publiques pour une communication politique plus fluide et une démocratie participative plus effective. Elle permettra de consolider la solidarité de la population, de renforcer et de promouvoir sa culture et son identité nationale.

L'objectif est d'en finir avec les démons de la division et la déflagration des liens sociétaux.

REFORMES

Les réformes porteront sur :

- La Loi sur les partis politiques et le statut de l'opposition ;
- L'assainissement des cadres juridiques de la Communication en l'occurrence : Loi sur la Communication média, la législation sur le mode de transmission TNT et la loi sur l'accès à l'Information ;
- La mise en place effective de l'Autorité Nationale de la Régulation Médiatisée ;
- Le renforcement du système d'éducation civique et citoyenne de tout le peuple Malagasy ;

ACTIONS PRIORITAIRES

A ce titre, les actions consistent à :

- Instaurer des règles d'éthique et de déontologie devant régir les partis politiques ;
- Améliorer la participation des citoyens lors aux élections ;
- Promouvoir la culture d'excellence, l'intégrité du secteur public, secteur privé et des citoyens ;
- Mettre en place une structure de coordination de la société civile rassemblant les associations, les ONG, les syndicats, les organisations religieuses, les groupes d'intérêts communs ;
- Intégrer au programme d'éducation civique et citoyenne la culture Malagasy, le respect des Droits Humains, la lutte contre la passivité aux élections ;
- Élaborer un guide de conduite promouvant la transparence et l'esprit démocratique ;
- Vulgariser les droits humains et mener des actions de sensibilisation pour le changement de comportement.
- Réviser l'ancienne législation sur la Communication ;
- Élaborer une législation sur le mode de transmission TNT ;
- Rendre effective la participation citoyenne notamment par le biais du processus « Tagnamaro »

- andron'ny olom-pirenena » ;
- Sensibiliser les citoyens sur le civisme ;
- Moderniser l'administration de délivrance des permis de conduire ;

PRIORITÉ 4 : Améliorer la gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques

CONSTAT

Depuis l'indépendance, Madagascar a hérité d'une administration emprise de bureaucratie engendrant lenteur, irrationalité dans les procédures, et de manque d'efficacité. De nombreux maux gangrènent l'administration. La modernisation et les réformes n'ont pas dépassées le stade des effets d'annonce depuis plusieurs décennies. Ce qui a conduit à une administration de routine, peu performante en matière de services rendus aux usagers, qui peine à assurer efficacement ses fonctions.

Le dysfonctionnement des services administratifs s'est fait sentir lors des crises politiques cycliques avec des impacts sur les mécanismes de prise de décision, la gestion budgétaire, la planification, le contrôle et le suivi-évaluation des activités du fait de la corruption à tous les niveaux.

Par ailleurs, l'insuffisance d'équipement matériel, la fracture numérique et l'absence d'un cadre juridique adapté impactent journalièrement sur le bon fonctionnement des services publics.

DEFIS et OBJECTIFS

La lutte contre la corruption est une condition sine qua none pour rétablir la confiance des administrés envers l'administration publique. La modernisation de la gestion des affaires publiques et l'application de l'e-gouvernance constituent un défi de tous les jours. La valorisation de la culture de résultat est le garant du bon fonctionnement de l'administration suivant une « Gestion Axée sur les Résultats ».

Au regard de l'ampleur de la gabegie qui s'est généralisée, il est important de donner plus de pouvoir et d'indépendance aux juridictions spécialisées et de créer un Bureau de Coordination du Contrôle des Juridictions et des Établissements Pénitentiaires (BCCJEP).

L'Etat s'est déjà engagé à une politique de tolérance zéro en matière de corruption. Les responsables à tous les niveaux doivent donner l'exemple de bonne conduite. L'application de sanctions exemplaires et sans concession doivent servir à donner une impulsion incitative pour l'ensemble de la population. La lutte contre la corruption requiert l'implication et l'engagement de tous les acteurs - citoyens, société civile, secteur privé et médias. Le défi est d'améliorer l'évaluation de l'Indice de Perception à la Corruption (IPC) du pays à 50/100 dans les 5 prochaines années pour faire de Madagascar un pays de référence au niveau africain en matière de lutte contre la corruption.

Les objectifs sont :

- Assurer la transparence dans les procédures administratives ;
- Instaurer un climat de confiance entre l'administration et les administrés ;
- Promouvoir la régularité, la performance et la transparence dans la gestion des finances publiques.

Mesures, actions et réformes

Les réformes portent sur :

- Le déploiement de dispositifs anti-corruption et anti-rabatteurs dans les Juridictions et Établissements Pénitentiaires ;
- L'aménagement du cadre juridique régissant les finances publiques ;
- La révision du Code des Marchés Publics ;

Les mesures seront prises sur :

- Le renforcement de la capacité institutionnelle des organes en charge du Contrôle des finances publiques, dont l'Institution Supérieure de Contrôle qui est la Cour des Comptes ;
- La promotion de l'E-gouvernance ;
- La gestion dynamique des déclarations de patrimoine ;
- L'opérationnalisation des juridictions spécialisées : Pôles anti-corruption, Chaîne Spéciale de lutte contre le trafic illicite de bois de rose et de bois d'ébène ;

- Le renforcement de la capacité institutionnelle du Bureau du Contrôle des Juridictions et des Établissements Pénitentiaires et des trois directions y rattachées : la Direction de la Promotion de l'Intégrité, la Direction de l'Inspection des Juridictions et la Direction de l'Inspection pénitentiaire ;
- L'amélioration de la gestion de carrière de l'agent de l'État ;
- L'élaboration de manuels de procédure de standard de service ;
- Mise en place et opérationnalisation du système d'autocontrôle au niveau des CTDs ;
- Élaboration d'une charte d'audit interne.

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires dans le cadre du Plan Emergence Madagascar sont :

- Assurer la transparence de la procédure des marchés publics ;
- Développer l'utilisation de l'e-gouvernance au niveau des services publics ;
- Garantir l'égalité des chances dans le processus de recrutement et de concours administratifs ;
- Élargir la couverture des Pôles anti-corruption sur l'ensemble du territoire Malagasy afin de Poursuivre la promotion d'une justice de proximité ;
- Lutter contre toute forme de corruption au niveau des établissements pénitentiaires ;
- Renforcer la lutte contre les rabatteurs au niveau des juridictions.

D'ici 2023, nous devons :

- Appliquer des sanctions pénales exemplaires à tout agent de l'État reconnu coupable de détournement de deniers publics ;
- Optimiser les dépenses de l'État ;
- Créer une agence indépendante chargée de gérer tous les concours sur la base de standards transparents et de dématérialisation des corrections ;
- Mettre en place un Pôle central en charge du pilotage du budget et des financements relatifs aux actions définies par le Plan Émergence ;
- Éduquer et responsabiliser les jeunes ;
- Poursuivre la mise en place de Pôles Anti-corruption et renforcer leur capacité matérielle et humaine ;
- Déployer les dispositifs anti-corruption dans les grandes juridictions ;
- Instaurer et généraliser « le Standards de service ».

PRIORITÉ 5 : Développer l'espace budgétaire et améliorer la qualité des dépenses publiques



CONSTAT

Les dépenses publiques représentent ... % du PIB annuel. Il est évident que la question de la qualité des dépenses publiques, en rapport aux recettes, est déterminante. La qualité des dépenses publiques est importante au regard des implications sur la situation des finances publiques et des distorsions que crée la taxation pour les acteurs économiques.

A Madagascar, le contrôle des finances publiques est restreint, voire opaque, tandis que l'application de la loi en vigueur, en cas de délit financier, n'est pas systématique et déterminée au cas par cas. Le trafic des ressources naturelles, sans contreparties pour les finances publiques, a valu à Madagascar d'être cité dans de nombreux rapports d'organismes internationaux, de plus en plus fréquemment à partir de 2014.

Enfin, à contre-courant du volontarisme politique des pays dits émergents pour lutter contre la corruption, l'e-gouvernement à Madagascar n'est aujourd'hui qu'à un stade embryonnaire.

DEFIS et OBJECTIFS

Le PEM engage d'importantes réformes pour améliorer les finances publiques en matière de modernisation et d'amélioration des recettes de l'État dans le cadre d'une gestion responsable et transparente des deniers publics.

Des efforts pour le maintien de l'équilibre budgétaire, en améliorant notamment les ressources propres de l'État seront concrétisées afin d'atteindre la stabilité macroéconomique et réduire la dépendance de Madagascar aux aides extérieures.

En outre, l'État prévoit de s'appuyer sur la bonne gestion des Recettes et Dépenses ainsi que sur une politique de rigueur budgétaire pour promouvoir le civisme fiscal et donner du sens aux dépenses publiques. Les mesures d'austérité dans la gestion budgétaire et financière de l'État tiennent aussi une place prépondérante.

Le Plan Émergence Madagascar vise les objectifs suivants :

- Poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques
- Renforcer la trésorerie publique
- Sécuriser les recettes fiscales et douanières en élargissant l'assiette fiscale

Mesures, actions et réformes

Une gestion transparente et saine des finances publiques par :

- L'aménagement du cadre juridique régissant les finances publiques : actualisation de la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF)
- Le recadrage du Code des Marchés Publics par son actualisation pour l'aligner aux politiques et actions innovantes identifiées comme socles de l'Émergence : offres spontanées dans le cadre des Partenariats Publics Privés, assouplissement de certains délais, mise en place d'un central d'achat pour l'administration
- Le renforcement du Contrôle des Finances publiques : promouvoir la collaboration au sein des Organes de Contrôle des Finances Publiques (OCFP)

Une optimisation de la performance des recettes fiscales par :

- La réduction drastique des distorsions de l'activité économique générées par une taxation excessive
- L'élargissement de l'assiette fiscale : le respect du principe de l'équité et de la justice fiscale afin de faire contribuer aux finances publiques, de manière rationnelle, toute activité génératrice de revenus
- L'adéquation des mesures sur les concessions fiscales faites par l'État pour accroître l'investissement : l'action publique doit faire en sorte que les gains issus des avantages fiscaux soient consacrés à l'investissement et non à d'autres fins
- La refonte de la fiscalité minière pour mieux cadrer les objectifs de recettes avec les besoins relatifs à la mise en œuvre du plan d'émergence : « redevance minière progressive »

Une augmentation sensible des revenus des participations de l'État grâce à la création de Sociétés d'Économie Mixte (SEM), l'un des socles de la politique de l'émergence économique de Madagascar.

Les recettes publiques bénéficieront ainsi d'une augmentation sensible et durable des dividendes. Grâce à ces nouvelles sources d'équilibres dans les finances publiques, Madagascar sortira progressivement de sa dépendance aux aides extérieures.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Rationaliser le processus budgétaire à travers l'instauration d'une véritable démarche de performance
- Réformer le cadre juridique régissant les finances publiques
- Instaurer un Programme de réformes sur le moyen terme
- Poursuivre les efforts pour la transparence des finances publiques
- Optimiser les dépenses de fonctionnement de l'administration et d'utilisation des PIP
- Aligner la politique fiscale à l'évolution saisonnière des ressources économiques territoriales
- Maîtriser la dette publique
- Revoir le code des marchés publics pour réduire les délais de traitement des dossiers (appels d'offres jusqu'à l'apurement)
- Mettre en place une base de données intégrée (à préciser)
- Renforcer le système de télé-déclaration au niveau des centres fiscaux
- Mettre en place une task force technique pour veiller en permanence sur la performance des finances publiques
- Moderniser la gestion des ressources humaines de l'État à travers l'utilisation de logiciel performante telle que l'AUGURE déjà en place

Engagement 3 : Autonomie et responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées (ODD 11)

SITUATION DE LA DÉCENTRALISATION

Les trois décennies de mise en œuvre de la décentralisation dans sa forme actuelle ont été marquées par des moments d'hésitation et de manque de prises de décisions sur les enjeux clés, notamment, le nombre et les niveaux des Collectivités Territoriales Décentralisées, le statut des Fokontany, le transfert effectif réel et complet des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Les blocages dans la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration identifiés sont :

- *L'incompréhension et la non appropriation de la politique de décentralisation et de développement local*
- *L'instabilité de l'ancrage des institutions et la faiblesse de leadership dans le pilotage de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et du développement local*
- *La non application des textes et l'absence de textes d'application*
- *L'insuffisance de la prise en compte de la décentralisation dans les politiques sectorielles*
- *Le faible niveau de déconcentration des ministères sectoriels*

L'Administration performante et efficiente a pour objectif l'autonomie et la responsabilisation des Collectivités Territoriales Décentralisées, afin de rationaliser l'Administration. Cette autonomie et cette responsabilisation des Collectivités Territoriales Décentralisées sont caractérisées par l'instauration d'une politique de décentralisation émergente, et d'une réforme de la gouvernance territoriale et foncière afin de structurer Madagascar et faciliter le développement.

PRIORITÉ 6 - Rationaliser l'administration pour une bonne gouvernance institutionnelle

CONSTAT

La non effectivité, l'inadéquation ou insuffisance des textes, le manque de coordination horizontale au niveau national, la faiblesse de la déconcentration et la forme de décentralisation non suivie par un transfert de pouvoir réel de décision et d'autonomie budgétaire, constituent les freins à la performance de l'Administration.

DÉFIS ET OBJECTIFS

La stratégie du PEM consiste à ce que l'Administration et la fonction publique malagasy soient professionnelles, modernes, performantes, intègres et centrées sur le service public et l'intérêt général. La finalité est que les agents publics, aussi bien des services techniques déconcentrés que des collectivités décentralisées, soient conscients de leurs rôles de premiers acteurs de l'émergence de Madagascar. Le taux de satisfaction des usagers des services publics doit atteindre les 50 à 75 % dans les 5 années à venir.

Le PEM prévoit de moderniser l'Administration publique centrale et territoriale par la gestion des ressources humaines, la réorganisation de la fonction publique, la gestion rationnelle des dépenses de l'État, et l'amélioration des services publics. A cet effet le PEM vise le renforcement des capacités des agents de l'État, des élus et responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que la dynamisation de la coordination des services techniques déconcentrés et la restauration de l'autorité de l'État au niveau central et territorial, à travers la promotion de la bonne gouvernance, de l'éthique et de la culture de redevabilité, ainsi que la modernisation et le renforcement de leurs outils de travail.

La gestion rationnelle de l'Administration publique centrale et territoriale implique une clarification des compétences et des attributions à chaque échelon dans le respect du principe de subsidiarité.

Cette innovation sera matérialisée par une Charte de la Déconcentration.

Dans la même optique, la généralisation de l'e-gouvernance contribuera à faciliter la relation entre les usagers et l'Administration.

L'application AUGURE est au centre du dispositif de modernisation de la gestion des ressources humaines. La dématérialisation progressive de la gestion des procédures administratives au niveau

central et local tend à renforcer la transparence et la traçabilité de l'action administrative. La mise en réseau doit permettre la déconcentration de la gestion des ressources humaines publiques, et asseoir la transversalité du ministère en charge de la fonction publique dans cette gestion. La gestion centralisée doit servir à maîtriser le processus budgétaire, rationaliser l'allocation des ressources et les dépenses de personnel de l'Etat, et résorber à terme le nombre de fonctionnaires fantômes.

Le contrôle de l'accès à la fonction publique est à renforcer par le recrutement d'agents qualifiés par voie de concours administratifs transparents.

La révision du système d'évaluation doit consolider l'amélioration de la qualité des services publics. Ce système encourage la performance et l'atteinte de résultats, un meilleur management des ressources humaines et de gestion de carrière, la mobilité interministérielle et la fluidité de l'emploi ainsi que la précision des principes de recrutement des cadres de l'Etat appelés à occuper des hauts emplois.

La promotion de la culture de l'éthique, du service public et de la redevabilité, le renforcement de l'identité de la fonction publique et du sentiment d'appartenance, la mobilisation et la sensibilisation sur l'intérêt général de l'Administration publique ainsi que la valorisation du service des agents de l'Etat doivent asseoir la « démarche qualité » dans la fonction publique.

Mesures, actions et réformes

Réformes

- Recadrage des prérogatives des organes centraux et décentralisés de l'Etat à travers la mise en place de gouvernorat au niveau des régions
- Refonte des textes législatifs et réglementaires sur le recrutement des fonctionnaires
- Restauration de l'autorité des chefs de circonscription administrative sur les responsables des services déconcentrés
- Elaboration de la politique nationale migratoire

Mesures

- Renforcement du contrôle de l'accès à la fonction publique
- Assainissement des agents de l'Etat et des pensionnaires fantômes
- Mise en place d'un système de promotion et de motivation basé sur la performance
- Mise en place d'un dialogue ouvert et constructif avec les instances syndicales pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Fonction Publique
- Sécurisation des titres liés aux systèmes d'identification des personnes, des biens et des activités soumises à autorisation administrative (Blockchain)
- Simplification de la réglementation de l'exercice des droits individuels et des libertés publiques
- Territorialisation et coordination de la mise en œuvre des politiques publiques
- Amélioration des services publics par le renforcement de compétences et de capacités des agents de l'Etat

Actions

- Instaurer l'éthique et de la redevabilité par la valorisation du service public
- Améliorer la gouvernance territoriale à travers le renforcement de l'Administration territoriale et la modernisation des services publics
- Améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil et d'établissement des statistiques de l'état-civil

ACTIONS PRIORITAIRES

D'ici 2023, l'Etat doit :

- Mettre en place l'e-Administration
- Mettre en place un système intégré de gestion de ressources humaines de l'Etat et d'un fichier unique sur la gestion administrative et financière des agents de l'Etat
- Mettre en place un système intégré de contrôle de présence des agents de l'Etat
- Opérationnaliser un système intégré informationnel et décisionnel territorial
- Elaborer le cadre juridique de la Fonction publique territoriale
- Adopter une charte de la déconcentration
- Doter les administrations des moyens de réaliser leurs missions (véhicules, équipements bureautiques etc)

- Optimiser les missions des Chefs d'arrondissements administratifs
- Clarifier le statut des Fokontany
- Mettre en œuvre la stratégie de déploiement des agents de l'Etat au niveau local
- Opérationnaliser le système Intégré de gestion de la carte nationale d'identité
- Instaurer un Guichet unique de délivrance de chaque titre lié au système d'identification des personnes et des biens (carte grise, permis de conduire, passeport) ; moderniser le système de délivrance de ces titres
- Mettre en place un système national d'identifiant unique des personnes
- Délocaliser le système biométrique de délivrance des visas au niveau des préfectures
- Mettre en réseau les ministères concernés par la gestion et le contrôle des étrangers
- Standardiser les « dispositifs Districts », services techniques déconcentrés en appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées

PRIORITÉ 7 : Instaurer une politique de décentralisation émergente

CONSTAT

Les Administrations régionales et locales se trouvent vulnérables et dépendantes des décisions prises par le niveau central dans la mesure où elles devront attendre leurs issues, lesquelles ont tendance à être lentes, longues et incertaines.

Sur le plan financier, les services de l'Etat collectent la plus grande part des recettes, les seules dévolues aux communes représentent à peine 2 à 5% du total. Pour les dépenses publiques, les Administrations centrales gèrent et exécutent plus de 95% du total, les dépenses décentralisées se situent à environ 3 à 5% de l'ensemble ces dernières années.

DEFI ET OBJECTIFS

Le défi est d'asseoir une décentralisation effective et opérationnelle d'ici 2023. Dans cette optique, l'autonomisation des CTD implique le renforcement de leur autonomie administrative et financière, en plus de la reconnaissance de leur personnalité juridique. Leur autonomie financière sera fondée sur la disponibilité de ressources suffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leurs compétences. L'augmentation de la contribution de l'Etat, le transfert financier direct aux CTD et la rétrocession de 5% des redevances liées à la production de ressources naturelles contribueront à cette autonomie financière.

Donner plus d'autonomie aux Collectivités Territoriales Décentralisées, que ce soit dans la prise de décision, qu'en matière budgétaire et financière. Ceci constitue une stratégie majeure pour asseoir le socle de l'émergence. Par ailleurs, le concept de l'émergence de la décentralisation s'intéresse à l'approche "zoning". Ce concept vise à mettre en place une décentralisation administrative et financière effective tout en équipant d'outils technologiques et de mécanismes efficaces de bonne gouvernance. A cet effet, la couverture nationale, par les services publics de proximité, doit répondre de façon proportionnelle à l'augmentation du nombre de la population.

Les objectifs sectoriels se résument à l'instauration de la politique de décentralisation avec les objectifs spécifiques sectoriels ci-après :

- Améliorer le cadre national de la décentralisation et du développement local
- Améliorer la gouvernance socio-économique, environnementale et numérique des CTD
- Consolider les collectivités en termes de compétences, de ressources et de capacités
- Améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'Administration territoriale et des CTD
- Accroître la résilience des collectivités territoriales face aux catastrophes, en vue de doter la population des conditions de vie acceptables et sécurisées
- Assurer la mise en œuvre et la coordination au niveau local des politiques publiques
- Impulser les initiatives de Développement économique local
- Réduire les inégalités entre les CTD
- Développer la coopération intercollectivité

Mesures, actions et réformes

Les réformes, actions et mesures à prendre consistent :

- En la restructuration du cadre national de la décentralisation, de la déconcentration et du développement local émergent
- En la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines au niveau local afin de privilégier le savoir-faire et le savoir-être
- En l'élaboration d'un cadre juridique et mise en place progressive de la fonction publique territoriale
- En la mise en application des textes législatifs et réglementaires en vue de la mise en œuvre effective d'un système de gestion axé sur les résultats au niveau des collectivités territoriales
- En l'établissement d'un nouveau statut des collectivités décentralisées
- En la mise à la disposition de chaque collectivité de ntic pour garantir une meilleure communication
- En l'établissement et l'harmonisation des critères de répartition des subventions aux CTD
- En la mise en synergie du rôle relevant des services déconcentrés et les compétences des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Au renforcement de la gouvernance locale, du développement territorial, et du cadre opérationnel de la décentralisation
- En la consolidation des collectivités en termes de compétences, ressources et de capacités
- En l'optimisation des concours financiers de l'état aux CTD
- En l'amélioration de la performance et de la transparence financière des CTD
- En la modernisation des infrastructures de base et de l'action publique des CTD
- Au développement de l'économie locale à travers une approche territoriale
- En la mise en place de l'e-administration et de l'e-service au niveau régional et communal
- En la mise en place de bases de données au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)
- En l'instauration de l'autorité des chefs de circonscription administrative des services déconcentrés
- En la transformation des fokontany en une véritable collectivité territoriale de base et non un service déconcentré de l'état
- En l'intégration de la dimension environnementale et de la gestion du changement climatique dans l'administration locale
- En l'alignement et la coordination des projets et des partenariats dans le secteur de la décentralisation, de la déconcentration et du développement local émergent
- En la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes de Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) au niveau territorial
- Au renforcement de l'appui budgétaire octroyé au Bureau National de la Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) pour faire face aux cataclysmes naturels
- En l'amélioration du cadre institutionnel de gestion des risques et des catastrophes à travers la réforme au niveau du BNGRC

ACTIONS PRIORITAIRES

L'effort portera sur l'adoption de la lettre de politique de décentralisation, de déconcentration et de développement local. D'ici 2023, il faut :

- Mettre en place les gouvernorats de Régions
- Créer de nouvelles communes pour optimiser la couverture nationale des services publics de proximité afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation du nombre de la population
- Créer les espaces d'émergence notamment des pôles de croissance tout en tenant compte de l'équilibre territorial
- Coordonner l'intervention au niveau des agglomérations, des espaces de croissance maritime et des zones productrices
- Préconiser un versement du budget des collectivités, les 5% des redevances liées à la production locale en matière de ressources minières ou autres, directement dans leurs caisses
- Distribuer des titres et des certificats fonciers
- Multiplier les projets de développement locaux
- Informatiser le système administratif
- Doter les Représentants de l'Etat de matériels roulants afin de leur permettre d'accompagner efficacement les CTD
- Mobiliser les ressources financières avec les partenaires par le financement PPP (BOT) pour rattraper le retard des CTD en matière d'infrastructures en vue de la création de 23 villages pilotes d'émergence économique « manara-penitra »

- Opérationnaliser la commission interinstitutionnelle chargée d'évaluer les compétences transférées aux CTD et les charges y afférentes
- Optimiser le Fonds national de péréquation
- Mettre en place un centre régional d'observation et de communication au niveau de chaque Région
- Généraliser les Structures locales de concertation au niveau de chaque collectivité territoriale décentralisée
- Accompagner les Régions et les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement inclusif et durable
- Mettre en œuvre la Stratégie de renforcement des capacités des agents des CTD et des responsables locaux
- Mettre en œuvre la Stratégie de communication inclusive et intégrée sur la Décentralisation, la Déconcentration et le Développement local émergent
- Instituer des critères de performance dans l'allocation des subventions aux CTD
- Elaborer le cadre juridique de la coopération inter collectivité
- Accompagner les CTD dans la tenue d'un registre des infrastructures et des patrimoines
- Opérationnaliser les antennes régionales du BNGRC

PRIORITÉ 8 : En matière de gouvernance foncière et territoriale : structurer Madagascar et faciliter le développement rural

Constat



Madagascar ne dispose que de 50 circonscriptions foncières sur les 119 districts⁶. La numérisation totale ou partielle des informations foncières n'a été effectuée que seulement dans certaines circonscriptions : sur une estimation de 10.000.000 ha de terrains, 652.596 titres fonciers ont été établis depuis, et le rythme de délivrance se maintient autour de 10.000 titres fonciers par an.

Malgré la Réforme Foncière de 2005, l'application des innovations juridiques, techniques et institutionnelles, ainsi que la mise en œuvre de la Politique Foncière, seulement 535 communes sur 1.696 ont été équipées de guichet foncier communal et, 152.355 certificats fonciers ont été établis. Pour le service topographique, la validation 180 Plans Local d'Occupation Foncière (PLOF) reste très insuffisante pour résoudre les problèmes liés aux fonciers.

DEFIS et OBJECTIF

La gouvernance foncière et territoriale a pour défi de permettre à notre économie de se positionner d'une manière compétitive et de s'inscrire dans une perspective de croissance durable. Elle est la seule garante de la croissance de la richesse, du recul de la pauvreté et de la stabilité sociale.

La gestion foncière constitue une dimension essentielle de la relance et du développement socio-économique. L'accès sécurisé au foncier est l'une des conditions indispensables au développement de l'investissement national et étranger tous secteurs confondus. Par son aspect transversal, le secteur foncier touche plusieurs secteurs et est régi par plusieurs cadres politiques, législatifs et réglementaires, comme l'agriculture, le tourisme, l'aménagement du territoire, l'extraction minière, l'urbanisme. Sur le plan juridique, la rénovation de la législation foncière est faite dans l'objectif de simplifier, harmoniser et actualiser les textes.

Gouvernance Foncière

Dans l'optique de conserver le patrimoine national et de sécuriser le peuple vis-à-vis de ses propriétés foncières, l'État procède à la multiplication des Guichets Fonciers (GF) sur l'ensemble du territoire national afin de promouvoir des services administratifs de proximité au profit des communautés villageoises. A ce titre, sont prioritairement réalisés l'étude d'enclavement des communes sans GF, le relevé et la mise à jour des propriétés foncières des communes, l'étude de faisabilité des emplacements des nouveaux GF, l'élaboration des Plans Local d'Occupation Foncière (PLOF) des communes et l'approvisionnement en équipements des GF. En parallèle, pour renforcer la sécurisation foncière, les

⁶ Source : Direction Générale des Services Fonciers (DGSF),

textes régissant les pouvoirs des GF, plus particulièrement la délivrance des certificats fonciers, seront révisés.

Gouvernance territoriale

A l'échelle régionale, la mise en place de Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT) à jour dans toutes les régions d'ici 2023 et des Plans Régionaux de Développement des Infrastructures et Équipements (PRDIE) devrait permettre aux autorités et acteurs locaux de prendre part activement dans la prise de décision et la programmation des interventions des Collectivités Territoriales Décentralisées dans le développement régional. A ce titre, les autorités régionales devraient jouer un rôle stratégique dans l'émergence, entre l'intégration des projets émanant du gouvernement central, la réflexion et le lancement d'initiatives émanant de la base.

Les gouverneurs auront le pouvoir d'élaborer des projets de développement et mobiliser des ressources supplémentaires.

Le principal objectif de la gouvernance foncière et territoriale est de promouvoir la sécurisation foncière massive et le développement équilibré et plus spécifiquement, de renforcer la planification, l'organisation et la structuration foncière et des territoires.

Mesures, actions et réformes

Le PEM se fixe de :

- Reconnaître la diversité des situations foncières et offrir à tous la possibilité de protéger légalement leurs droits à moindre coût
- Satisfaire les besoins en terres pour les investissements publics et les activités socio-économiques dans une perspective de maintien des services environnementaux
- Améliorer la gestion foncière en coordonnant de façon plus efficace les interventions des acteurs
- Améliorer le service public à tous les acteurs concernés par le foncier
- Mettre en œuvre les orientations et axes de la Nouvelle Lettre de Politique Foncière
- Valoriser les zones à hautes potentialités
- Renforcer la planification, l'organisation et la structuration du territoire
- Promouvoir la mise en valeur des territoires, des équipements et de l'habitat

Les réformes porteront donc sur :

- La mise en place d'un cadre juridique de l'Émergence à travers une réforme des lois et des cadres juridiques sectoriels
- La mise en place de 12 Pôles de croissance et de 107 Espaces de Solidarité pour harmoniser l'équilibre territorial
- La création des Agences et services d'appui, transferts de compétence et ressources aux 12/107 Espaces de solidarités à savoir : le Centre de Formation Technique (CFT), le Centre de Promotion des Femmes et Jeunesse (CPFJ), l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANE), le Centre d'Appui Financier (CAF) et le Centre Appui à l'Environnement et au Développement Durable (CGAEDD), etc.
- L'amélioration de l'octroi des fonds du Fonds de Développement Local (FDL) aux Communes
- La dématérialisation des services fonciers
- La promotion de sécurisation foncière massive
- La restructuration des guichets uniques et services fonciers existants
- La constitution de « Réserves foncières spécifiques » destinées à l'appui aux CTD ou aux secteurs : ZIA, ZIT, ZRS
- L'acquisition d'image satellitaire de couverture nationale

Les actions et mesures sont les suivantes :

- Créer des espaces d'émergence notamment des pôles de Croissance et des Espaces de Solidarité tout en tenant compte de l'équilibre territorial
- Créer de Centre d'agglomération ou OPCI, des Guichets uniques tels que les GUIDE élargi, CGSFL, CGPEI, CITE dans les 12 pôles et 107 Espaces de solidarité
- Coordonner l'intervention au niveau des agglomérations, des Espaces de Croissance Maritime et des Zones productrice
- Renforcer le déploiement et la redynamisation des services fonciers déconcentrés et décentralisés
- Réduire le délai de traitement de dossiers fonciers
- Procéder au transfert des terrains coloniaux à l'État

- Promouvoir la paix et la sécurité à travers les opérations d'attribution foncière à la Population : titres verts
- Inventorier et délimiter les Domaines Privés de l'État
- Poursuivre la mise en place des guichets fonciers et la redistribution des titres fonciers
- Mettre en œuvre le Programme National Foncier (PNF)
- Opérationnaliser le "FONDS NATIONAL FONCIER"
- Poursuivre la mise en œuvre de Projets d'Appui au Développement des Villes (PADEV)
- Renforcer la compétence des agents au niveau des CTD, en matière d'Aménagement du Territoire (AT)
- Mettre en œuvre la Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Équipements (PNDIE)
- Élaborer le Code des Équipements
- Moderniser le traitement des « Permis de construire »
- Élaborer un Schéma d'Aménagement Intercommunal
- Finaliser et mettre en œuvre le Plan National de Logement (PNL)
- Opérationnaliser le système d'observation du territoire national
- Élaborer le SNAT et le SNAT Maritime pour 30 ans
- Élaborer et mettre en œuvre le document technique et stratégique de la Planification Spatiale Maritime (PSM)
- Mettre en place le cadre institutionnel de l'Aménagement du Territoire Maritime
- Concevoir l'atlas maritime régionaux (14 régions côtières)
- Améliorer le partenariat et la capitalisation du Centre de Fusion d'Informations Maritimes (CFIM)
- Coordonner les activités sectorielles sur le territoire maritime
- Mettre à jour la carte marine de Madagascar

ACTIONS PRIORITAIRES

Gouvernance Foncière :

- Renforcer la sécurisation foncière
- Préserver les capitaux fonciers de l'État
- Faciliter l'accès au foncier au profit des personnes en milieu rural
- Renforcer la valeur légale des titres et des certificats fonciers
- Moderniser et informatiser les services fonciers
- Mettre en place des services fonciers de proximité à travers la déconcentration
- Mettre en place les 10 nouveaux guichets fonciers uniques en attente afin d'augmenter la couverture du territoire sur les 117 Districts
- Établir les Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF) sur tout le territoire
- Former des nouveaux maires investis, des Agents des Guichets Fonciers et de tous les acteurs du foncier
- Appuyer toutes les communes dans la mise en place des Guichets Fonciers : mise à jour des propriétés foncières des communes, étude de faisabilité des emplacements des nouveaux Guichets fonciers (GF), élaboration des Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF) des communes
- Équiper les Guichets fonciers (GF)

Gouvernance territoriale :

- Mettre en place la 23^{ème} Région (Vatovavy)
- Développer des outils de planification territoriale tels que le Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT), la Politique Nationale de Développement des Infrastructures et Équipements (PNDIE), la Politique Nationale de Logement (PNL)

CHAPITRE 2 - LES TROIS SOCLES DE L'EMERGENCE

Madagascar doit mettre l'éducation et les orientations contenues dans la PRIORITÉ au cœur de ses réformes s'il veut accélérer sa croissance économique et se mettre sur les rails de l'émergence. Le PEM se doit de provoquer une amélioration très significative de la qualité de l'éducation et le niveau des élèves Malagasy, tout en mettant un focus particulier sur le développement chez les enfants dès leur plus bas âge, du sens du devenir et de la valorisation des formations professionnalisantes.

SOCIAL: CAPITAL HUMAIN "HIADANA SY HO FINARITRA"



SITUATION DU SECTEUR SOCIAL



Un système de santé précaire et une situation de malnutrition alarmante caractérisent le secteur social à Madagascar. Le secteur se trouve sinistré avec des indicateurs parmi les plus bas niveaux au monde.

La population est encore insuffisamment protégée face aux problèmes de santé. L'offre de service de santé ne donne pas encore pleine satisfaction car les structures de santé ne sont pas toujours bien fonctionnelles et la qualité des services doit encore être améliorée. Le

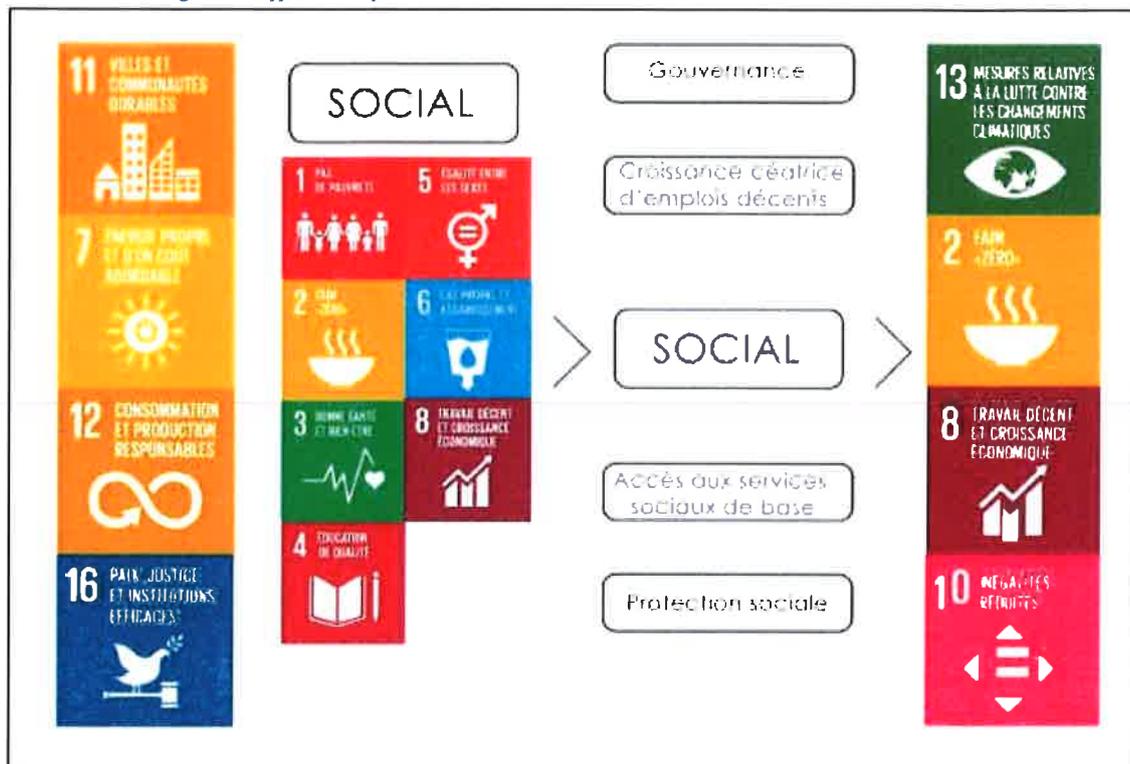
système souffre de dysfonctionnements caractérisés par le manque de personnel, l'insuffisance et la vétusté d'une grande partie du patrimoine du réseau de soins. Seules 53 % des formations sanitaires publiques sont accessibles durant toute l'année en partant du chef-lieu de district. Presque la moitié des ménages Malagasy font un parcours de plus d'une heure pour rejoindre la formation sanitaire la plus proche.

L'aspect social est une des dimensions cruciales de l'émergence du pays. La croissance économique accélérée, régulière, inclusive recherchée pour lutter contre le chômage et l'amélioration du bien-être des populations doivent intégrer la problématique sociale au cœur de leur socle de transformation de la structure de l'économie.

D'énormes défis attendent Madagascar pour muer en pays émergent. Le pays se doit de donner comme priorité de relever et de réhabiliter les couches vulnérables, par des mesures sociales ayant un impact direct sur

la vie de la population et son bien-être. Le Gouvernement à travers le PEM s'attèlera à faciliter l'accès aux services de base, à mettre en place des services de santé et de soins de qualité, à offrir une éducation de qualité afin de favoriser l'ascension sociale. En outre, il faut garder à l'esprit que, l'accès à un logement décent, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, la promotion de l'accès aux sports et l'épanouissement de la jeunesse, la promotion de la culture et le renforcement de l'identité nationale, et l'intégration des dimensions genre et démographique j sont d'une importance capitale pour l'émergence du pays.

Figure 3 : Effets multiplicateurs et accélérateurs de croissance dans le domaine social



Madagascar avec une articulation aux Objectifs de Développement Durable qui les concernent, notamment les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 permettra d'obtenir une croissance inclusive (ODD 8), de réduire les inégalités (ODD10), et de construire des villes durables (ODD11).

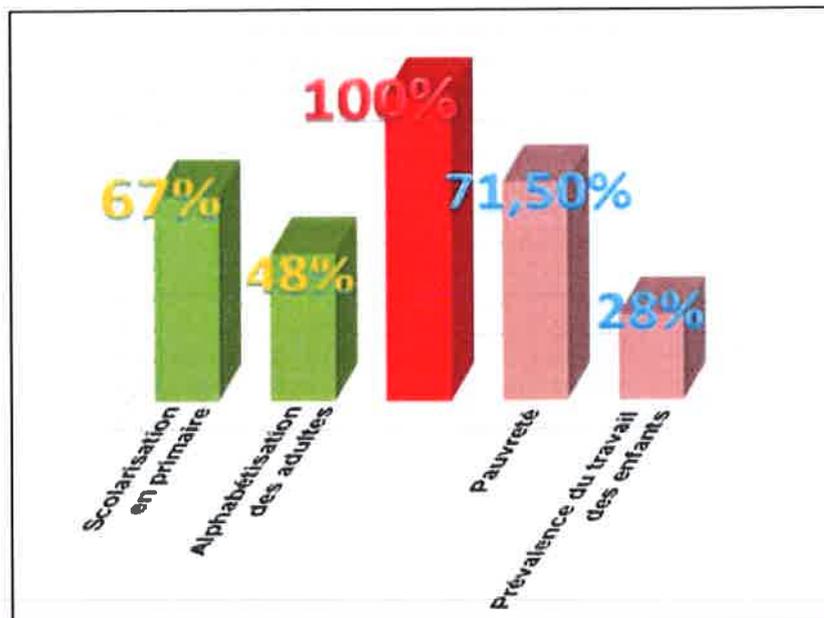
Tableau 1 : Récapitulatif de quelques indicateurs nationaux

Indicateurs	National	OBJECTIFS (Globaux, ODD)	Sources
Population	25,7 millions		INSTAT, Résultats provisoires RGPH 3
Taux moyen de couverture vaccinale chez les enfants moins de 5 ans	87%	90%	Ministère de la Santé Publique
Taux de mortalité des enfants < 5 ans	58,7/1.000	12/1.000	INSTAT, MICS 2018
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	39,8/1.000	25	INSTAT, MICS 2018
Taux d'accouchement assisté par une personne qualifiée	46,1%	ND	INSTAT, MICS 2018
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances)	426	<70	INSTAT, MICS 2018
Taux de prévalence contraceptive	44,4%	50%	INSTAT, MICS 2018
Prévalence du VIH auprès des 15-49 ans	0,3%		SPECTRUM 2017
Taux d'accès aux sources d'eau améliorées	52%	ND	JMP 2015 (UNICEF/OMS)
Pourcentage de la population vivant à plus de 5km des formations sanitaires		ND	Ministère de la Santé Publique
Taux d'analphabétisme dans le primaire	29,4%	ND	DEPA/MEN
Taux de malnutrition	41,6%	35%	INSTAT, MICS 2018

Population:
25,7 millions

PIB par tête :
534,1 US\$ en 2018

IDH :
0,519 contre 0,728 Monde
161ème/ 189ème



Engagement 4 : L'éducation pour tous (ODD4)



SITUATION DE L'ÉDUCATION

Le secteur de l'éducation à Madagascar se trouve confronté à une pléthore d'obstacles relatifs (i) à la qualité de l'éducation, (ii) à l'accès et à la rétention des élèves et (iii) à la gestion et la bonne gouvernance du secteur. Il convient de relever que nombre de ces obstacles sont imbriqués et impactent négativement les uns sur les autres, rendant les interventions d'autant plus complexes.

Le taux net de scolarisation au niveau du primaire a fortement chuté ces dernières années. Ainsi, trois millions d'enfants Malagasy qui devraient être scolarisés n'ont toujours pas accès à l'éducation. Par ailleurs, environ 40% des enfants scolarisés ne terminent pas le cycle primaire. La pauvreté conjuguée au faible taux de scolarisation engendre une forte prévalence de travail des enfants dans le pays.

Tableau 2- Efficacité Interne En 2016-2017

Niveau	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
Primaire	56,2%	25,6%	18,2%
Collège	80,4%	10,8%	8,8%
Lycée	92,9%	6,2%	0,9%

Source : Annuaire Statistique, Service de la Statistique/Direction de la Planification de l'Éducation/Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel (SS/DPE/MENETP).

PRIORITÉ 9 : Offrir une éducation de qualité pour tous

Constat

L'éducation à Madagascar se caractérise par un état assez critique. L'insuffisance de la qualité de la formation continue des enseignants, des formateurs et des encadreurs pédagogiques a pour corollaire le faible score moyen des élèves en malagasy, mathématiques et en français.

Dans la majorité des cas, le système est soutenu par des enseignants « FRAM », provenant de la communauté qui n'ont ni les qualifications, ni les capacités pour instruire correctement les élèves. Le programme scolaire est en transition depuis 2008 et la majorité des supports scolaires sont en français et ne sont pas, par conséquent, utilisés par les enseignants.

Le temps d'apprentissage et d'enseignement requis par le programme d'enseignement primaire est grandement insuffisant. En effet, sur les 900 heures escomptées, seules 600 heures sont effectivement dispensées.

Tableau 3 : évolution des indicateurs clés au niveau national dans les écoles publiques

Niveau	Indicateur	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Préscolaire	Taux de croissance de la scolarisation	99,5%	125,2%	48,1%	8,0%
	Parité	1,1	1,1	1,1	1,1
Primaire	Taux de croissance de la scolarisation	3,7%	-0,7%	5,7%	-4,0%
	Taux de transition	54%	40%	45%	NA
	Taux de rétention complétion	33%	32%	32%	29%
	Parité	0,99	0,99	0,99	0,99
Collège	Taux de croissance de la scolarisation	-0,3%	5,6%	-3,9%	0,7%
	Taux de transition	39%	34%	34%	NA
	Taux de rétention complétion	64%	70%	60%	63%
	Parité	0,98	1,00	1,01	1,03

Source : Annuaire Statistiques, Service de la Statistique/Direction de la Planification de l'Éducation/Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel (SS/DPE/MENETP)

La formation initiale et continue, le perfectionnement et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont faiblement développés dans les établissements alors que l'apprentissage tout au long de la vie est un élément essentiel dans la capacité des systèmes éducatifs à s'adapter aux besoins de l'économie du savoir.

Au niveau des établissements publics d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, les encadrements des apprenants sont encore essentiellement assurés par des formateurs vacataires ou suppléants. Ces apprenants ne représentent que 0,6% des jeunes d'âge scolarisable de 13 à 18 ans. Quant à l'Enseignement supérieur, le déroulement des formations reste grandement tributaire de la disponibilité des enseignants vacataires dans les institutions universitaires publiques, surtout dans les universités en province autres qu'Antananarivo, ne permettant pas de procéder à la semestrialisation ou de respecter les calendriers universitaires.

Le manque de corrélation et d'harmonisation entre l'enseignement supérieur et les besoins du marché constitue un obstacle majeur au développement, imputable notamment à l'absence de mécanisme liant les institutions d'enseignement et de formation aux acteurs économiques, ainsi qu'à l'absence d'évaluation systématique du marché de l'emploi et de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur.

Enfin, le sous-financement du secteur dans sa globalité entache grandement son efficacité. A cela s'ajoute une gestion financière imparfaite caractérisée par une forte concentration du budget au niveau central qui ne permet pas aux structures déconcentrées de mettre adéquatement leur mandat en œuvre.

DEFIS / OBJECTIFS

Les principaux défis du secteur touchent tous les domaines, notamment l'accès et la rétention des élèves, la qualité de l'éducation et la gouvernance du système éducatif.

Ces défis sont liés à de nombreuses déficiences et inefficacités caractérisées par : (i) l'obsolescence des équipements et infrastructures scolaires ; (ii) le manque de supports didactiques et de manuels adaptés aux programmes scolaires ; (iii) la faible rétention des apprenants à tous les niveaux du système scolaire, cumulées à des taux de redoublement conséquents et des taux d'abandon importants ; (iv) l'inadéquation des programmes scolaires avec les besoins socioculturels et économiques de la société ; (v) les besoins importants en infrastructures universitaires suscités par l'accroissement des effectifs des étudiants de l'ES ; et (vi) le fort déséquilibre entre les séries de bacheliers, au profit des sections littéraires (77% des candidats), qui se répercute dans l'enseignement supérieur par un sureffectif dans le domaine des sciences de la société.

Afin d'assurer un pilotage efficace et efficient du système éducatif, les défis à relever sont :

- La mise en œuvre d'un plan de modernisation des équipements et des infrastructures éducatives en milieu rural et urbain
- Le développement de la culture de l'excellence, des résultats et de l'esprit entrepreneurial à travers l'éducation et au profit de la transformation structurelle de l'économie
- La mise à jour du curriculum dont le programme scolaire à tous les niveaux et l'ajustement du système de recrutement et de gestion de carrière des enseignants
- L'intégration du savoir devenir dans le contenu d'apprentissage permet le développement de la culture du métier chez les élèves dès leur bas âge
- L'intégration de l'e-learning en utilisant la technologie numérique pour faciliter l'accès à une

- éducation de qualité pour tous
- La vulgarisation de l'ingénierie harmonisée afin d'uniformiser la certification et la formation dans l'ensemble du territoire Malagasy
- L'appui à la coordination et au pilotage innovant du système éducatif et le renforcement des structures de gestion déconcentrées
- Le développement d'une gestion partenariale public-privé de l'éducation et de la formation avec les secteurs productifs

Les objectifs sont :

- De mettre en place un système d'éducation et de formation performant tant quantitatif que qualitatif et conforme aux besoins, aux normes c'est-à-dire focaliser vers l'emploi de qualité ;
- Universaliser l'éducation élargie, de qualité et équitable
- Promouvoir et valoriser tout type d'enseignement et de formation

REFORMES

Les réformes seront focalisées sur :

- La modernisation des infrastructures répondant au mieux à l'esprit de développement, d'émergence et d'excellence tout en respectant les normes requises
- La formation du corps professoral pour disposer d'éducation de qualité
- Le développement de l'E-learning dans tous les établissements universitaires
- L'implantation de Centres d'Alphabétisation et de Ressource (CAR) répondant aux normes, au moins au niveau communale, la mise en place de transport scolaire en milieu urbain, la construction de nouvelles infrastructures éducatives en milieu rural
- La valorisation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) au niveau du système éducatif
- La facilitation de l'octroi des cités universitaires
- L'orientation et le développement de la formation professionnelle en phase avec le marché du travail
- La mise en place des partenariats avec les universités de renommées internationales
- L'optimisation du système universitaire et de la gestion informatisée
- L'élaboration de stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- La révision du statut des enseignants chercheurs et chercheurs enseignants
- La promotion de la politique de réinsertion sociale en milieu carcéral par l'éducation

Les 7 cibles relatives à l'éducation ont été priorisées par Madagascar :

- *D'ici 10 ans, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles*
- *D'ici 10 ans, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès au service de développement et prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à l'enseignement primaire*
- *D'ici 10 ans, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable*
- *D'ici 10 ans, augmenter nettement le nombre des jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat*
- *D'ici 10 ans, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle*
- *D'ici 10 ans, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter*
- *D'ici 10 ans, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et modes de vie durables, de droits de l'homme, de l'égalité de sexes, d'une culture de paix et non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable*

ACTIONS PRIORITAIRES

- Renforcer les capacités matérielles et humaines
- Équiper les structures administratives en dématérialisant les activités administratives (paiement et suivi par la technologie mobile, traitement des dossiers administratifs...)
- Mettre en place des établissements de référence « manara-penitra » (EPP, Collège, Lycée

d'Enseignement Général, Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel, Centre de Formation Professionnelle, Centre de Développement des Compétences, Centre de Formation aux Métiers de base), dotés de mobiliers, équipements, matières d'œuvres et de tablettes numériques, des universités de proximité dans chaque chef-lieu de province et régions

- Réhabiliter et étendre les infrastructures scolaires, de formation et les bâtiments administratifs existants en les dotant d'équipements modernes adéquats
- Étendre et renforcer la capacité des structures régionales en charge de formation des enseignants et des formateurs de l'ETFP/DC : Institut National de la Formation Pédagogique « CRINFP » et l'Institut National de Formation de Formateurs « INFOR »
- Mettre en place un dispositif de système d'information sur le marché de travail et de la formation professionnelle
- Mettre en place, d'une part, un dispositif de « programmation et suivi » de toutes les activités entreprises au système éducatif et d'autre part, un dispositif de formulation et d'évaluation des politiques publiques éducatives
- Soutenir la résilience du système éducatif en matière de risques et catastrophes naturelles et anthropiques
- Réhabiliter et moderniser les cités universitaires existantes
- Utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE)
- Prendre en charge l'éducation des personnes les plus vulnérables, particulièrement en matière de nutrition

Engagement 5 : La santé est un droit inaliénable pour chaque citoyen (ODD 3)

SITUATION DE LA SANTE

Madagascar fait face à des épidémies récurrentes provoquant chaque année des dizaines de décès. L'épidémie pesteuse de l'année 2017 a ainsi entraîné le décès de près de 200 personnes et des milliers de cas de contamination. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'indice de mortalité maternelle reste encore élevé avec notamment 426 décès pour 100.000 naissances pour l'année 2018. La prévalence de la contraception moderne est également relativement faible en dépit d'une augmentation du pourcentage de femmes en union utilisatrices de méthodes contraceptives, 44,4% (INSTAT, MICS 2018). Le fardeau de la malnutrition chronique qui touche 41,6% des enfants de moins de cinq ans, reste également une grande préoccupation dans le pays. Le système de santé reste précaire et fait difficilement face aux risques sanitaires endémiques du pays.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées en 2006, signée par Madagascar en 2007 et ratifiée le 15 avril 2015. Ce geste témoigne de l'intérêt que Madagascar accorde à la promotion des droits des personnes handicapées.

PRIORITÉ 10 : L'Accès aux soins et bien être social pour tous

CONSTAT

A Madagascar, plus de 8 personnes actives sur 10 sont exposées à des situations de vulnérabilités du fait qu'elles ne bénéficient pas de régime d'avantages sociaux ou de programmes de protection sociale. Ces personnes se regroupent dans la catégorie des travailleurs familiaux non rémunérés, et des travailleurs indépendants.

La vulnérabilité des ménages Malagasy est liée à l'importance des chocs dont les plus tragiques sont ceux liés aux catastrophes naturelles (67%) et aux problèmes économiques (15%) (EPM 2010).

Les ménages sont de moins en moins résilients aux chocs, spécifiquement ceux ayant les groupes les plus vulnérables constitués essentiellement par : les personnes handicapées, les personnes âgées sans ressources, les orphelins, les personnes vivant avec le VIH et les femmes et les enfants victimes de violences de divers entre autres la traite et le travail des enfants.

Les personnes handicapées sont plus exposées aux risques de pauvreté, de chômage, d'exclusion sociale, de non-respect de leurs droits et ont un accès limité aux services par rapport à la population en général.

DEFIS / OBJECTIFS

Les objectifs sectoriels du volet social visent à :

- Réduire de 15% la proportion de la population se trouvant dans des conditions difficiles par l'augmentation des revenus des plus pauvres
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base
- Protéger et promouvoir les droits des groupes spécifiques à risque
- Consolider progressivement le régime contributif
- Élaborer la loi sur les droits des personnes âgées
- Mettre en place un système de couverture de santé pour tous

Le PEM vise surtout à réduire efficacement les inégalités en offrant des services et des dispositifs de prise en charge pour le renforcement de la résilience des ménages vulnérables.

REFORMES

Plusieurs réformes sont à entreprendre, à savoir :

- La mise en place du registre social unique
- La mise en place d'un fonds commun pour les actions de protection sociale non contributives
- Le renforcement du cadre législatif et réglementaire sur la protection sociale
- La mise en conformité des textes législatifs et réglementaires sur les personnes handicapées par

rapport à la convention internationale sur les droits des personnes handicapées ratifiée par Madagascar

- Des programmes de transferts sociaux vont être mis à l'échelle.
- Les structures et les services de prise en charge des personnes vulnérables, enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes ainsi que des personnes âgées de plus de 65 ans et ceux dans des situations précaires seront renforcés
- Construire des logements sociaux, centres d'hébergement, villages communautaires, Centres de Promotion Socio-économique, restaurants sociaux

ACTIONS PRIORITAIRES

- Créer des Centres d'Aides Sociales et renforcer les infrastructures d'accueil des segments les plus fragiles
- Produire des Cartes d'Assistance Sociale "CAS" pour les personnes vulnérables
- Assurer l'accessibilité aux minimas sociaux grâce notamment et à la prise en charge des frais des soins et des couts de la scolarisation des élèves
- Créer de centres de loisirs et de rencontre intergénérationnelle
- Appuyer les initiatives d'activités génératrices de revenu à l'endroit des personnes handicapées
- Créer des restaurants collectifs sociaux à bas prix
- Mettre en place une allocation familiale de solidarité "filet de sécurité sociale" à hauteur de 30 000 Ariary par foyer pour les ménages de plus de trois enfants, des veuves et des mères célibataires
- Créer des centres d'aides d'urgence pour faire face aux cataclysmes naturels et des maladies à l'échelle publique entre autres la mise en place du Centre d'Aides Médicales d'Urgence de Madagascar
- Offrir des formations gratuites pour la création des AGR accessibles "petites fermes d'élevages et cycle court ; plantation, petites ateliers de transformations et facilitation des crédits
- Approvisionner en médicaments génériques toutes les pharmacies des formations sanitaires publiques par districts
- Distribuer des kits de pompages d'eau souterraine dans les régions sèches
- Installer des bornes fontaines dans tous les Fokontany de plus de 200 ménages
- Mettre en place un fonds commun pour les actions de protection sociale non contributives
- Mettre à l'échelle nationale des programmes de transferts sociaux

PRIORITÉ 11 - Assurer un service de santé de qualité pour tous et renforcer la planification familiale

SANTE UNIVERSELLE

CONSTAT

A Madagascar, la couverture de la santé universelle est loin d'être une réalité. En effet, dans le contexte socioéconomique actuel où 58,8% de la population se trouvent dans des situations vulnérables⁷, près de 23% des personnes malades renoncent à se faire soigner pour des motifs d'ordre financier. La part des dépenses de santé des ménages augmente d'une année à une autre, alors que la part du budget national et du budget extérieur alloués au secteur de la santé évoluent selon les circonstances. Le fonds d'équité, même disponible au niveau décentralisé, est faiblement utilisé. Le système de prépaiement des soins est quasi-inexistant. Le pays connaît une dépendance au financement externe, qui entraîne des problèmes de prévisibilité et d'efficacité. L'aide extérieure non inscrite dans le budget du secteur de la santé est de 6 USD/habitant, seulement 1,4 USD/habitant figure dans le budget national.

Les épidémies de peste ont envahi le pays en 2017, et la rougeole a sévi dans plusieurs districts sanitaires. En 2018, le paludisme constituait la troisième cause de morbidité dans les centres de santé et la cinquième cause de mortalité en milieu hospitalier. Madagascar, comme de nombreux pays en développement subit l'influence et l'impact négatif de la tuberculose, responsable de décès, de souffrances et d'appauvrissement.

En matière de VIH/SIDA, Madagascar est classé parmi les pays ayant une épidémie de type concentrée au niveau des populations clés de VIH mais à faible prévalence estimée à 0,3% au niveau de la population générale de 15 à 49 ans (PNS 2018-2022).

Compte tenu de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile stagnante et élevées, la santé de la mère et de l'enfant constitue une préoccupation majeure de santé publique à Madagascar. Les causes de ces mortalités sont liées aux suites des complications de la grossesse et de l'accouchement, à l'hésitation de prise de décision par la famille, au retard de référence à rejoindre la formation sanitaire et au retard de prise en charge au niveau des formations sanitaires.

La Surveillance Intégrée des Maladies et Riposte (SIMR) reste limitée. La détection à temps de l'écllosion des épidémies n'est pas toujours systématique. Il n'existe pas de stratégie claire pour la gestion des intrants, équipements et matériels du secteur. Concernant les intrants et les médicaments, malgré les efforts entrepris en matière de gestion des approvisionnements, les ruptures de stock sont encore fréquentes.

Enfin, il convient de noter une faible disponibilité des soins de qualité et de services de prise en charge à tous les niveaux, couplée à une faible utilisation des formations sanitaires, et la non-effectivité du système de référence et contre-référence. Les formations sanitaires ont de faibles capacités d'accueil et peu d'autonomie financière.

DEFIS / OBJECTIFS

Le défi du PEM est d'assurer un service de santé et de soins pour tous en améliorant l'efficacité des services de soins et de santé publique. Le renforcement de la gouvernance générale du système de santé doit passer par l'élargissement de la couverture en santé. La mise en place de politiques économiques et familiales adéquates permettra ainsi à Madagascar de faire de son dividende démographique, un accélérateur de développement.

Pour ce faire, la stratégie consiste à (i) rendre plus accessible les structures sanitaires de base sur le plan géographique par l'offre de soins de proximité, (ii) mettre en œuvre la Couverture de Santé Universelle (CSU) sur le plan financier, (iii) prendre en charge les groupes vulnérables sur le plan social et enfin (iv) améliorer les structures d'accueil et les équipements, et mettre à disposition du personnel qualifié à tous les niveaux du système de santé sur le plan technique.

Les objectifs du secteur santé consistent à :

- Harmoniser et coordonner toutes les interventions nécessaires et adaptées
- Améliorer l'état de santé de la population à travers un système de santé cohérent, renforcé, équitable et capable de répondre aux demandes et aux besoins sanitaires de la communauté même dans le cadre de la gestion des urgences et des catastrophes
- Assurer l'accès de la population, quel que soit son statut social, à des soins de santé de qualité (préventifs, curatifs, promotionnels, réhabilitation), où qu'il soit et au moment où il le veut
- Contribuer à l'atteinte du dividende démographique

REFORMES

Les réformes au sein du secteur santé contribueront également à l'avancée vers la Couverture Santé Universelle par :

- L'amélioration de l'accès aux soins :
 - Augmentation de la couverture en formations sanitaires (Hôpitaux et CSB) : construction de nouvelles FS (CSB, CHR, CHRR, CHU)
 - Réouverture des CSB fermés et mise aux normes des CSB
 - Mise en place des soins de proximité par l'approche clinique mobile (utilisation des camions mobiles de soins)
 - Renforcement de la lutte contre les maladies épidémiques
 - Prise en charge des soins aux enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et personnes âgées de plus de 65 ans
 - Développement de l'approche communautaire (recours aux AC dans les zones situées à plus de 5 km d'un CSB)
- Assurance de la qualité des soins :
 - Mise aux normes des structures de soins (construction de Centres Hospitaliers HMP, réhabilitation et extension)
 - Mise aux normes des plateaux techniques des centres hospitaliers universitaires, des centres hospitaliers de référence régional et districts
 - Dotation en matériels et équipements de pointe pour Centres Hospitaliers de Référence
 - Mise aux normes des prestations de soins : formation, suivi, accompagnement, utilisation des NTIC, et mesures de lutte contre la corruption en milieu hospitalier
 - Mise en place de mécanisme d'amélioration continue de la performance tel que le financement basé sur la performance, le système de motivation des agents de santé
 - Recrutement et redéploiement des ressources humaines en santé qualifiées selon leur niveau et leurs besoins
- Levée des barrières financières à l'accès aux soins :
 - Augmentation du budget alloué à la santé pour pouvoir prendre en charge les démunis et personnes vulnérables
 - Réorientation et mise à l'échelle de la CSU

Les efforts se concentreront principalement sur les mesures et actions suivantes :

- Amélioration de l'accessibilité géographique et financière de la population à des offres de soins promotionnelles, préventives et curatives de qualité, à tous les niveaux, avec les plateaux techniques adéquats et les intrants nécessaires
- Renforcement des activités de promotion et de protection de la santé
- Amélioration du système d'information sanitaire en vue de rendre disponibles des informations sanitaires fiables et à jour à toutes les parties prenantes pour des prises de décisions adéquates à tous les niveaux
- Mise en œuvre des paquets de services à haut impact pour accélérer la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile, réduire la prévalence des principales maladies transmissibles, des maladies négligées et des maladies non-transmissibles
- Lutte contre la malnutrition
- Augmentation du nombre de personnels du secteur santé

Priorisation des cibles de l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » a retenu cinq cibles :

- D'ici 10 ans, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes ;
- D'ici 10 ans, éliminer les décès évitables des nouveaux nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus ;
- D'ici 10 ans, mettre fin à l'épidémie de SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;
- D'ici 10 ans, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;
- Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Construire des Hôpitaux Manara - Penitra équipés et conformes aux normes internationales par région
- Mettre aux normes et équiper les hôpitaux et centres de soins
- Mettre en place un système de santé mobile pour les zones reculées
- Doter en véhicules aménagés en cliniques mobiles équipées surtout pour les zones reculées
- Mettre aux normes les Ressources Humaines en Santé dans toutes les structures sanitaires
- Rendre disponibles de façon continue les médicaments et intrants de santé même dans les zones reculées
- Créer une usine de fabrication de médicaments génériques et de centre de distribution national (sous la coordination du Ministère en charge de l'Industrie)
- Prévenir et prendre en charge des maladies transmissibles et non transmissibles à fortes résurgences et sévères
- Prévenir et prendre en charge les cas de malnutrition à tous les niveaux
- Mettre en œuvre l'Approche atteindre chaque Cible en Vaccination de routine
- Instaurer des mécanismes de Prise en charge des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des personnes âgées de plus de 65 ans dans le cadre de la CSU
- Mettre en œuvre les activités de promotions de la santé
- Réorganiser et faire fonctionner la Caisse Nationale de Solidarité pour la santé (CNSS) ;
- Mettre à l'échelle les mécanismes de protection financière des individus par l'affiliation des populations vulnérables à la Caisse nationale de Solidarité pour la Santé (ciblage des personnes vulnérables, prise en charge de leurs contributions à la CNSS)
- Renforcer le système de suivi évaluation et audit
- Élaborer le CNS annuellement

PLANIFICATION FAMILIALE

Constat

Les programmes de planification familiale à Madagascar souffrent non seulement de la faible capacité d'offre des services de qualité, mais aussi des contraintes culturelles qui limitent l'expression de la demande des services par la population Malagasy.

Les prestataires formés pour offrir les services de planification familiale dans les formations sanitaires ne couvrent pas suffisamment l'ensemble du territoire national.

L'accès aux services de planning familial est obéré par l'insuffisance d'équipements et de matériels médicaux, la faible qualité des services de planification familiale, l'absence des supervisions et la non-continuité des offres de services de planification familiale au niveau des formations sanitaires.

De plus les ruptures de stocks de produits contraceptifs modernes sont fréquentes, et la couverture en sites offrant les Méthodes de Longue Durée sont faibles en termes de planning familial.

La faible qualité et d'intégration des services des soins obstétriques et néonataux d'urgences, santé maternelle et planification familiale et la faiblesse de la chaîne d'approvisionnement des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre sont aussi autant de faits entravant les programmes de planification familiale.

Du point de vue de la demande des services de planification familiale, les principaux goulots d'étranglements concernent essentiellement les barrières culturelles, à savoir : la pression sociale, les normes socioculturelles qui consistent à favoriser le genre masculin engendrant le faible pouvoir de décision des filles et des femmes, les us et coutumes dans certaines régions, la réticence aux changements liée aux aspirations à la forte fécondité au sein de la population. La loi sur la santé de la reproduction et la planification familiale limite la demande des services pour les adolescents et jeunes. Enfin, l'insuffisance d'éducation sexuelle à l'endroit des jeunes limite la demande de service en planning familial.

Défis à relever

Le défi majeur du planning familial et de la jeunesse réside dans la maîtrise de la transition démographique face à la croissance économique.

L'autre défi est de réduire la mortalité maternelle en vue d'atteindre l'émergence social-santé en adéquation avec les objectifs de développement durable, en transformant les conditions de vie.

Par ailleurs, il est primordial d'assurer l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels sont les suivants :

- Permettre à tous les adolescents et jeunes de réaliser leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, et de participer à la croissance, aux actions humanitaires et à la consolidation de la paix
- Assurer la prise en compte et l'implication de tout le monde tout au long du processus de l'émergence notamment en matière de planning familial
- Intégrer les dimensions démographiques dans les politiques et programmes de l'émergence

Mesures, actions et réformes

Pour améliorer l'accès aux services intégrés de santé sexuelle et procréative et de promouvoir les programmes de planning familial de proximité et à la portée de tous, le gouvernement activera les réformes et mesures suivantes :

- L'instauration d'un cadre juridique en matière de planification familiale favorable à l'application de la loi sur la santé de la reproduction et planification familiale respectant la vie
- La création d'un Pôle de compétence en planning familial respectant la vie
- La promotion des méthodes contraceptives naturelles
- La vulgarisation et valorisation des TIC dans l'éducation sur les méthodes contraceptives naturelles et modernes
- La mise en place d'une branche spécialisée en maternité dans les « Hopitaly manarapenitra »
- Le renforcement de la sensibilisation des mères de famille en étroite collaboration avec les centres sanitaires
- Le renforcement des capacités nationales pour fournir des informations et des services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle et d'infections sexuellement transmissibles et de VIH, y compris dans les contextes fragiles et humanitaires et en cas de crise de santé publique
- Le renforcement des capacités du personnel de santé, en particulier les sages-femmes, à fournir des services de santé sexuelle et procréative intégrés et de qualité, y compris dans les situations de crise humanitaire

L'accès aux services de planning familial est obéré par l'insuffisance d'équipements et de matériels médicaux, la faible qualité des services de planification familiale...

- La promotion des stratégies et programmes positifs en faveur de la Santé des femmes et de l'enfant respectant la vie et les lois en vigueur
- Réalisation de la transition démographique et jeunesse

Intégrer le profil démographique dans les politiques et stratégies

La transition démographique étant définie comme un processus par lequel les populations humaines sont passées d'un régime démographique caractérisé par un taux de natalité et un taux de mortalité tous deux élevés à un régime démographique caractérisé par un taux de natalité et un taux de mortalité tous deux bas. L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes de développement intégrera le profil démographique du pays. Cette initiative permettra d'apprécier l'évolution en matière de régime démographique et de fixer un objectif transversal pris en compte par l'ensemble des secteurs. A titre d'illustration, l'exploitation des résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) qui vient d'être réalisé sera un puissant levier pour planifier l'atteinte de l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris pendant les crises humanitaires, ainsi que les objectifs de développement durable.

En outre, la disponibilité de telles données repose sur le renforcement des capacités statistiques de Madagascar et la réforme de l'Institut National de la Statistique. Le développement du système statistique national est de ce fait une exigence d'un Madagascar émergent.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Accélérer la transition démographique et la transformation de la structure par âge en faveur de l'amélioration du rapport de dépendance pour la croissance socio-économique
- Améliorer le système national de données démographiques afin de cartographier les inégalités et d'y remédier
- Renforcer l'utilisation de données en intégrant les informations démographiques
- Exploiter les résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3)
- Refonder l'Institut National de Statistique pour mettre le système statistique national au niveau des exigences d'un Madagascar émergent
- Coordonner et appuyer l'offre et l'accès aux soins en PF de qualité à tous les niveaux
- Renforcer de la sécurisation des produits PF
- Augmenter le budget de l'État alloué au programme PF pour achat des produits PF et renforcement des compétences (pour éviter la rupture de stock)
- Définir et mettre en œuvre des stratégies, des programmes et initiatives positifs en faveur de la santé des femmes et de l'enfant respectant la vie et les lois en vigueur

Engagement 6 : L'emploi décent pour tous (ODD 8)

SITUATION DE L'EMPLOI

La situation de l'emploi à Madagascar est caractérisée par un taux de chômage en forte croissance durant les dernières années et un niveau de sous-emploi extrêmement élevé.

Outre la hausse du taux de chômage, selon les résultats de l'Enquête sur la Transition des jeunes vers la Vie Active (ETVA), 69% des actifs jeunes sont des travailleurs non réguliers et 55% d'entre eux sont des travailleurs familiaux. Seuls 15% de ces jeunes ont pu transiter vers un emploi stable depuis 2016.

L'année 2018, le Bureau International du Travail (BIT) a rapporté que 20% des jeunes Malagasy sont au chômage. Seulement 3,8% de la population active obtient un emploi conforme à ses diplômes, alors que 500.000 jeunes arrivent chaque année sur le marché de travail.

A cet effet, 80% de la population active est concernée par le sous-emploi, résultant de l'incapacité du marché à satisfaire la demande, favorisant ainsi l'expansion du secteur informel. L'incohérence entre le système éducatif et les besoins d'expertises requises en constitue une cause. Seuls 2,5% des jeunes sont des employeurs ou auto-entrepreneurs. Les jeunes diplômés sont les premières victimes de la crise de l'emploi du fait qu'ils ne disposent pas de compétences requises pour être opérationnels au moment de l'embauche.

Le chômage et le sous-emploi sont étroitement liés à l'instabilité sociale, aux conflits, à l'accroissement de la pauvreté et de l'insécurité menaçant ainsi la paix sous différentes tournures. Ainsi, pour subvenir économiquement à leurs besoins, les jeunes vivent d'emplois précaires et informels voire à risque. Les informations sur l'emploi ne sont pas suffisamment accessibles aux jeunes et particulièrement celles sur la culture entrepreneuriale.

Figure 4 : Situation des jeunes sur la transition des jeunes vers la vie active



Source : enquête sur la transition des jeunes vers la vie active (ETVA), INSTAT-2015

PRIORITÉ 12 - Favoriser la création d'emplois et promouvoir le travail décent

CREATION D'EMPLOIS

Constat

Les jeunes actifs Malagasy constituent 32% de la population (ETVA). Trois quarts des jeunes vivent en milieu rural et exerçant dans le secteur de l'agriculture et les activités de commerce. 69,4% des jeunes Malagasy exercent un travail non-régulier. Ce sont surtout les jeunes femmes qui souffrent de cette irrégularité de l'emploi. L'inadéquation formation/emploi atteint 6 jeunes sur 10 : 12% s'estiment être surqualifiés et 48,4% ressentent des lacunes dans leurs connaissances ou leurs capacités (EPM 2010).

Au titre de l'année scolaire 2017-2018, 745 établissements techniques et de formation professionnelle sont fonctionnels dont 132 publics et 413 privés, ne couvrant que seulement 58 Districts. Sur les 583

métiers répertoriés au niveau international, seuls 106 sont développés à Madagascar⁸.

Défis à révéler

Le défi du PEM est d'œuvrer davantage pour l'insertion socio-économique des jeunes.

Pour cela il s'agit de promouvoir :

- La création massive d'emplois modernes et privés pour la jeunesse et les femmes Malagasy à travers les programmes de modernisation du pays et des secteurs porteurs d'emploi
- L'Accès au travail décent pour tous favorable à la productivité par la consolidation du tripartisme, du dialogue social et le changement de gouvernance en matière d'insécurité et de précarité au travail
- La stratégie consiste à former pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes et des femmes à l'entrepreneuriat afin de répondre aux besoins sectoriels des pôles de croissance/espaces de solidarité

Objectifs sectoriels

Le Plan Émergence Madagascar se fixe comme objectifs en matière d'emploi de :

- Augmenter le taux de l'employabilité de la population active
- Atteindre le plein d'emploi
- Atteindre un enseignement technique et professionnel et/ou professionnalisant de qualité
- Adopter un nouveau plan de promotion de la formation professionnelle en adéquation avec les enjeux de l'émergence
- Atteindre un cadre juridique et institutionnel de l'emploi adapté au marché de travail

Ces objectifs vont être atteints à travers un environnement propice à la croissance, à l'investissement et à l'emploi, la promotion des compétences et des activités rurales, l'accroissement de la productivité des secteurs modernes, la bonne gouvernance de l'emploi, la promotion du partenariat public et privé, l'effectivité de l'adéquation emploi – formation et l'entrepreneuriat des jeunes et des groupes vulnérables.

Réformes, actions et mesures

Les réformes, actions et mesures à entreprendre sont axées sur :

- La mise à jour de la Politique Nationale de l'Emploi
- La création d'une Agence Nationale de l'Emploi avec ses démembrements régionaux, des centres de formation dans toutes les régions, un centre d'incubation en entrepreneuriat pour les jeunes porteurs de projet dans toutes les Régions
- Le soutien des petites et moyennes entreprises et des coopératives
- L'accompagnement des jeunes en matière de création d'emploi
- L'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des sans emploi
- L'action en faveur de la promotion de l'emploi des personnes handicapées
- La mise en place d'un système d'information sur le marché du travail et de la formation professionnelle dans toutes les régions

Les femmes et les jeunes porteurs de projet, créateurs d'emplois bénéficieront de subventions, de divers types de soutien et d'accompagnement pour être opérationnels et contribuer au développement local.

Les jeunes agriculteurs, artisans et éleveurs seront formés de manière professionnelle dans leurs vocations respectives. Les jeunes qui auront choisi l'agriculture et l'élevage pourront se voir octroyer des terrains à travers des Titres verts.

Les mises en place d'une banque d'investissement, d'un fonds souverain et l'extension d'institutions de microfinance devront être faites dans les meilleurs délais pour promouvoir l'investissement, faciliter l'accès au crédit des PME/PMI et pour accompagner l'industrialisation. Il est envisagé de leur donner accès à des fonds à taux bonifiés pour créer des activités génératrices de revenus et d'emplois.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Créer une Société d'Économie Mixte dans les zones d'émergence économique, touristique, agricole⁹
- Mettre en place des zones d'émergence industrielle pour renforcer la création de l'emploi
- Créer des Espaces Émergence de Soutien « One Space one Région »
- Mettre en place une banque d'investissement, un fonds souverain et d'extension d'institutions de

⁸ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et professionnel

⁹ Cf: IEM

- micro finance
- Doter les jeunes Malagasy de terrains à titre vert
- Renforcer la capacité des centres des jeunes en entrepreneuriat et en création d'emploi
- Construire et opérationnaliser les Centres de Promotion Socio-économique
- Appuyer les initiatives de création d'Activités Génératrices de Revenu des Associations
- Créer une Agence Nationale de l'Emploi avec ses démembrements régionaux, des centres de formation dans toutes les régions, un centre d'incubation en entrepreneuriat pour les jeunes porteurs de projet dans toutes les Régions
- Mettre en place un service permanent de qualité permettant d'adapter la formation aux perspectives du marché du travail grâce à la mise à jour périodique des informations sur l'emploi et la formation

TRAVAIL DECENT POUR TOUS

Constat



La majorité des Malagasy exercent dans le secteur informel. Le fréquent changement structurel, la faible implication des acteurs et des entités responsables, la faiblesse du taux de contribution sociale, le manque d'implication des départements concernés dans la mise en œuvre de conventions ratifiées et la transmission des données y afférentes et la non application des textes sur les conditions de vie et de travail, constituent les contraintes et obstacles liés à la mise en œuvre de la promotion du travail pour tous.

Le secteur travail dispose de plusieurs potentialités comme les ressources humaines qualifiées issues des corps de fonctionnaires spécialement formés à intervenir dans le domaine, la collaboration avec le système des Nations Unies : OIT, OIM, PNUD, UNICEF, les Partenaires sociaux ainsi que les membres de la société civile.

Défis à relever

Les défis à relever seront focalisés sur la réalisation effective des priorités et l'atteinte de la couverture nationale de travail décent pour tous. Il en va de :

- L'augmentation du taux de couverture en matière de sécurité sociale ;
- L'augmentation du taux de retrait des enfants travailleurs ;
- L'application effective des 47 conventions internationales du travail ratifiées par Madagascar ;
- Le recadrage de l'envoi des travailleurs migrants.

Le PEM inscrit le travail décent parmi les facteurs clés d'émergence pour permettre une croissance inclusive, par la participation de la population active à la création de richesses. Aussi, le respect des principes et droits fondamentaux du travail dans un cadre de dialogue social inclusif permettra de mettre en œuvre une application de la législation en faveur de l'emploi décent. Les capacités des services de l'administration du travail, des instances et des organismes rattachés, y compris l'inspection du travail, seront renforcées pour une bonne vulgarisation de la législation, mais aussi les nouvelles conventions ratifiées.

L'amélioration des conditions de travail et de l'accès à la sécurité sociale pour tous sera un des vecteurs pour favoriser l'accès au travail décent. Aussi, une série de dialogues sociaux inclusifs pour discuter de l'amélioration des salaires, de l'hygiène, de la santé et de la retraite au travail dans les secteurs publics et privés sera engagée afin de faire du travail décent un des enjeux de la lutte contre le chômage à Madagascar.

Objectifs sectoriels

Le Plan Émergence Madagascar se fixe comme objectifs sectoriels de :

- Augmenter le taux du travail décent à travers la mise en œuvre des programmes spécifiques et activités déterminés par le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) ;
- Rendre effective l'application des conventions internationales du travail ratifié au niveau national ;
- Étendre le taux de couverture sociale au niveau des secteurs formels et secteurs informels ;
- Améliorer la gouvernance de la migration professionnelle ;
- Accéder au travail décent pour tous favorable à la productivité par la consolidation du tripartisme, du dialogue social et le changement de gouvernance en matière d'insécurité et de précarité au travail.

Réformes, actions et mesures

Les réformes et mesures à mettre en œuvre s'articulent autour de :

- La réforme de la retraite pour le secteur privé pour l'adapter aux évolutions du coût de la vie, à l'informalité de l'économie et au principe Code de Prévoyance Sociale ;
- La promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la sécurité sociale ;
- Le renforcement de l'organisation et le fonctionnement de l'inspection du travail ;

Les capacités des services de l'administration du travail, des instances et des organismes rattachés, y compris l'inspection du travail, seront renforcées pour une bonne vulgarisation de la législation...

- L'élaboration et l'adoption des textes législatifs et réglementaires au niveau de l'administration du travail ;
- La sensibilisation sur le mandat de formation et de répression aux agents de CNaPS pour vérifier que tous les membres du personnel des entreprises privées et des organismes gouvernementaux soient tous déclarés, paye leurs charges patronales et perçoivent le salaire minimum d'embauche ;
- La poursuite des efforts d'augmentation du taux de couverture sociale des travailleurs par la mise en place des services médicaux du travail dans les régions ;
- Les mesures prises pour l'augmentation du salaire minimum seront suivies de contrôle de leur application et de l'élaboration d'un programme de transition vers l'économie formelle ;
- L'ouverture des Services Médicaux de Travail (SMT) et agence de la CNaPS dans les zones dépourvues ;
- La poursuite des actions et projets de lutte contre le travail des enfants prévues par le Plan National d'Action (PNA).

ACTIONS PRIORITAIRES

- Créer les Centres d'Aides Sociales (CAS) où des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et des petites fermes d'élevage à cycle court seront implantés ;
- Promouvoir des petits ateliers de transformation, des AGR de service, des fermes d'élevage de vache laitière et des associations de pêcheurs à but social : motorisation de la pêche, équipement de matériel de pêche, de conservation et de transformation ;
- Appuyer techniquement et financièrement la transformation des pierres des petites mines ;
- Inciter la création de groupements de paysans et offrir des appuis techniques gratuits par des techniciens, ingénieurs ; agronomes vétérinaires, ingénieurs commerciaux pour cadrer notamment en termes de commercialisation les AGR de ce groupement ;
- Renforcer l'inspection et le contrôle des entreprises privées ? A reformuler
- Doter des moyens adéquats à l'Administration du travail ;
- Assurer l'effectivité de l'application des droits fondamentaux des travailleurs ;
- Assurer l'application des stratégies de Lutte dans la Politique Nationale de Riposte au VIH et au SIDA dans le monde du Travail ;

PRIORITÉ 13 - Promouvoir l'autonomisation des femmes et la protection des droits de l'enfant

Constat

Selon le rapport 2016 de « Global Gender Gap », 86% des femmes malagasy sont actives économiquement, par rapport à 90% des hommes. Par ailleurs, au niveau de l'indice Mo Ibrahim, le pays était classé à la 2^{ème} place sur les 54 pays du continent, avec un score de 73,5 en 2017 en matière d'égalité de genre (Source : Ibrahim index of African governance report, 2018).

L'objectif du PEM pour les femmes consiste à « Faciliter la réalisation de l'égalité des sexes... »

Les inégalités demeurent surtout au niveau de l'accès à l'enseignement universitaire et au niveau de la formation technique et professionnelle. Ainsi, les femmes ne représentent respectivement que 45% et 25% des inscrits, contre 55% et 75% pour les hommes. Alors que 22% des ménages sont dirigés par les femmes, elles n'ont pas un égal accès aux opportunités d'emplois, d'accès à la terre et au crédit, en raison notamment des pesanteurs culturelles. L'offre de travail féminin est surtout importante dans le secteur informel hors agriculture avec notamment 21 % des emplois féminins contre 14% des emplois masculins. Ce sont les Zones Franches Industrielles financées en majorité par des Investissements directs étrangers (IDE) qui emploient en priorité la main d'œuvre féminine (62,4%). L'accès aux ressources reste une contrainte pour les femmes.

Selon le rapport du *Fonds des Nations Unies pour la Population en 2017-2018*, 30% des femmes ont subi des Violences Basées sur le Genre. De plus, en 2017, 470 femmes victimes de VBG et celles réparées de fistules ont bénéficié d'appui aux Activités Génératrices de Revenu, environ 1.000 femmes membres de diverses associations de différentes régions ont reçu des matériels d'AGR pour promouvoir leur participation au développement local.

En outre, plusieurs documents de cadrage ont déjà été élaborés, entre autres, la loi 2014-040 portant lutte contre la traite des êtres humains ainsi que le plan d'action national de lutte contre la traite de personnes ; la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre accompagnée d'un plan d'action quinquennal ; et la Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants. La Politique Nationale de Promotion du Genre et le Plan d'Action National Genre et Développement sont en cours de révision. La situation socio-économique des ménages vulnérables, en situation de pauvreté, les pousse souvent à violenter, maltraiter, exploiter leurs enfants voire même les abandonner.

Défis à relever

Le pays a pour défi de parvenir à l'égalité hommes/femmes en améliorant l'accès des femmes aux opportunités économiques et en favorisant leur autonomisation permettant à la fois de lutter contre les

inégalités et les discriminations dont les femmes sont victimes et de promouvoir leur inclusion économique.

Madagascar doit relever le défi de :

- L'inclusion des femmes dans les processus de production ;
- La participation des femmes dans les centres de décision pour qu'elles puissent réaliser tout leur potentiel ;
- L'inclusion des femmes, notamment en milieu rural comme vecteur de la marche de Madagascar vers l'émergence ;
- La lutte contre la discrimination et la stigmatisation des femmes au niveau national ;
- La promotion de l'autonomisation des femmes ;
- Le respect des droits de la population.

Objectifs sectoriels

L'objectif du PEM à l'endroit des femmes consiste à « Faciliter la réalisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles en mettant l'accent sur l'élimination de la violence sexiste et des pratiques néfastes ».

En matière de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, le PEM se propose de :

Pour les Femmes :

- Assurer le respect des droits humains et des droits des femmes
- Réduire la prévalence des violences basées sur le genre, les mariages précoces et toutes formes d'exploitation humaine
- Assurer l'intégration socio-économique de la femme

Pour les Enfants :

Dans le cadre de la protection des droits de l'enfant, la priorité consiste à :

- Améliorer la qualité des services offerts aux enfants victimes de maltraitance, en situation difficile, vulnérables, privés de soins parentaux
- Mettre à jour les documents cadres légaux relatifs à la protection des droits de l'enfant
- Atteindre une synergie des actions de promotion et de protection des droits de l'enfant

Réformes, actions et mesures

Afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, l'État se doit d'assurer :

- Le renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité en appuyant notamment la mise en œuvre des mécanismes internationaux et nationaux de protection des droits de l'homme ;
- La mise à jour de documents-cadre et de cadres légaux relatifs à la promotion de l'égalité entre homme et femme et la coordination des actions de promotion de l'égalité homme-femme ;
- La promotion de la participation des femmes aux prises de décision ;
- La prévention et la réponse aux violences sexistes et aux pratiques néfastes aux femmes et aux filles telles que le mariage précoces et forcés ;
- Le renforcement des capacités multisectorielles grâce à l'application d'une approche axée sur le continuum dans les contextes de développement et les situations de crise humanitaire ;
- Le renforcement des dispositifs de prévention et de prise en charge des victimes de Violences Basées sur le Genre ;
- L'intégration socio-économique des hommes, des femmes et des associations par des renforcements de capacité et des appuis aux initiatives d'Activités Génératrices de Revenus ;
- L'amélioration des dispositifs de prise en charge des enfants victimes de violence.

Quatre cibles ont été priorisées par le Gouvernement pour mettre en œuvre l'ODD 5 «Egalité entre les sexes» : D'ici 2030,

- *Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;*
- *Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation ;*
- *Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine ;*
- *Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.*

ACTIONS PRIORITAIRES

Pour les Femmes :

- Créer des activités génératrices de revenus pour les femmes comme PAESFA (dont éthanol) ;
- Valoriser le renouvellement de l'entrepreneuriat féminin dans les diverses zones d'émergence et parcs industriels ;
- Étendre la mise en place des Brigades Féminines de Protection dans toutes les Régions ;
- Appliquer l'approche genre dans les nominations aux emplois de l'État et postes de décisions;

- Assurer la réinsertion scolaire des filles victimes de grossesse précoce ;
- Mettre en place des centres d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violence basé sur le genre ;
- Opérationnaliser des centres de formation pour les femmes vulnérables ;

Pour les Enfants :

- Mener des actions de lutte contre le travail des enfants ;
- Mener des actions de lutte contre les violences envers les enfants, y compris le mariage précoce ;
- Mettre en place des Centres d'accueil d'urgence, des Réseaux de Protection de l'Enfant, des Familles d'accueil et des centres agréés ;
- Prendre en charge les orphelins de la rue et de la prison ;
- Renforcer la sanction des pères abandonneurs.

Engagement 7 : Promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar (ODD 11, 9)

SITUATION DE L'HABITAT ET DES INFRASTRUCTURES



Sur 590.000km² de superficie et 5 600km de côtes, seulement 20% de l'étendue du territoire est habitée, mise en valeur et occupée par près de 60% de la population. En outre, le pays est caractérisé par la précarité des logements et des petites constructions éphémères. Les cases en jonc et en alluvion sont prédominantes dans les zones côtières et rurales.

Dans les villes, plusieurs maisons en dur sont caractérisées par leurs vétustés, et ne bénéficient d'aucun entretien. La majorité des ménages vivent dans des conditions précaires et non viables. Par ailleurs, les problèmes fonciers touchent l'immense majorité de la population.

La plupart des infrastructures datent de l'époque coloniale et n'arrivent plus à satisfaire les besoins économiques du pays particulièrement la viabilisation des centres urbains et ruraux. Les infrastructures de liaison comme les réseaux routiers incluant routes nationales, routes provinciales et routes communales ne couvrent qu'une partie du territoire et ne suffisent plus ni pour l'acheminement des produits ni pour la desserte des régions enclavées. Pourtant, plus de 90% du trafic se font par transports terrestres, tandis qu'il n'existe que deux réseaux ferroviaires dont les capacités sont insuffisantes pour acheminer les produits d'exportation vers le port de Toamasina, sans parler de la vétusté des rails et les problèmes d'entretien des réseaux routier et ferroviaire.

Le secteur aérien semble être mieux doté. Cependant, la progression du trafic aérien de passagers et de frets demeure faible à cause d'infrastructures et d'équipements vétustes et hors normes, de la faiblesse des capacités d'accueil et d'une faible connectivité aérienne.

Les performances opérationnelles des ports sont insuffisantes, ceux-ci ne disposant pas aujourd'hui de plateformes logistiques. Cependant, le projet de modernisation du port de Toamasina a été déjà entamé.

PRIORITÉ 14 - Garantir l'accès à un logement décent pour chaque ménage

Constat

La faible application des documents et règles d'urbanisme, pour diverses raisons, ont entraîné une prolifération des constructions illicites et souvent non réglementaires : 60% de la population habitent dans des logements ne répondant pas aux normes décentes et n'offrant pas les conditions minimales d'hygiène. En moyenne, un ménage occupe moins de 30m² et 60% des ménages vivent dans une seule pièce et presque 30% dans deux pièces (EPM-2010).

La faiblesse des ressources publiques allouées au secteur, un contexte institutionnel flou et la précarité de la population constituent les principales faiblesses ayant entraîné les échecs de la mise en œuvre des politiques de logement successives.

Défis à relever

L'État lance les défis de construire des logements pour tous et surtout pour les ménages à faibles revenus

Le défi est de garantir l'accès à un logement décent pour chaque ménage par une prise de responsabilité accrue des différents acteurs impliqués dans la définition de la Politique Nationale de Logement et de l'Habitat. Les principaux défis à relever sont ceux assurant que chaque citoyen dispose d'un logement décent.

L'État lance les défis de construire des logements pour tous et surtout pour les ménages à faibles revenus, confrontés aux problèmes fonciers et de logement. Il s'agit d'une offre de logement équitable par catégorie sociale par région à un prix économiquement et socialement à la portée de tous par le système de vente-location, en fin d'échéance le locataire devient propriétaire.

De nouveaux territoires seront intégrés dans cet aménagement, par élargissement de la cité vers la périphérie, tout en favorisant l'extension de la ville. Par ailleurs, l'État prendra en main la gestion foncière, et continuera de multiplier le nombre des services fonciers à travers le territoire pour améliorer la sécurité foncière par :

- La promotion des outils de planification territoriale et maritime pour une croissance équilibrée du territoire national et la valorisation des ressources marines.
- La maîtrise des informations territoriales tant urbaines que rurales pour une meilleure gestion et harmonisation de l'aménagement des espaces ;
- La viabilisation des infrastructures et équipements aux normes, facteurs de dynamisme socioéconomiques des territoires, mettant en avant le développement des espaces de croissance et des espaces de solidarités, particulièrement, la promotion des logements dans les Zones de Réhabilitation Sociale (ZRS) ;
- La construction et réhabilitation des infrastructures routières pour la desserte de ses zones enclavées pour un meilleur flux économique et social ;
- La sécurisation des investissements et des zones d'habitation.

Dans le cadre de la promotion de l'habitat et la modernisation, la PEM a pour ambition :

- La création de nouvelles villes telles que Tana-Masoandro pour Antananarivo ;
- La création de nouvelles villes dans des anciens chefs-lieux de province ;
- La construction de 50.000 logements en 5 ans pour répondre aux besoins des différentes catégories socio-professionnelles.

Objectifs sectoriels

L'objectif principal est de disposer des logements décents pour tous dans le but de :

- Établir une Politique Nationale du Logement
- Construire des logements sociaux afin que les habitants des bidonvilles ou des zones vulnérables et insalubres puissent être relogés dans les Zones de Réhabilitation Sociale (ZRS)
- Créer des zones d'habitats et des zones commerciales dans les nouvelles villes et y installer des appartements de tous les standings

Réformes, actions et mesures

Les réformes envisagées d'investissement public en matière de logement et équipement consiste à renforcer la décentralisation en capitalisant les ressources locales par :

- La mutualisation des moyens et des ressources
- La mise en place de mécanisme financier innovant
- L'instauration d'un environnement incitatif
- La promotion du partenariat public-privé-population
- Le renforcement du rôle de l'État en tant que chef de file
- Redynamisation des centres urbains

Les actions et mesures y associées sont entre autres :

- L'élaboration et la mise en œuvre du code des équipements et de la Politique Nationale de Logement
- L'appui à la promotion du logement social low-cost dans les Chefs-lieux de Province et dans les Chefs-lieux de Régions
- La mise en place des nouvelles villes dans chaque Chef-lieu de Province composées de logements sociaux, d'appartements de moyenne gamme et de buildings
- Guichet Unique Foncier

ACTIONS PRIORITAIRES

- Créer des nouvelles villes dans chaque chef-lieu de province
- Créer des immeubles constitués d'appartements de moyenne gamme
- Créer des logements sociaux low-cost
- Créer des villages communautaires
- Mettre en place un fonds de solidarité pour soutenir les logements sociaux
- Distribution de titres fonciers et certificats fonciers dans ... combien quel objectif ?
- Mettre en place un fonds de garanti pour soutenir les salariés

PRIORITÉ 15 - Doter le pays des infrastructures de standing international

Longueur des réseaux routiers :
48 000km dont
7 200km sont
bitumés,
soit 15%.

Nombre d'aéroports :
56, dont
8 internationaux

Constat

Madagascar connaît un important déficit en infrastructures, aussi bien en termes d'étendue, de qualité, que d'accès, pour porter sa modernisation. L'accès aux infrastructures et aux services est limité pour chaque ménage dû à une offre défailante faute de ressources.

Les dépenses publiques allouées aux infrastructures au cours des dix dernières années représentent moins de 1% du PIB par an, à Madagascar comparées à 2% voire 3% dans les pays émergents. Le financement des investissements publics en infrastructures est très largement dépendant de l'extérieur.

Défis à relever

Les défis majeurs de l'émergence consistent à :

- La mise en place d'infrastructures de qualité essentielles à la productivité et à la croissance économique ;
- La mise en place des politiques des grands travaux ;
- La mise en place des infrastructures structurantes et modernes ;
- L'accroissement de la compétitivité pour tirer profit de la globalisation des échanges ;
- L'inscription de Madagascar dans une perspective de croissance à long termes pour garantir la création de richesse, le recul de chômage et la stabilité sociale.

La stratégie pour l'émergence de Madagascar priorise la création des infrastructures de standing international grâce à des investissements massifs appuyé par diverse forme de financement : donation, emprunt, PPP, BOT pour « Hisser Madagascar au rang des pays émergents ».

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels consistent à :

- Fournir de services publics de qualité en utilisant rationnellement les ressources existantes ;
- Orienter les politiques de chaque secteur en faveur des dites politiques, tant au niveau national que régional ;
- Promouvoir le Partenariat Public-Privé et l'attraction des investisseurs directs nationaux et étrangers.

Réformes, mesures et actions

Les réformes, mesures et actions en matière d'infrastructures sont composées de :

- La réhabilitation / la construction de diverses infrastructures structurantes y compris les ports et les aéroports, voies ferroviaires et fluviales, transports routiers
- La construction d'autoroutes, l'extension, la modernisation et la pérennisation des espaces et des zones d'investissement
- Le renforcement et l'extension des réseaux de transports, de distribution d'énergie électrique, de communication et de télécommunication
- Travaux de remblaiement

ACTIONS PRIORITAIRES

- Réhabiliter et moderniser tous les ports et aéroports existants
- Créer un port franc et un aéroport franc à Andrakaka dans la région Diana
- Transformer le Port d'Ehoala en port franc dans la région Anosy
- Transformer une partie du port de Toamasina en port franc
- Connecter les différents espaces d'émergence par des autoroutes
- Compléter la boucle du corridor du grand Sud
- Créer une route aérienne

PRIORITÉ 16 - Doter le pays d'infrastructures de transports cohérents à l'émergence

ROUTES

Constat

Les réseaux routiers ne couvrent qu'une partie du territoire et ne suffisent ni pour l'acheminement des produits, ni pour la desserte des régions enclavées. Ils totalisent 48.000 km, dont seulement 7.200 km sont bitumés, soit 15%. Aujourd'hui, il ne reste plus que 31.640 km de routes encore récupérables si on les entretient. Le taux de désenclavement est estimé à 51%.

La faible connectivité par les infrastructures routières est probablement une des causes profondes de la dégradation de l'économie du pays. Les ressources du FER sont censées assurer l'entretien des routes. Les infrastructures de transport en général et le réseau routier national en particulier est en mauvais état. Sur l'ensemble du réseau routier, seuls 32% sont en bon état.

La complémentarité entre les différents modes de transport intérieurs (routier, ferroviaire, aérien) reste très faible. Les transports routiers assurent cependant environ 90 % du trafic des voyageurs et 95 % du trafic des marchandises.

Défis à relever

Le défi est de bâtir un réseau de transport multimodal arrimé aux pôles industriels permettant d'accompagner la diversification économique du pays et de désenclaver l'ensemble du territoire Malagasy.

Le défi majeur dans le domaine du transport reste la réhabilitation et la construction des routes et tout autre moyen de transport pour asseoir une meilleure base de croissance économique, surtout dans les zones à forte potentialités économiques.

Dans cette perspective, l'État renforce les infrastructures d'épaulement et structurantes à travers la densification et l'entretien courant des infrastructures de transport et routières afin de contribuer au développement des pôles économiques et des zones de production.

La stratégie du PEM se fixe de promouvoir la mutation en profondeur de notre économie à travers des actions de réhabilitation de nos infrastructures routières nationales tout en créant des nouvelles routes ou tout autre moyen de transport. L'administration soutient ce renforcement des infrastructures d'épaulement et de liaison à travers notamment «*la densification des infrastructures de transport et le développement des infrastructures routières*».

Objectifs sectoriels

Les objectifs du secteur routier sont de :

- Maintenir le réseau des routes nationales (RN) en bon état de circulation et en priorisant le réseau structurant et le développement des espaces de croissance,
- Assurer la connectivité du réseau des routes rurales (RR) pour le désenclavement des zones de production ; ce qui implique l'effectivité d'une stratégie concertée de développement des routes et infrastructures rurales,
- Assurer une mise en œuvre adéquate des mesures connexes (environnementales, normatives, etc.) Et d'accompagnement (communication, renforcement de capacité, facilitation, etc.).

Réformes, actions et mesures

La principale réforme de l'investissement routier touche l'ordonnance sur le patrimoine routier. En effet, la Loi portant Charte routière constitue la pierre angulaire des dispositifs législatifs et réglementaires qui visent à assurer une gestion efficace du patrimoine routier.

La réforme consiste à opérer une répartition des responsabilités entre l'État et ses Collectivités décentralisées. Il en résulte qu'une modification substantielle au niveau du découpage administratif ou des politiques liées au développement territorial entraîne inéluctablement une réorganisation du patrimoine routier. Cette refonte réorganise le classement du patrimoine routier en trois catégories de routes (routes nationales, routes provinciales, voies communales) afin de se conformer au découpage administratif en vigueur à l'époque et dans le même temps une répartition des responsabilités a été opérée pour garantir une gestion rationnelle du réseau routier.

Figure 5 - Carte routière de Madagascar



ACTIONS PRIORITAIRES

- Réhabiliter et bitumer les tronçons de routes assurant la desserte des pôles et les espaces de croissance, en particulier la :
 - RN35 (Ambositra – Morondava)
 - RN 44 (Moramanga – Ambatondrazaka)
 - RN22bis (Vangaindrano – Fort-Dauphin)
 - RN 13 (Betroka – Fort-Dauphin)
 - RN5a (Ambilobe – Vohemar)
 - RN 6 (tronçon Ambanja – Antsiranana)
- Construire des nouvelles routes ou réhabilitation des routes permettant de renforcer le maillage de l'ensemble du réseau routier, en particulier, les connexions inter-régionales :
 - Sofia – Analanjirifo (RN32, RN31 et RN5)
 - Analanjirifo – Sava
 - Sofia – Sava
 - Alaotra-Mangoro – Toamasina (RN2, RN44, RN23A et MLA Madarail)
 - Alaotra-Mangoro – Sofia
 - Melaky – Bongolava (RN1Bis)
 - Vatovavy Fitovinany – Atsinanana
 - Atsimo Andrefana – Androy (RN10, partie RN13)
 - Atsimo Atsinanana – Ihorombe – Haute Matsiatra (Ouest) – Menabe
- Construire des routes qui permettent de renforcer la desserte des espaces économiques et sociaux, ainsi que des villes nouvelles et la réhabilitation des routes bitumées dégradées, le bitumage de tous les tronçons de routes nationales encore non-revêtues ;
- Construire des infrastructures de transport routier sur le territoire national comme les gares routières de voyageurs, gares routières de marchandises, les Aires de Sécurité, de Service et de Repos ;
- Mettre en place une plateforme de géolocalisation des véhicules de transport public et des caméras de surveillance au niveau des stations de bus ;
- Construire des autoroutes reliant chaque espace d'émergence, spécifiquement l'interconnexion Toamasina – Antananarivo ;
- Aménager une voie rapide reliant Andavamamba, Andranonahoatra Itaosy et Fenoarivo (RN 1) afin de désengorger la capitale ;
- Construire 500 km de routes communales en pavé chaque année ;
- Construire des Flyovers pour désengorger et moderniser la capitale.

CHEMIN DE FER

Constat

Le réseau de chemin de fer Malagasy compte 869 km de voies ferrées, réparties sur quatre réseaux, qui datent du début du XXème siècle à savoir la ligne Tananarive-Côte Est (T.C.E.), la ligne Moramanga – Lac Alaotra (M.L.A.), la ligne Antananarivo-Vakinankaratra (A.V.) et la ligne Fianarantsoa – Côte-Est (F.C.E.).

Après plusieurs péripéties, conduisant à une forte dégradation, voire même une suspension partielle de leur exploitation, une partie du réseau – T.C.E, M.L.A et A.V – a été mise en concession à un consortium public- privé. Madarail, a entrepris la réhabilitation et a repris l'exploitation, en faisant des lignes davantage à vocation économique, dédiées au transport de marchandises, plus rentable dans l'état actuel du réseau. La ligne T.C.E. est utilisée essentiellement pour le transport du carburant vers la Capitale ; la ligne M.L.A., en jonction avec la T.C.E., pour acheminer le minerai de chromite vers le Port de Toamasina et pour évacuer la production de riz du Lac Alaotra, le principal 'grenier' à riz du pays ; la ligne A.V., pour acheminer les produits de l'industrie antsirabéenne vers la Capitale.

La ligne Fianarantsoa – Côte-Est (F.C.E.), toujours exploitée par l'État, maintient sa vocation essentiellement sociale, plus précisément, celle de désenclaver les localités de la zone des falaises, à l'Est de Fianarantsoa.

Défis à relever

Le défi du PEM est de rendre fluide la mobilité des biens et des personnes et de réduire les coûts de transport grâce à :

- La modernisation des lignes ferroviaires existantes ;
- L'extension des réseaux ferroviaires ;
- La création des nouvelles lignes de chemin de fer et des réseaux ferroviaires à grande vitesse

Compte tenu du coût élevé de la construction de telles infrastructures, la promotion des investissements à travers le PPP constitue la stratégie privilégiée.

Objectifs sectoriels

Aussi, les objectifs visés sont de :

- Restaurer le 869 Km de voie ferrée en bon état d'ici 2023 ;
- Réaliser le 250 Km de nouvelles voies ferrées ;
- Construire la voie ferrée reliant Antsirabe à Fianarantsoa, Antananarivo à Mahajanga, Antananarivo à Toalagnaro et d'autres voies reliant les sites miniers et ports les plus proches ;
- Équiper chaque Chef-lieu de Province de TER afin de faire des chemins de fer un levier de transformation des connexions modales au service de l'émergence de Madagascar.

Réformes, actions et mesures

Pour revaloriser la potentialité du secteur à travers la mise en œuvre du PEM, les mesures sectorielles suivantes sont à envisager :

- Réhabilitation des 4 réseaux ferroviaires déjà existant à Madagascar (TCE, MLA, FCE, TA) :
 - Tananarive- côte Est (TCE) reliant Antananarivo - Toamasina - Moramanga (372 km) ;
 - Moramanga - Lac Alaotra reliant Moramanga et Ambatondrazaka (142 km) ;
 - Antananarivo - Antsirabe (159 km) ;
 - Fianarantsoa-côte (FCE) est reliant Fianarantsoa-Manakara (163 km).
- Modernisation des réseaux ferroviaire par introduction des nouveaux réseaux ferroviaires à grande vitesse par contrat BOT ou d'autres formes de contrats PPP.

ACTIONS PRIORITAIRES

Grand Tana :

Construire le Train Express Inter- Cités sur les Antananarivo – Ivato - Mahitsy - Antananarivo – Itaosy – Imerintsiatosika - Votovorona ; Antananarivo – Andoharanofotsy – Iavoloha - Ambatofotsy ; Antananarivo-Ambohimangakely – Manjakandriana ;

Réseau Côte Est :

Construire un réseau ferroviaire sur l'axe SAVA - Mananjary – Maroantsetra - Fenérive-Est - Toamasina – Mahanoro - Mananjary - Manakara - Farafangana – Vangaindrano - Midongy Atsimo - Taolagnaro ;

Réseau Côte Ouest :

Construire un réseau ferroviaire sur l'axe Toliara – Morombe – Morondava - Maintirano-Miandrivazo – Marovoay – Mahajanga - Ambanja ;

Réseau centre axe sud :

Construire un réseau ferroviaire sur l'axe Antananarivo - Antsirabe - Fianarantsoa- Ambalavao-Ranohira ;

Réseaux centre axe nord :

Construire un réseau ferroviaire sur l'axe Antananarivo-Maevatanana-Ambondromamy – Ambilobe - Antsiranana ;

Réseaux centre axe sud: construire un réseau ferroviaire sur l'axe Ranohira - Antampon'Ihorombe – Toliara -Ranohira - Antampon'Ihorombe – Taolagnaro.

PORTS

Constat

Madagascar ne compte pas moins de dix-huit (18) ports maritimes, dont quinze (15) sont actuellement opérationnels et trois (03), Mananjary, Manakara et St Louis ont été fermés depuis plus d'une dizaine d'années. Le réseau portuaire est balisé par 106 phares et feux de signalisation maritime.

Seuls 5 parmi les 15 en activité dont notamment Diego Suarez, Fort Dauphin, Tamatave et Majunga, soit des ports long-courriers, disposent d'infrastructures adéquates – telles que des quais, des terre-pleins, des grues, des terminaux ferroviaires et fluviaux, des entrepôts pour des opérations à quai.

Plusieurs facteurs bloquant l'émergence du transport maritime peuvent être relevés :

- Le mauvais état et l'absence d'entretien périodique des infrastructures portuaires ;
- L'inadéquation des matériels de signalisation maritime et de manutention ;
- L'inadéquation des infrastructures à l'évolution du trafic maritime international (profondeur, capacité d'entreposage, etc.) ;
- Le manque de compétitivité au niveau international des sociétés nationales de transport maritime, notamment en raison de l'obsolescence de leurs flottes ;
- L'insécurité en matière de liaisons nationales par boutre, notamment pour le transport de passagers (absence de normes et de cadre réglementaire pour le matériel et de qualifications professionnelles suffisantes) ;
- L'insuffisance de la longueur des quais pour accueillir de grands bateaux.

... envisager la construction de nouveaux ports à forte capacité concurrentielle régionale et/ou de ports à proximité des zones de croissance économique.

Défi à relever

Le défi du PEM dans le cadre du développement du transport maritime comprend la remise en état et la redynamisation des ports existants, la construction de nouveaux ports, la transformation de certains ports en ports franc, et la mise en connexion des ports avec les réseaux routiers et ferroviaires.

Il en est de même pour le réseau fluvial qui a vraiment besoin d'aménagement, d'infrastructures de matériaux et d'équipements.

Il faudra également redynamiser le transport maritime et fluvial et repositionner les ports Malagasy dans le commerce maritime régional et international pour contribuer à la chaîne logistique de développement économique et commercial. Il faut ensuite envisager la construction de nouveaux ports à forte capacité concurrentielle régionale et/ou de ports à proximité des zones de croissance économique et aménager les fleuves navigables afin de constituer un réseau opérationnel et promouvoir les moyens intermédiaires de transport.

La stratégie du PEM consiste à la mise en place de système de transport maritime et fluvial efficace à travers:

- La contractualisation BOT avec les partenaires internationaux ;
- La multiplication et la consolidation des infrastructures portuaires et fluviales;
- La formalisation du cadre réglementaire du transport fluvial.

Objectifs sectoriels

L'objectif du secteur consiste à améliorer la connexion des réseaux portuaires existant afin de permettre une meilleure fluidité du transport maritime :

- Améliorer la gestion et la normalisation des infrastructures portuaires ;
- Améliorer la circulation, la sécurité et la sûreté des biens et personnes ;
- Revaloriser le métier maritime et portuaire ;
- Renforcer la capacité technique et opérationnelle de l'administration maritime.

Réformes, actions et mesures

- La réhabilitation et modernisation des ports existants, en ports aux normes internationales ;
- Le renforcement des autorités de régulation, la mise en concession des ports et la mise en place de port à gestion autonome ;
- La mise en place d'infrastructures aux normes avec une régulation améliorée et l'optimisation de l'utilisation du canal de pangalanes ;
- La mise en place de mécanisme général de ports francs.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Moderniser et construire des ports francs à Toamasina, Mahajanga, Antsiranana, Tolagnaro, Sambava, Vohemar, Toliara et Manakara ;
- Élargir et renforcer les capacités du port de Toamasina.

AEROPORTS

Sur les 56 aéroports ou aérogares du domaine public, 12 sont des aéroports principaux et 44 secondaires...

Constat

Madagascar ne compte pas moins de 145 aéroports et aérogares, dont 126 sont ouverts à la circulation aérienne, parmi lesquels 56 sont ouverts à la circulation aérienne publique, 45 à usage privé et 25 à usage restreint. Sur les 56 aéroports ou aérogares du domaine public, 12 sont des aéroports principaux et 44 secondaires.

En dehors des aéroports des grandes villes desservies par les lignes régulières d'Air Madagascar ou de Madagascar Airways, la plupart des infrastructures existantes sont peu utilisées. Le plus fréquenté reste l'aéroport d'Ivato qui a accueilli environ 900.000 passagers en 2017, suivi de celui de Fascène à Nosy-Be, avec environ 150.000 passagers, la même année.

Les deux aéroports internationaux existants sont loin des grandes Zones d'activité économiques identifiées comme prioritaires par le PEM. Antananarivo/Ivato et Nosy-Be/Fascène -, sont aussi les plus rentables, économiquement parlant. Leur concession a été confiée à un consortium privé constitué des filiales de quatre grandes sociétés. Elle en assure l'exploitation, depuis décembre 2016. Le contrat de concession stipule spécifiquement la construction d'un nouveau terminal international à l'aéroport Ivato et la rénovation des pistes et des terminaux sur chacun des deux aéroports, en plus de l'exploitation des installations.

Défi à relever

Le défi en matière de transport aérien est:

- La modernisation des infrastructures aéroportuaires existantes
- La mise en place d'un transport sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement
- L'équipement des Espaces d'Émergence Économique, de ports de plaisance touristiques et/ou Marina, d'aéroports de standing international

La stratégie consiste à moderniser des aéroports et aérodromes existants et les mettre aux normes internationales.

Objectifs sectoriels

Les objectifs du secteur consistent à :

- Rendre opérationnels les aérodromes et les aéroports de Madagascar
- Réhabiliter et moderniser les aéroports existants
- Fluidifier les transports aériens
- Accroître l'attractivité des investissements par la mise en service d'aéroports internationaux
- Mettre aux normes les équipements de sûreté et de sécurité
- Consolider les dispositifs des accords et réglementations permettant la mise en œuvre de la politique de libéralisation du transport aérien en vue de l'amélioration de la connectivité et le développement du tourisme
- Développer l'attractivité du pays vis-à-vis des compagnies aériennes à travers l'Open-sky.

La stratégie dans le secteur aérien consiste à faciliter l'ouverture d'une nouvelle ligne, à moderniser et mettre aux normes les infrastructures de transport aérien. Dans cette vision, des réhabilitations et viabilisations d'aéroports sont prévus non seulement pour une meilleure connectivité aérienne mais aussi pour élargir les zones de dessertes de nouvelles compagnies.

Réformes, actions et mesures

La réhabilitation et la construction des aéroports internationaux et/ou mise aux normes des aéroports existants par contrat BOT seront l'une des mesures majeures prévues par le PEM :

- La mise aux normes internationales des aéroports et aérodrome de Toamasina, Mahajanga, Morondava, Toliara et Taolagnaro
- La modernisation des aéroports : Antsirabe, Sambava, Manakara
- La construction des aéroports à proximité des Marinas et des nouvelles villes, si la ville ne dispose pas encore d'un aéroport international

ACTIONS PRIORITAIRES

- Mettre en place des infrastructures répondant aux exigences de la croissance économique, notamment à la vocation d'un Madagascar industriel exportateur de produits finis

- Créer un aéroport franc à Andrakaka (région Diana)
- Moderniser le 1^{er} Régiment RFI et une partie de la Base aéronavale d'Ivato (BANI) en vue de l'extension de l'aéroport international d'Ivato
- Réhabiliter et mettre aux normes tous les aéroports existants
- Moderniser les aéroports internationaux, notamment ceux d'Ivato, et de Nosy Be

VOIES FLUVIALES

Constats

Le transport Fluvial tient une place non négligeable pour le développement socio-économique national. Il facilite la connexion de plusieurs villages ou villes totalement ou partiellement isolés vers les grandes agglomérations. Cette liaison permet à la fois à la population de bénéficier des services sociaux, de se ravitailler en produits de première nécessité et d'évacuer leur production agricole.

Les fleuves sont utilisés au quotidien par la population, en particulier, ceux des zones littorales, pour leur déplacement et le transport de marchandises. Parmi les voies fluviales navigables existantes, le Canal des Pangalanes revêt d'une importance particulière. Long de 700 Km, longeant la côte Est entre Toamasina et Farafangana, il est devenu, depuis son aménagement, au début du XX^{ème} siècle, une voie indispensable au mouvement des personnes et des biens sur cette partie de l'île. La navigation sur le canal est aussi devenue une attraction éco touristique prisée. Un port fluvial a été construit sur ses berges à Mananjary, en 1980, mais ce dernier n'a jamais été utilisé.

Défis à relever

Les défis du PEM en matière de transport fluvial sont :

- La modernisation des infrastructures de transport fluvial
- L'exploitation rationnelle des fleuves navigables pour désenclaver les zones reculées et promouvoir les activités économiques locales

La stratégie d'investissements concerne les axes de navigation intérieure qui restent cruciaux pour certaines régions enclavées, notamment le Canal des Pangalanes, long d'environ 657km sur la côte Est, ou de la rivière Tsiribihina, navigable sur environ 150km sur la côte Ouest. Ils offrent des alternatives de transport viables pour les populations locales, tout en respectant l'environnement.

Par ailleurs, la réhabilitation du Canal des Pangalanes et l'aménagement d'autres voies fluviales, en particulier celles qui permettent de renforcer la desserte des zones touristiques permettront de compléter, avec les routes et le chemin de fer, le modèle multimodal de transport pour connecter les Zones Émergence Économique, les centres urbains aux bassins industriels et les Zones Émergence Touristique.

Objectif sectoriel

L'objectif consiste à connecter les villages ou villes totalement ou partiellement isolés avec les grandes agglomérations afin de valoriser les potentialités de chaque région à travers la promotion du transport fluvial. Plus précisément, il est de :

- Contribuer au désenclavement à travers un réseau de fleuves navigables
- Réglementer les activités de transport fluvial
- Améliorer la circulation, la sécurité et la sûreté des biens et des personnes
- Optimiser l'aménagement et l'équipement des fleuves navigables

Réformes, actions et mesures

En matière de transport fluvial, quelques réformes et mesures sont prévues par le PEM, à savoir :

- La mise en place d'un cadre de réglementation des activités de transport fluvial
- La contribution au désenclavement interne à travers des réseaux des fleuves navigables
- L'amélioration de la circulation, la sécurité et la sûreté des biens et des personnes
- L'optimisation de l'aménagement et l'équipement des fleuves navigables

ACTIONS PRIORITAIRES

- Aménager les voies fluviales : Tsiribihina, Sofia, Betsiboka, Farafangana, Mananjary, Antananarivo
- Valoriser et sauvegarder le Canal des Pangalanes

Engagement 8 : Le sport et la culture doivent être un tremplin pour porter haut la fierté nationale (ODD 3)

SITUATION DU SPORT ET DE LA JEUNESSE



Les structures de la jeunesse accusent certaines faiblesses en matière de gouvernance et de structuration interne. Ils se traduisent par une capacité limitée dans la mise en œuvre des actions et un manque de capacités prospectives. Les Conseils de jeunesse ont montré des déficiences sur la coordination à tous les niveaux, communal, régional et national. Leur efficacité étant souvent remise en cause, leur positionnement et leur rôle tendent à se restreindre.

Madagascar ne dispose ni de politique claire ni de cadres législatifs adéquats en matière de bénévolat ou de volontariat qui constituent un outil permettant de promouvoir la participation des jeunes dans la vie de la société, et constituent également une préparation aux responsabilités futures.

Les jeunes se retrouvent souvent confrontés à un système qui tend à les exclure de la prise de décision, ce qui a pour corollaire de restreindre leur engagement. Les jeunes qui font preuve d'engagement et de motivation, au sein de plusieurs réseaux d'associations ou de mouvements de jeunesse se retrouvent pénalisés du fait de leur manque de compétences et d'expertises, ce qui tend à les affaiblir et à limiter leur capacité de négociation.

Le secteur du sport n'est pas intégré dans une approche globale pour le développement de la jeunesse. Ainsi, les fédérations sportives ne sont pas dotées d'un plan de développement clair et cohérent, élaboré en concertation et avec l'appui de l'État. Le secteur souffre de l'absence de coopérations bilatérales et internationales pour le développement du Sport. Le pays ne dispose ainsi pas d'infrastructures conformes aux normes internationales et de centres de formation de haut niveau.

Par ailleurs, l'intégration du sport dans le système éducatif souffre de nombreuses insuffisances :

- Absence d'enseignement en éducation physique pour les élèves du préscolaire et du primaire*
- Manque d'enseignants en EPS (01 enseignant pour 5.256 élèves), auquel s'ajoutent des programmes inadéquats et non inclusifs*
- Inexistence de mécanismes de renforcement continu des compétences et de suivi-contrôle de la qualité des enseignements dispensés*
- Faible prise en compte des visées éducatives du sport. Les Sports traditionnels, censés éduquer, transmettre et sauvegarder des valeurs éducatives sont eux-mêmes, pratiqués sans de véritables règlements*
- Les structures sportives existantes ne répondent pas suffisamment aux attentes des jeunes en termes de vie associative*

PRIORITÉ 17 - Promouvoir l'accès au sport et l'épanouissement de la jeunesse

Constat

Aucune fédération sportive sur les 42 fédérations existantes ne dispose de plan de développement clair basé sur une politique de vulgarisation inclusive. A part l'Académie de Football à Carion, il n'existe aucune Académie ou Centre de formation spécialisée pour une discipline sportive spécifique à Madagascar. Les infrastructures sportives et les offres de formation de l'Académie Nationale des Sports ne correspondent plus aux normes requises, ni aux demandes effectives des groupements sportifs sur le plan quantitatif et qualitatif. Le gap trop élevé des enseignants d'EPS, l'absence d'une stratégie de préparation de relève sportive à l'échelon local, régional et national est remarquable.

La mise en œuvre du Statut des athlètes de haut niveau reste dans le stade de l'utopique à Madagascar ; aucun athlète ne bénéficie depuis l'indépendance jusqu'à nos jours d'un système de protection, de motivation et de préparation continue en vue des compétitions internationales. Des situations conflictuelles persistent au sein de certaines Fédérations sportives qui ternissent souvent l'image du Sport malgache en général.

A Madagascar, les activités et les appuis autour du Sport sont généralement limités à la promotion du sport d'élites ; les bienfaits de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport au service de la santé, du développement durable et de la paix demeurent largement sous-exploités.

Enfin, suivant le contexte de la Politique Nationale de la Jeunesse, la jeunesse malagasy est toujours confrontée à quatre grands problèmes : i) un système éducatif inadapté, ii) la santé des jeunes, une priorité négligée, iii) les jeunes, premières victimes de la crise de l'emploi, iv) une participation citoyenne aux multiples obstacles.

Défi à relever

Le PEM se donne pour ambition de bâtir une Grande Nation Sportive apte à concourir et à remporter des compétitions régionales, continentales et mondiales, à travers une nouvelle dimension du secteur SPORT et des nouvelles bases. Pour cela, le PEM accordera une priorité à la construction des infrastructures et aux équipements sportifs.

L'accent sera mis aussi sur la promotion de la vulgarisation des activités sportives dans les communes sans distinction, et d'assurer également l'entretien et la réhabilitation des infrastructures sportives à tous les niveaux.

Pour sa première participation à la Coupe d'Afrique des Nations 2019, l'équipe nationale de Madagascar est passée en quart de finale de la compétition. Ce parcours marquera non seulement l'histoire du football malgache, mais aussi celle de la Coupe d'Afrique, dans la mesure où l'équipe est parvenue à faire tomber des équipes de gros calibres comme le Nigéria, la RDC. L'équipe nationale malgache s'est classée au 6ème rang sur les 24 équipes participantes. Des résultats encourageants sont aussi enregistrés pour certaines disciplines sportives au niveau continental et mondial (haltérophilie, rugby, tennis, échecs, handball, judo...). Et notre pays s'est hissé au deuxième rang à l'issue de la dernière Edition des Jeux Iles qui s'est tenu à Maurice, après avoir été classé au quatrième rang en 2011 et au troisième rang en 2015.

Pour capitaliser ces acquis, Madagascar ambitionne de reconquérir le premier rang dans l'Océan Indien et de se hisser dans le top 10 des pays africains à l'issue des Jeux des Iles et des Jeux africains de 2023 d'une part, et de participer avec des athlètes réellement qualifiés issus de plusieurs disciplines sportives aux jeux olympiques d'été à Paris en 2024 d'autre part.

2024 sera l'année de référence pour évaluer l'évolution et l'émergence des palmarès des sportifs malagasy...

Notre pays jouera pleinement son rôle de leader en Afrique dans le processus de mise en œuvre du Plan d'Action de Kazan pour faire du Sport un outil puissant au service de la santé, de la paix et du développement durable en partenariat avec l'Union Africaine et l'UNESCO et conformément à la charte internationale révisée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport. Il pilotera ainsi le processus de mise en place d'une Alliance de Haut Niveau pour le Sport et l'Éducation Physique en Afrique dont le lancement se fera à Madagascar en septembre 2019.

En matière de jeunesse, la promotion des centres de jeunes publics sera revigorée en termes d'infrastructures, d'équipements et d'encadrement.

Toutefois, la stimulation et la libération de participation des jeunes seront fortement encouragées à travers la promotion de centres de jeunes privés et communautaires de type associatif. Des milliers de centres de jeunes publics, privés et communautaires seront ainsi renforcés pour mobiliser une forte participation citoyenne de jeunes malagasy au service de l'Initiative Émergence Madagascar (IEM) dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la lutte contre la corruption, de la préservation de l'environnement, de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois.

Objectifs sectoriels

Le PEM avance les objectifs sectoriels suivants :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire)
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS
- Promouvoir des centres pour jeunes en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois)

Réformes, mesures et actions

Deux mesures sont préconisées pour le Secteur Jeunesse et Sport: le Programme « SPORT EMERGENCE 2024 » et le Programme FANOITRA.

Le Programme « SPORT EMERGENCE 2024 », concernant exclusivement le sport de haut niveau, a pour objectif global de renforcer la synergie d'actions et la solidarité entre l'État et le Mouvement Sportif et les différents acteurs et partenaires en vue de la réalisation du Velirano 13 de la PGE: " Le Sport, une fierté nationale". 2024 coïncide avec les Jeux Olympiques d'été de Paris; à ce titre, 2024 sera l'année de référence pour évaluer l'évolution et l'émergence des palmarès des sportifs malagasy en passant obligatoirement par les Jeux des Iles et les jeux africains 2023.

Le Programme FANOITRA s'est fixé comme but ultime l'autonomisation des jeunes par la formation de Jeunes Pairs Éducateurs engagés pour mobiliser une forte participation citoyenne des jeunes malagasy au service de l'Émergence sur les thèmes suivants : la paix et la sécurité ; la lutte contre la corruption ; la protection de la jeunesse et la santé pour tous et à tout âge ; l'autosuffisance alimentaire ; la gestion durable des ressources naturelles, et enfin l'émergence de jeunes entrepreneurs ayant accès à des emplois décents, stables et sécurisants. Le programme vise également la mise en œuvre effective de la stratégie nationale en vue de l'implantation d'une Éducation Physique de Qualité à travers la réforme et la modernisation de la formation des enseignants, la promotion d'infrastructures et d'équipements, la promotion des meilleures initiatives et des bonnes pratiques. Il renforce également le leadership de Madagascar dans la mise en œuvre effective du Plan d'Action de Kazan combinée avec le processus de mise en place d'une Alliance de Haut Niveau pour le Sport et l'Éducation Physique en Afrique.

Les réformes à entreprendre concernent :

- L'adoption et la promulgation d'une nouvelle Politique Nationale des Sports, en conformité avec l'Agenda Olympique 2020, la Charte internationale révisée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport et le Plan d'Action de Kazan
- La conclusion d'une convention de bonne gouvernance, d'éthique et de développement entre le Ministère en charge des Sports et le Mouvement Sportif
- L'adoption et la mise en œuvre effective du Statut des athlètes de haut niveau et du statut d'une nouvelle Académie Nationale du Sport de Haut Niveau
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale de préparation de la relève sportive à trois niveaux (local, régional et national)
- La mise en œuvre des stratégies fédérales sur l'éthique, l'intégrité et la lutte contre le dopage
- La mise en œuvre et la vulgarisation d'un programme "Sport inclusif pour les jeunes filles, les femmes et les personnes en situation d'handicap »
- La mise en œuvre de la stratégie nationale en vue de l'implantation d'une Éducation Physique de Qualité
- La promotion de centres de jeunes (publics, privés et communautaires) au service de l'Émergence à la base

ACTIONS PRIORITAIRES

Pour le Programme SPORT EMERGENCE 2024 :

En termes d'infrastructures et d'installations sportives :

- Construire une nouvelle Académie Nationale du Sport de haut niveau + un complexe sportif (avec des infrastructures médicales et de récupération, un grand centre d'hébergement et de restauration) au Tana-Masoandro
- Rénover le Stade de Mahamasina avec une capacité étendue à 50.000 places
- Construire des stades manarapenitra avec des pistes tartan et des aires de saut en Athlétisme au niveau de six Chefs-lieux de Province, à Morondava et à Antsirabe
- Construire des piscines olympiques semi-couvertes avec des gradins (et un système chauffant) dans les 06 Chefs-lieux de Province et à Antsirabe
- Rénover le Stade de Maki (Rugby) d'Andohatpenaka avec une capacité étendue à 40.000 places
- Construire des gymnases 4.000 places dans les 06 Chefs-lieux de Province, de gymnases 2.000 places au niveau de 22 Régions et de gymnases 1.000 places au niveau de Districts
- Moderniser le Centre National du Sport-Étude (CNSE) en partenariat avec des Instituts et/ou centres sportifs internationaux
- Construire des stades de 4.000 places avec des pistes d'athlétisme et des aires de lancer et de sauts (athlétisme) au niveau de Districts
- Construire des bouledromes, des courts de tennis avec des gradins et des vélodromes avec des pistes VTT au niveau de 22 Régions de Madagascar
- Construire des Académies de Sport en Province dotées de : i) terrains d'entraînement (football, rugby), ii) un gymnase (basketball, handball, volleyball, tennis de table, badminton), iii) des maisons d'arts martiaux et de l'haltérophilie, iv) des courts de tennis, v) des bouledromes, vi) 01 grande Salle de musculation aux normes, vii) un centre d'hébergement avec une capacité d'accueil de 250 sportifs, viii) un centre médico-sportif aux normes internationales
- Construire des Centres de formation et de perfectionnement au niveau régional dotées d'infrastructures sportives suivant les priorités et les spécificités régionales avec une salle de musculation aux normes internationales et un centre d'hébergement avec une capacité d'accueil de 200 sportifs
- Doter les fédérations sportives des équipements sportifs adéquats et aux normes.

En termes d'organisation, d'encadrement et d'évaluation des palmarès :

- Organiser des championnats de jeunes aux fins de détection et de préparation de la relève sportive à trois niveaux (local, régional, national)
- Mettre en place des outils pour la concrétisation du programme "Sport-Étude"
- Mettre en place des bourses d'études pour les étudiants en Sport
- Mettre en place des outils pour la mise en œuvre effective du Statut des athlètes de haut niveau
- Renforcer l'intégrité du sport à travers l'amélioration de la gouvernance sportive, la lutte anti-dopage et la lutte contre les matchs truqués
- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de préparation continue et de participation des jeunes sportifs malgaches aux compétitions régionales, continentales et mondiales (évaluation des palmarès des jeunes)
- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de préparation continue et de participation des équipes nationales senior aux compétitions régionales, continentales et mondiales (évaluation des palmarès des équipes nationales Senior)
- Accroître la capacité de Madagascar à accueillir de grandes compétitions internationales (Jeux des Iles, championnats d'Afrique, compétitions d'envergure intercontinentale, mondiale)
- Mise en place de « Bureau permanent d'alliance de haut niveau pour le sport et l'éducation physique en Afrique »

ACTIONS PRIORITAIRES

Pour le Programme FANOITRA :

En termes d'autonomisation des jeunes et dividende démographique :

- Construire et équiper des Maisons de jeunes en milieu urbain (centres de jeunes (publics))
- Construire/réhabiliter/aménager et équiper des Espaces jeunes en partenariat avec les CTD et le Secteur privé et les partenaires techniques et financiers en milieu rural
- Promouvoir des centres de jeunes (privés et communautaires de type associatif à la base)
- Rénover et équiper l'Institut National de la Jeunesse à Carion
- Améliorer la formation et le perfectionnement professionnel continu aux cadres de la jeunesse et aux responsables de centres de jeunes
- Promouvoir des initiatives locales de jeunes en matière de loisirs
- Mettre en place des outils pour la formation, le perfectionnement et la mobilisation citoyenne des Jeunes Pairs Éducateurs au service de l'IEM (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, environnement, etc.)
- Promouvoir de meilleures initiatives et de bonnes pratiques des jeunes au service de l'IEM
- Mettre en place des mécanismes et des outils d'accompagnement des jeunes en entrepreneuriat et dans la création d'emplois en misant sur les emplois verts/bleus en partenariat avec le Programme FIHARIANA de la Présidence

En termes d'implantation d'une Éducation Physique de Qualité (EPQ) :

- Rénover et transformer l'Académie Nationale d'Ampefiloha en une Académie de référence régionale en Éducation Physique de Qualité, Sport-santé et développement durable
- Installer à Madagascar le Bureau permanent d'une Alliance de Haut Niveau pour le Sport et l'Éducation Physique en Afrique
- Améliorer la formation et le perfectionnement professionnel continu pour les enseignants en EPS et les cadres en sport-santé et développement durable
- Améliorer la qualité de l'enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire et dans d'autres milieux socio-éducatifs
- Revaloriser les Jeux et Sports traditionnels au service de l'Éducation Physique de Qualité et du Sport-Santé
- Promouvoir les bonnes pratiques en EPQ et Sport-santé avec la mise en place d'un laboratoire national de bonnes pratiques
- Aménager et équiper des parcours de santé au niveau des Districts
- Aménager et équiper des espaces communautaires inclusifs EPQ en misant essentiellement sur les espaces naturels (plages, montagnes, etc.)
- Améliorer le Sport-santé pour les fonctionnaires et les travailleurs

PRIORITÉ 18 - Promouvoir la culture pour asseoir l'identité culturelle Malagasy

Dans la prise de conscience de l'importance de la culture pour identifier le pays d'une part et pour renforcer l'identité nationale d'autre part, il est important de rassembler la population malagasy par la promotion de la culture et de distinguer le pays par son identité propre. Si la culture est définie comme étant ce qui est commun aux individus (selon l'IEM) ; les traits distinctifs du pays tant en matière de patrimoines matériels et immatériels que de traditions doivent en être ainsi dégagés.

Les talents de nos jeunes autrefois cachés seront identifiés et perfectionnés...

Le « fihavanana malagasy » se présente comme étant une valeur sacrée de la société malagasy et dans l'objectif de le consolider, le département tient à renforcer la solidarité par la promotion de la culture malagasy et par le renforcement de l'identité nationale ; telles en sont les deux axes capitaux. Ainsi, la pérennisation des acquis en matière de missions du Ministère entrera dans les grandes lignes, toutefois ce contrat présente toute son originalité. Concrètement, rassembler le peuple au sens pragmatique sera le leitmotiv de la Ministre par le biais de la fixation de la date du « taom-baovao malagasy » dans un climat inclusif et de consensus. Allier la performance à la célérité revient à parler d'efficacité administrative, le contenu du programme sera corrélativement accompli dans un délai dynamique. A titre d'exemple, le Palais de la Reine sera réhabilité avant la date butoir de 26 juin 2020.

L'approche se voulant plus pragmatique et réaliste, les talents de nos jeunes autrefois cachés seront identifiés et perfectionnés. Ceci, dans l'objectif d'encourager la créativité et les talents mais également de faire valoir les savoir-faires malagasy sur la scène internationale.

Constat

Madagascar est un pays caractérisé par un melting pot de cultures. La présence de 18 ethnies sur l'île consolide la position de celle-ci comme un carrefour de cultures, asiatique d'abord, africaine et austronésienne ensuite. Cette pluri-culturalité est manifeste dans la différence de dialectes, de coutumes, d'art, de musique, de cuisines. Cette richesse culturelle, héritée des ancêtres asiatiques et austronésiens reste cependant sous-exploitée et insuffisamment mise en valeur dans les actions décidées par l'Administration. En effet, l'expansion de la culture Malagasy est peu stimulée.

Les centres culturels et de loisirs, même basiques, sont quasi-inexistants au niveau des Chefs-lieux de districts et dans les rares cas où ils sont opérationnels, aucune politique d'incitation n'est en place pour encourager la population à s'y rendre régulièrement. Les centres culturels gérés par les représentations consulaires étrangères sont les seuls aux normes.

Défis à relever

Le secteur de la culture est confronté à plusieurs défis portant sur :

- Le développement d'une politique culturelle inclusive, avec la participation de toutes les parties prenantes
- La promotion de la notion d'exception patrimoniale
- La création de fondation culturelle et scientifique, de la protection des sites constituant le patrimoine naturel et culturel à l'encontre des trafics illicites et de la dégradation
- La promotion de la culture afin qu'ils perçoivent un bénéfice direct émanant de leur patrimoine
- La mise en place de statut de l'artiste Malagasy et la promotion des industries culturelles et créatives
- La mobilisation des jeunes et des femmes dans la protection et la promotion du secteur culturel Malagasy
- La collaboration avec les médias pour promouvoir l'épanouissement du secteur de la culture

Le « fihavanana Malagasy » se présente comme une valeur sacrée de la société Malagasy et dans le but de le consolider, le PEM tient à baser la solidarité par la promotion de la culture Malagasy.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels visent principalement à :

- Valoriser la culture Malagasy à l'endroit des concitoyens et du reste du monde ;
- Rassembler la population Malagasy par la promotion de la culture et de distinguer le pays ;
- Préserver les traditions Malagasy.

Réformes, mesures et actions

Plusieurs réformes et actions vont être mises en œuvre, à savoir :

- La redynamisation des actions culturelles
- La révision de la politique culturelle avec la participation de toutes les parties prenantes
- Les collectes des indicateurs culturels afin de démontrer la contribution de la culture au développement durable
- La promotion des échanges internationaux dans le domaine de la culture
- La mise en place d'un système d'éducation formelle et non-formelle dans le domaine de la culture
- Le renforcement de la fierté nationale
- La révision de la loi sur la communication médiatisée
- La création d'une Autorité Nationale de la Régulation de la Communication Médiatisée (ANRCM)
- La réactivation du Centre d'Études et de Formation Multimédia (CEFOM) à Maibahoaka
- La création d'une Académie Nationale des Arts et de la Culture

ACTIONS PRIORITAIRES

- Organiser dans les quartiers une journée citoyenne de nettoyage mensuelle : Tagnamaro
- Produire un long métrage sur l'histoire et l'origine des Malagasy
- Établir un document-programme d'appui à la création artistique à Madagascar : Tosik'art
- Attirer les touristes par le biais de création d'évènements mettant en exergue la particularité culturelle de Madagascar
- Construire des centres culturels dans les chefs lieu de Provinces
- Créer des villages culturels

PRIORITÉ 19 - Renforcer l'Identité Nationale

Constat

L'identité nationale d'un pays donné lui permet non seulement de se distinguer des autres mais également de faire de cette caractéristique une source de levier économique. Pour cela, il faut relever les multiples talents des malgaches sur tout le territoire national, et valoriser les traditions de chaque circonscription et de l'État.

Il faut observer que dans le processus de renforcement de l'identité nationale, la Culture et les caractéristiques communes sont à capitaliser. Les communautés y sont d'abord présumées avoir des considérations idéologiques distinctives pour justifier la présence d'une seule et unique Nation malgache. La justification de cette qualification requiert des éléments identitaires. En effet, la nation malgache doit ne pas exister que sur le plan juridique mais être effective et apporter son concours dans le Développement.

Défis à relever

Le secteur du renforcement de l'identité nationale est confronté à plusieurs défis portant sur :

- L'implication des communautés locales dans la protection et la conservation des sites du patrimoine naturel et culturel
- La mobilisation des jeunes et des femmes dans la protection et la promotion du secteur culturel Malagasy
- La réalisation d'un Programme d'appui aux lieux culturels sur l'ensemble du territoire national
- L'appui sur les recherches de l'origine des Malagasy
- La promotion et sensibilisation de masse sur la véritable histoire des malagasy et son origine

Le « fihavanana Malagasy » se présente comme une valeur sacrée de la société Malagasy et dans le but de le consolider, le PEM tient à baser la solidarité par la promotion de la culture Malagasy et par le renforcement de l'identité nationale.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels visent principalement à :

- Renforcer l'identité nationale en faisant ressortir les particularités de Madagascar dans la diversité des cultures
- Mettre en exergue les talents malgaches
- Valoriser les patrimoines

Réformes, mesures et actions

Plusieurs réformes et actions vont être mises en œuvre, à savoir :

- La création et l'opérationnalisation des structures de promotion de la culture et des structures de renforcement de l'identité nationale
- La valorisation du patrimoine, des traditions et de la culture Malagasy
- La mise en place d'un système d'éducation formelle et non-formelle dans le domaine de la culture
- La préparation des nouvelles nominations malgaches à la liste du patrimoine mondial, à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel et au réseau des villes créatives afin de mieux protéger et promouvoir son patrimoine et développer le tourisme durable
- La mise en évidence de l'origine et du fondement du peuple Malagasy

ACTIONS PRIORITAIRES

- Construire et réhabiliter les musées, les patrimoines culturels et historiques, un musée international regroupant les vestiges matériels austronésiens
- Mettre en place l'Académie Nationale des Arts et de la Culture afin de bâtir des centres culturels et une académie nationale des arts et de la culture
- Valoriser et mettre en pratique des fomba amam-panao Malagasy : Tagnamaro, Valitanana, Fandrona, Mitabe, Santabary, Savika, Moraingy...
- Réhabiliter les patrimoines nationaux, notamment le ROVA de Manjakamiadana
- Créer des villages culturels

SOCLE ECONOMIE : CROISSANCE ACCELEREE, INCLUSIVE ET DURABLE

SITUATION ECONOMIQUE

Madagascar dispose de ressources naturelles multi variées qui ont de la potentialité à générer des gains économiques et peuvent contribuer directement aux revenus, à l'emploi et aux recettes fiscales.

L'économie Malagasy est affaiblie par des instabilités politiques répétitives qui ont provoqué une détérioration continue du revenu par habitant et entraîné la persistance d'une pauvreté forte et d'un développement humain faible. Pourtant, Madagascar dispose de ressources naturelles multi variées qui ont la potentialité de générer des gains économiques et peuvent contribuer directement aux revenus, à la création d'emplois et aux recettes fiscales. Leur exploitation demeure toutefois un grand défi à relever pour assurer une économie forte et inclusive.

Madagascar est aussi l'un des pays les plus affectés par les catastrophes naturelles. Seize (16) des 22 régions du pays sont à risque de cyclones tropicaux, de sécheresses prolongées, de précipitations variables, et de graves inondations. Le changement climatique aggrave les facteurs de pauvreté, dont l'impact est également rendu plus sévère par les atteintes à l'environnement. Toutefois, le pays a une économie à vocation agricole où 80% de la population active vivent de l'agriculture et de l'élevage et sont parmi les plus vulnérables aux changements climatiques.

Pour arriver à l'émergence de Madagascar, le PEM mise sur les impacts tant à court terme qu'à moyen et long terme des investissements sur la croissance économique. La priorisation de la construction d'infrastructures productives, à savoir, les infrastructures de locomotion telles que les routes et le réseau ferroviaire, les infrastructures énergétiques telles que les centrales hydrauliques, les infrastructures agricoles telles que les barrages et les systèmes d'irrigation, etc., entre dans ce cadre. Au moment de leur réalisation, ces investissements stimulent la demande globale grâce à la demande supplémentaire de biens de production et à l'effet multiplicateur. A moyen et à long terme, ils permettent, en dehors des investissements de remplacement, d'accroître les capacités de production et de rendre l'offre plus flexible. Cet effet conjugué sur la demande et l'offre a comme avantage de relancer la croissance tout en permettant de contrôler l'inflation.¹⁰

Madagascar doit ainsi investir environ 30% du PIB pour atteindre un taux de croissance moyen de 7% par an, et le maintenir pendant les 15 prochaines années. Le niveau moyen d'épargne à Madagascar sur les cinq prochaines années est de 26%, il faut en moyenne combler un déficit de 3,5% en comptant sur l'aide publique au développement qui représente près de 13% du PIB et sur d'autres ressources extérieures.

¹⁰ Méthode "Harrod –Domar"

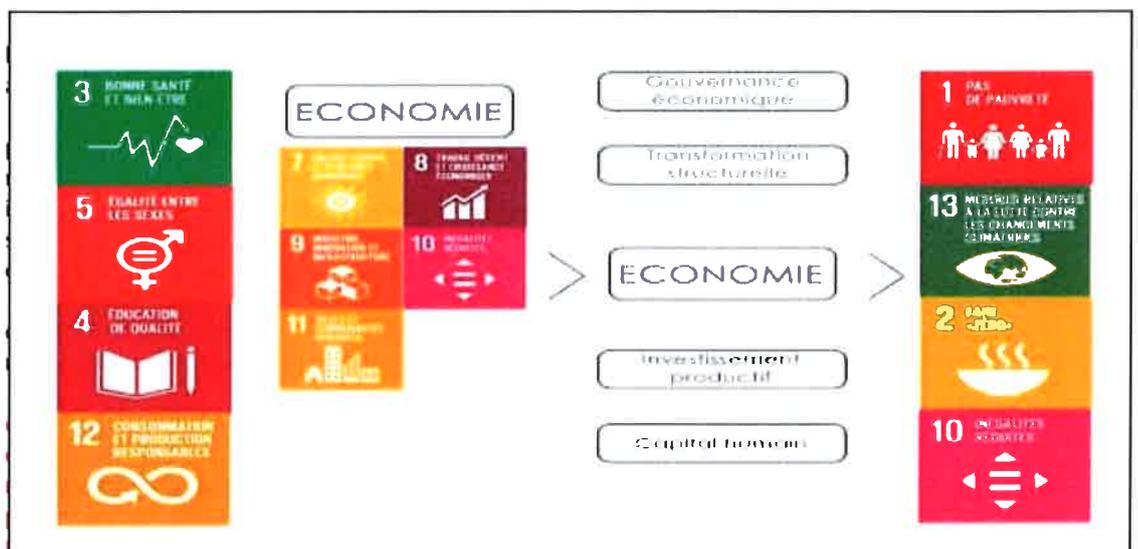
Les accélérateurs de croissance de Madagascar

- L'énergie et l'eau pour tous
- L'industrialisation de Madagascar: Espaces d'Émergence Industriels diversifiés (textile, agro-industrie, etc.)
- L'industrie touristique : le tourisme, un atout majeur pour Madagascar
- L'autosuffisance alimentaire: Madagascar, grenier de l'océan indien avec une agriculture modernisée
- Madagascar, un acteur de la révolution numérique
- Un développement adapté au changement climatique et résilient

Les Catalyseurs de croissance

- Production énergétique et l'accès à l'énergie
- Accès universel à l'eau potable

Figure 6 : Effets multiplicateurs et accélérateurs de croissance économique



e de ces accélérateurs de croissance économique dans le socle de l'émergence économique du pays avec une articulation aux objectifs de développement durable qui les concernent, permettra d'obtenir une croissance capable d'éradiquer le chômage, d'éliminer la faim, de réduire les inégalités et, de construire des villes modernes.

Engagement 10 : L'industrialisation de Madagascar (ODD8 et 9)

SITUATION DU SECTEUR INDUSTRIEL



Diversifier la base manufacturière, promouvoir la compétitivité industrielle des PME/PMI, soutenir les industries à forte intensité de main d'œuvre sont les orientations clés de la politique industrielle actuelle du pays

Créer l'environnement propice à l'industrialisation dans toutes les régions de Madagascar relève d'un écosystème permettant l'accès aux marchés, aux infrastructures adéquates et aux moyens de production, aux ressources humaines spécialisées et à un cadre institutionnel et juridique, accès au financement, etc.).

La valorisation des ressources, de la production locale et des potentialités des régions, en particulier, les produits agricoles et halieutiques, l'identification de secteurs émergents ainsi que l'attraction des grands investissements font partie des priorités. Le secteur industriel Malagasy est dirigé vers la manufacture textile et les industries agroalimentaires. Toutefois, la diversification au niveau des industries de transformation n'est pas suffisante.

Par ailleurs, le développement industriel ne se fait pas d'une façon harmonieuse au niveau de chaque région. Cela résulte de l'insuffisance des infrastructures, des moyens de production, des ressources humaines spécialisées, et d'un environnement des affaires peu propice (énergie, sécurité, voies et moyens de communication, cadre institutionnel, etc.).

Il est important pour Madagascar de procéder à la transformation structurelle de son économie pour donner au secteur industriel une place prépondérante dans l'économie et dans le système productif national, en tant que moteur de croissance. Cette transformation mènera par la même occasion vers une cohérence de la production avec les besoins du marché et du commerce intérieur et extérieur national.

PRIORITÉ 20 - Densifier le tissu industriel par l'industrialisation régionale par la mise en place de Zones d'Émergence Industrielles

Constat

Le secteur industriel contribue à 13,5% de PIB au titre de l'année 2017. Le taux de croissance moyen du secteur industriel reste très faible, à moins de 6,4% depuis des décennies. Ce taux reste légèrement faible par rapport à la moyenne enregistrée dans les zones économiques régionales, moyenne de l'ordre de 20 à 30 %. Ce secteur emploie 9,1% de la population active.

L'industrie Malagasy se présente tout de même comme insuffisamment diversifiée. Les principaux secteurs d'activités sont les traitements : de la viande, de fruits de mer, du savon, de boisson, du cuir, du textile, du ciment, et de gisement minier. Son inertie ne lui a pas permis d'acquérir la place qu'elle aurait dû occuper dans l'économie Malagasy.

Le secteur industriel à Madagascar est subdivisé en trois catégories :

- Les entreprises qui ont les capacités de suivre les normes internationales et d'intégrer le marché international. Elles sont essentiellement composées d'entreprises de textile en zone franche, de diverses industries avec des mains-d'œuvres qualifiées, et un savoir-faire respectant la norme et le standing international
- Les industries de taille moyenne dans le secteur de la transformation des produits agricoles et de la sous-traitance
- Les industries de très petites tailles majoritairement dans le secteur informel et artisanal

Une nouvelle loi a été adoptée en 2017 pour développer l'industrie et la mise en place de zones d'investissement pour les entreprises industrielles de droit commun. Par ailleurs, le Pays dispose de lois spécifiques pour les zones et entreprises franches et les zones économiques spéciales.

Défi à relever

Le secteur industriel constitue le moteur du développement économique de Madagascar. En ce sens, la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation est incontournable, à travers des industries stratégiques, des industries émergentes et des industries de production de biens de consommation courante ainsi que la déconcentration industrielle au niveau régional, pour répondre aux préoccupations liées à la création de richesses, d'emplois et au bien-être de la population.

L'objectif est de faire de Madagascar un pays émergent à fort tissu industriel par la création de valeurs ajoutées locales tant pour l'exportation que pour la consommation intérieure tendant à maîtriser les importations. L'industrialisation régionale, la création de Zones d'Émergence Industrielles (ZEI), la diversification manufacturière sont les orientations majeures de la nouvelle politique industrielle.

Les défis à relever par le secteur industrie sont les suivants :

- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles nationales et régionales à promouvoir une industrialisation durable
- Développer les chaînes de valeur et les chaînes d'approvisionnement
- Diversifier la base manufacturière
- Accroître l'investissement en R & D, technologie et innovation
- Instaurer un cadre pour la pratique d'une concurrence saine et loyale
- Mettre en place des infrastructures de production adéquates (Zones d'Émergence industrielle, énergie, tracés routières, eau, NTIC)
- Promouvoir un climat des affaires incitatif
- Assurer l'adéquation des offres disponibles et des demandes nationales, régionales et internationales
- Faciliter l'accès aux capitaux et aux financements
- La stratégie est basée sur l'approche gagnant-gagnant adapté à chaque projet
- Mise en place et à disponibilité des facteurs et infrastructures de production industrielle (zones d'émergence industrielle, énergie, routes, eau, NTIC, etc.)
- Sécurisation des investissements (climat des affaires, sécurisation foncière, sécurisation des filières...)
- Attraction et transfert de technologie
- Normalisation des usines industrielles sur les standards internationaux
- Absorption des demandes d'emploi et résorption du chômage
- Amélioration des standings urbains et ruraux de chaque zone ciblée
- Transformation locale des matières premières en produits finis ou semi-finis répondants aux normes et aux exigences des consommateurs internationaux

Objectifs sectoriels

Il s'avère nécessaire ainsi de :

- Mettre en place et développer les Zones d'émergence industrielles pour accueillir les entreprises franches, les PMI et les IDE industriels
- Valoriser la potentialité des régions et de son l'avantage comparatif pour assoire un écosystème permettant la mise en place d'unités industrielles pour la transformation des ressources disponibles localement
- Développer les industries de production de biens de consommation courante : huilerie, minoterie, sucrerie, cimenterie
- Promouvoir les industries stratégiques : Industries minières, métallurgiques, industries du pétrole, chimiques, cosmétiques et pharmaceutiques à travers les IDE, joint-venture et PPP
- Normaliser et valoriser les produits en instituant le label « Vita Malagasy »

Structure du secteur :

Industrie extractive :	25,5%
Industrie alimentaire boissons et tabac :	38,2%
Industrie textile :	7,8%
Industrie du bois, papiers et imprimerie :	7,1%
ZEI :	11%

Zone de concentration :

63% à Antananarivo,
11% à Toamasina
9% à Antsiranana

Source :

INSTAT / Banque Mondiale

- Assurer l'intégration des paramètres environnementaux et la durabilité dans les modèles économiques des unités de transformation industrielle
- Accompagner les industries dans l'augmentation de la productivité en s'appuyant sur les technologies de la révolution industrielle 4.0
- Accroître la base manufacturière et la diversification des produits par la mise en œuvre d'un programme de mise en place d'unités industrielle au niveau de chaque région
- Renforcer l'apport de valeur ajoutée et les chaînes de valeur comme un moyen de transformation économique et de création d'emplois
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles nationales et régionales afin d'améliorer la compétitivité du secteur industriel
- Promouvoir et améliorer la compétitivité industrielle des MPMI par l'appui à l'accès au capitaux, financement et aux marchés et la coopération Sud-Sud
- Promouvoir l'innovation et l'application effective de la science et des technologies en matière d'industrialisation
- Améliorer l'accès aux marchés des produits manufacturés malagasy par des appuis aux démarches qualité
- Faciliter l'accès au financement des industries
- Favoriser les partenariats entre les grandes entreprises et les MPMI

Réformes, mesures et actions

Les réformes

- Améliorer la loi N° 2007-036 DU 14 JANVIER 2008 sur les Investissements afin de faciliter l'IDE
- Amender de la Loi sur le Développement Industriel dans un esprit gagnant- gagnant
- Elaborer le Code des Investissements
- La définition des réglementations concernant les ports francs
- L'élaboration d'un texte réglementaire concernant les Sociétés d'Economie Mixte, les partenariats et joint-venture
- La mise en place de l'Agence de Gestion des Zones d'Émergence Industrielles (AGZEI)

Les mesures

- L'adoption des mesures visant à appuyer les industries naissantes
- Le renforcement des mesures de facilitation de l'accès aux services financiers
- Le développement d'industries productrices de biens de consommation courante
- L'accompagnement du secteur Privé et des IDE dans la mise en place des industries stratégiques
- La promotion de la transformation des produits agricoles
- Prendre des mesures de défense commerciale sur les industriels locales et les Sociétés à participation de l'État
- L'appui pour la mise à niveau des entreprises industrielles
- La création de centre de renforcement de capacité, de leadership et de management industriel

Les actions

- Améliorer les infrastructures liées au commerce, à l'industrie et à l'artisanat
- Vulgariser des centres d'appui à la technologie et l'innovation (CATI) et les CDIST dans les régions
- La mise en place des pôles de compétitivité régionaux
- Professionnaliser le secteur industriel à travers le respect des normes et qualités des produits

ACTIONS PRIORITAIRES

- Mettre en place l'Agence de Gestion des Zones d'Émergence Industrielles-AGZEI
- Mettre en place 7 Zones d'émergence industrielles
- Promouvoir les industries de production de biens de consommation courante : Huileries, sucreries, minoteries, cimenteries
- Créer des unités de transformation de proximité pour les produits agricoles
- Promouvoir la création d'industries stratégiques
- Valoriser les ressources et potentialités existantes localement pour inciter des activités industrielles au niveau de chaque région
- Réhabiliter et ré-opérationnaliser les entreprises industrielles à participation de l'État
- Créer des unités d'assemblage de panneaux solaires
- Mettre en place des usines de production d'éthanol combustible
- Créer des centres d'incubation et des pépinières d'entreprise industrielle
- Vulgariser les Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) ou Centre D'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST) dans les régions

Localisation :

- Les zones d'émergence industrielles : Moramanga, Toliara, Antsirabe, Toamasina, Antananarivo (TanaMasoandro), Antsiranana (Andrakaka), Taolagnaro (Ehoala)
- Unités industrielles dans les 22 Régions
- CATI ou CIDST dans les 22 régions

PRIORITÉ 21 - Développer l'esprit entrepreneurial et d'innovation

SITUATION



Conscient du rôle et de la contribution du secteur privé à la croissance économique et sociale, Madagascar accorde une attention particulière à la promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat à tous les niveaux. Un tissu d'entreprises (MPME et industrielles) performant et innovant contribue efficacement à la compétitivité du pays et à la création d'emplois. Afin de favoriser la création d'entreprises, levier de croissance et créatrice de richesse, le développement de l'esprit entrepreneurial et d'innovation figure parmi les priorités actuelles.

La contribution des MPME à l'économie de Madagascar est appréciable : (i) les MPME apportent jusqu'à 29% de la valeur ajoutée et 31% des créations d'emplois dans le secteur privé (agriculture non comprise); (ii) les micro-entreprises représentent plus de 96% des entreprises légalement formées dans le pays (iii) les coopératives sont environ au nombre de 2000 et constituées par à peu près 40.000 membres, majoritairement dans les zones rurales.

Les MPME sont présentes dans toutes les branches d'activité de l'économie : les MPME non agricoles (i) une forte concentration dans le Commerce (47 % de l'effectif); (ii) une très faible proportion (de l'ordre de 0 %) dans les activités financières et l'électricité, Eau et Gaz; (iii) la fabrication : 20 %; (iv) la construction & BTP : 11 %; (v) secteur des Hôtels et Restaurants : 9 %, et (v) Autres Services : 7 %; (vi) les branches Transports et Télécommunications : 3%, et; (vii) immobiliers, location et Services ne représentent que 3 % des effectifs. (Source SNDER 2018).

CONSTAT

Étant un grand pourvoyeur d'emplois à Madagascar, le secteur informel représente 99,9% (ENEMPSI-2012) des Unités de Production Individuelle (UPI). Les conditions de travail dans ces unités, restent précaires et le faible accès de ces autoentrepreneurs, constitués en grande partie par des femmes et des jeunes, aux nouvelles technologies handicapent le développement des MPMEs. En absence d'une politique pour l'intégration de ces acteurs dans le formel, la situation risque de perdurer.

Les MPME contribuent d'une manière significative au développement économique, toutefois les taux de production et d'exportation de ces dernières restent faibles, en raison des difficultés d'accès aux capitaux, aux marchés ainsi qu'au manque de professionnalisme et de structuration. Cependant, les jeunes entrepreneurs commencent à proposer des projets plus innovants, notamment dans le domaine du numérique.

Malgré le retour de Madagascar dans l'AGOA, en 2014, qui a pu redonner un nouveau souffle aux entreprises, l'absence de politique ou de stratégie nationale pour la promotion de l'entrepreneuriat handicape son développement. Le secteur artisanat représente à lui seul 43 % des MPME.

Défis à relever

Pour le développement de l'entrepreneuriat et de l'artisanat malagasy, les défis portent sur :

- La promotion de la culture entrepreneuriale au niveau national et régional
- L'incitation des femmes et des jeunes à l'entrepreneuriat
- La mise en place des chaînes d'approvisionnement fiables et de proximité aux MPME
- La mise à niveau des MPME existantes en matière de productivité, de qualité des produits et de compétitivité
- La mise en place des incubateurs d'entreprises et de fablab

Les objectifs sectoriels dans le cadre de l'entrepreneuriat et de l'artisanat sont axés sur :

- L'amélioration des conditions socio - professionnelles des acteurs
- L'augmentation de la participation des MPME au PIB par la formalisation des UPI
- Le perfectionnement du système de production des MPME

Réformes, mesures et actions

Réformes

- Élaborer un cadre de référence de l'entrepreneuriat pour améliorer l'environnement des affaires à Madagascar
- Renforcer les infrastructures et structures institutionnelles du secteur de l'artisanat
- Mettre à jour le cadre juridique relatif au secteur de l'artisanat
- Mettre en œuvre les Stratégies Nationales de développement de l'entrepreneuriat rural et des Coopératives

Mesures

- Appuyer la promotion de projets d'investissement
- Mettre à la disposition des MPME le livret KAJY (livret pour la comptabilité allégée)

- Développer les agropoles et technopoles
- Dynamiser la compétitivité et moderniser les métiers artisanaux
- Formaliser les artisans

Actions

- Mettre en place un mécanisme de financement adaptable aux MPME
- Relancer les Projets OVOP pour développer l'entrepreneuriat au niveau local et redynamiser les collectivités
- Mettre en place les mesures d'amélioration des conditions socioprofessionnelles des artisans ;
- Créer un Institut Supérieur Spécialisé en Entrepreneuriat
- Mettre en place des centres d'entrepreneuriat au niveau universitaire et scolaire.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Mise en place des structures d'accompagnement des entreprises (incubateurs et accélérateurs d'entreprises, hôtel d'entreprises, centre d'entrepreneuriat, fablab, etc.)
- Développement de l'Innovation dans les Universités et les centres de recherche
- Promouvoir des « Start Up » et des incubateurs
- Soutenir des Champions régionaux en matière d'entrepreneuriat
- Élaborer un programmes d'appuis à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes
- Redynamiser les CCI et les Chambres des Professions et de l'Artisanat dans les régions
- Faciliter la relation des grandes entreprises et des MPME à travers les chaînes d'approvisionnement sécurisées
- Encourager la coopération Sud - Sud dans la démarche de transfert de technologie et de savoir
- Vulgariser les plateformes de dialogue public-privé
- Développement de compétence par le biais du fonds national de la formation professionnelle
- Mettre à jour la Loi n°2015-054 portant sur le Code de l'artisanat
- Etablir un répertoire des artisans
- Octroi des cartes professionnelles aux artisans
- Adoption des cadres d'amélioration de l'environnement des coopératives
- Mettre en place des villages de l'artisanat et mise aux normes des produits et ateliers de fabrication
- Appuyer l'accès de 50 000 artisans au programme de FIHARIANA

Une politique de développement de l'entrepreneuriat local sera mise en œuvre pour renforcer les initiatives entrepreneuriales locales. Cette politique comprendra la mise en place de structures d'appui au montage de start-up (incubateurs, capital risques) spécifiquement pousser l'éclosion d'entrepreneurs, des jeunes et des femmes en particulier, porteurs d'idées innovatrices, et capables de transformer ces idées en produits compétitifs sur le marché national et international. Un réseau *Régional Innovation System* réparti sur le territoire sera constitué pour soutenir les initiatives et la recherche. Le projet FIHARIANA, en cours de lancement, rentre dans cette dynamique de promotion de l'entrepreneuriat et l'innovation.

PRIORITÉ 22 - Rendre Madagascar un acteur de la révolution numérique

Constat

A Madagascar, le secteur TIC contribue à hauteur de 2,4% au PIB National durant l'année 2017. Madagascar accuse un retard par rapport à la moyenne en Afrique, dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), notamment en raison du faible accès à l'internet et malgré les investissements importants des opérateurs, la qualité des infrastructures mises en place et les qualifications reconnues des ressources humaines locales.

Malgré le nombre d'ingénieurs informatiques diplômés annuellement, leur disponibilité pour le développement des entreprises, l'e-gouvernance, l'e-administration et l'e-service au sein de l'administration reste très restreinte.

Le faible taux d'utilisation et de couverture d'internet et les habitudes encore naissantes des usagers freinent l'appropriation et le développement des services numériques destinés à la population locale et à l'éclosion d'une économie numérique intégrée à visée globale.

Défis à relever

Les défis à relever à court, moyen et long terme touchent la vulgarisation des TIC, le développement des services numériques et de l'économie numérique, le développement de l'e-gouvernance et l'intégration du numérique dans le service public.

La stratégie sera axée sur l'élaboration d'une politique d'appui et d'incitation pour l'expansion des services numériques à l'international et les exportations de services liées au NTIC, notamment les call-center, les Datacenter, la production numérique et l'externalisation de services.

Par ailleurs, pour le développement du commerce de services et le numérique au service de la population, il importe de développer l'e-Commerce, et d'améliorer les infrastructures liées au commerce (TIC, logistique, distribution, paiement,...), d'augmenter le nombre d'utilisateurs des services numériques par la mise en place d'une libre concurrence, de développer les réseaux d'accès aux TIC, et d'adopter une politique sectorielle adéquate.

Objectifs sectoriels

Les objectifs du secteur consistent à :

- Développer les réseaux d'accès aux TIC
- Augmenter le nombre des utilisateurs des services de la télécommunication par la mise en place d'une libre concurrence
- Engager des réformes organisationnelles et institutionnelles du secteur postal et d'adopter une politique sectorielle
- Assurer la modernisation de la PAOMA par la diversification de ses activités et le développement de son réseau

Réformes, mesures et actions

Réforme

- La dématérialisation des services publics ou l'e-administration à savoir, la numérisation de l'état civil, de la carte d'identité nationale, ainsi que des cartes statistiques, de bases de données et archives nationales
- La mise en place de dispositif numérique institutionnel et l'intégration du numérique dans l'administration
- L'actualisation du cadre juridique et réglementaire des télécommunications

Mesures

- Le développement des réseaux de télécommunications
- Le développement d'une économie numérique forte
- La mise en place d'Espaces Économiques dédiées au NTIC
- La mise en place d'une concurrence saine et loyale
- La promotion de la numérisation et de la digitalisation des entreprises
- L'appui à la formation et l'enseignement NTIC
- Le renforcement du dispositif numérique institutionnel et l'opérationnalisation de l'E-gouvernance

Actions

- Améliorer l'efficacité et de la qualité des services du numérique
- Moderniser les réseaux de télécommunication et du secteur postal
- Mettre en œuvre Plan sectoriel NTIC à travers de nouvelles actions à prioriser
- Vulgariser l'accès au NTIC à travers une couverture nationale du réseau

ACTIONS PRIORITAIRES

- Digitaliser des finances publiques
- Mettre en place un projet d'identité numérique
- Implanter un système de transport intelligent
- Lancer un projet de création de Malagasy satellite
- Diversifier les activités de la PAOMA
- Renforcer l'E-gouvernance et Intégrer le numérique dans l'administration
- Opérationnaliser la digitalisation de la filière riz

PRIORITÉ 23 - Faire émerger le potentiel minier

Constat

La contribution du secteur minier au développement économique du pays s'accroît au fil des années. Une croissance continue du secteur minier et de l'industrie minière seront, d'ici une dizaine d'années, le pilier de l'économie par les retombées qu'ils engendrent au niveau national et local.

La contribution du secteur au PIB national est relativement importante, 1.2% en 2012, 2.9% en 2013, 3.2% en 2015 et elle a atteint 3.4% en 2017. Cette tendance haussière en matière de contribution économique est aussi visible quant à la contribution du secteur aux recettes fiscales. Le secteur minier a contribué à hauteur de 9% sur l'ensemble des recettes fiscales pour l'année 2012, de 14% pour 2013, et cette contribution a pu atteindre 20% en 2014.

Le secteur minier domine largement les IDE. Les investissements miniers représentaient plus de 80% des IDE en 2009 et 2010, soit respectivement 1,08 et 0,65 milliards de US Dollars pour descendre et se stabiliser à environ 40% des IDE depuis 2012 jusqu'à 2014.

Le secteur minier est un pourvoyeur de devises important. En 2018, l'exportation des produits est composée principalement de Nickel de Dioxyde de titane. Cela représentait environ 30% des

exportations totales de Madagascar avec une valeur avoisinant 830 millions USD dont 91 millions USD pour l'exportation aurifère.

Défis à relever

Le défi à relever vise à transformer Madagascar en Pays minier, et faire du secteur l'un des leviers de l'émergence de Madagascar avec les retombées qu'il produira au niveau national et local. Dans cette perspective, la contribution du secteur minier dans le PIB national pourra atteindre le taux de 8% en 2023 et dépasser le seuil des 10% d'ici 10 ans.

Pour parvenir à l'émergence, le secteur minier doit transformer ce potentiel en impact positif pour le pays. La politique minière tiendra compte de l'importance économique de chaque filière. Les réglementations et les codes encadreront au cas par cas chaque filière. Enfin, pour booster l'émergence économique de Madagascar, les gisements suivants sont d'une importance capitale, et méritent une attention particulière :

- Le minerai de Fer de Soalala
- La bauxite de Manantenina
- Le charbon de la Sakoa
- Les gisements aurifères de Betsiaka, Maevatanana et de Dabolava
- Les terres rares d'Ampasindava et de Fotadrevu

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels suivants sont priorités :

- Promouvoir les investissements et les PPP
- Améliorer et renforcer la gouvernance du secteur à travers la modernisation du cadre légal et fiscal, et aussi par le renforcement du système de contrôle
- Gérer efficacement les revenus et les flux monétaires dans le secteur minier
- Professionnaliser et intégrer les mines artisanales et les petites mines dans le système formel, et inciter à la valorisation locale
- Appuyer la transformation locale pour créer une valeur ajoutée des minerais
- Faciliter la cohabitation entre l'exploitation minière et la préservation de l'environnement

Réformes, mesures et actions

Réformes

- La révision des textes réglementaires et le Code minier
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de transformation des produits miniers
- L'élaboration d'une Loi qui garantit une exploitation transparente dans un esprit gagnant-gagnant de nos ressources minières par les investissements nationaux et internationaux

Mesures

- Utilisation des nouvelles technologies pour la traçabilité des produits miniers, notamment pour le poinçonnage de notre production aurifère, le titrage de la labélisation
- Contrôle de la chaîne de la valeur de l'Or
- La mise en place de la Centrale de l'Or
- La promotion des grandes mines
- La professionnalisation des petites exploitations minières
- La création d'une entité de recouvrement et de répartition équitable des rentes minières
- Le développement des pôles de compétence minière
- La rationalisation, la valorisation et la normalisation des extractions minières
- La promotion de la formation aux métiers miniers et pôles de compétence

Actions

- Mettre en place des unités de fonderie d'or
- L'amélioration de l'attractivité de l'investissement minier
- L'optimisation de la fiscalité minière tout en préservant l'attractivité de Madagascar en tant que destination d'investissement minier
- La catégorisation des produits miniers interdits à l'exportation sans transformation préalable sur le territoire Malagasy
- La mise en place de plateformes de dialogue entre les opérateurs et les communautés locales et l'appui aux CTD pour l'intégration de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

ACTIONS PRIORITAIRES

- Créer une fonderie de proximité d'or et mettre en place la Centrale de l'Or
- Doter d'unité de proximité d'Or en lingot dans les zones clés comme Maevatanana, Betsiaka, Dabolava
- Réouverture de l'octroi des permis miniers
- Opérationnaliser le Laboratoire National des Industries Extractives

- Mettre en place le Bureau de Géologie national (BGN)
- Renforcer l'administration minière
- Favoriser la promotion des grandes Mines et Professionnaliser l'artisanat minier
- Réviser la fiscalité minière
- Initier les infrastructures de connectivité pour désenclaver les sites miniers
- Promouvoir les industries de transformation des produits miniers
- Renforcer les formations aux métiers miniers et pôles de compétences

PRIORITÉ 24 - Faire émerger le potentiel pétrolier

Constat

Madagascar possède 1.000.000 km² de bassin sédimentaire onshore et offshore. Le potentiel est estimé à 10,8 milliards de barils de pétrole et 5 milliards de liquide de gaz naturel, Tsimiroro compte 7 milliards de barils d'huile lourde.

La recherche d'hydrocarbures non conventionnels se rapporte essentiellement aux huiles lourdes et grés bitumineux. En effet, 1,5 milliards USD ont été investis dans l'exploration pétrolière entre 2004 et 2013. A ce jour, 9 compagnies pétrolières internationales ont conclu 13 contrats de partage de production dont 8 pour des titres miniers d'exploration et un pour titre minier d'exploitation d'huiles lourdes. Parmi les 9 compagnies minières, 4 compagnies opèrent dans 5 blocs onshore, et 5 compagnies dans 8 blocs offshore. Actuellement, 274 blocs offshore et 114 onshore sont encore libres. Le secteur « hydrocarbure » est l'un des secteurs les plus susceptibles de contribuer considérablement à l'émergence du pays.

On note l'inadaptation du cadre légal et institutionnel pour faire face aux nouveaux défis actuels. Des travaux ont été initiés depuis 5 ans pour amender le code pétrolier afin de l'adapter à l'évolution du contexte national et international.

Défis à relever

Le défi du PEM est de « faire de Madagascar un producteur de pétrole d'ici 2023 pour accélérer l'émergence économique et gérer d'une manière durable et inclusive les ressources pétrolières ».

Objectifs sectoriels

Afin d'atteindre cette vision, les PRIORITÉS consistent à :

- Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire suivant les bonnes pratiques internationales offrant aux investisseurs un cadre légal incitatif et compétitif permettant au pays d'assurer une gestion rationnelle des activités autour d'hydrocarbures
- Favoriser l'exploration et l'exploitation par le renforcement des connaissances sur le potentiel et les capacités du secteur
- Faire contribuer le secteur pétrolier en amont à la croissance économique du pays
- Mettre en place des mécanismes et outils pour une gestion rationnelle des redevances pour soutenir le développement durable communal, régional et national
- Améliorer les compétences nationales en matière d'hydrocarbures
- Valoriser les blocs pétroliers ciblés avec la prise de participation de l'État à travers la Société Nationale du Pétrole

Réformes, mesures et actions

Réformes

- La restructuration du cadre institutionnel pour assurer une bonne gouvernance et une gestion efficace du secteur
- Améliorer la gestion environnementale dans les zones protégées
- L'actualisation du cadre législatif et réglementaire : La loi N° 96-018 du 04 Septembre 1996 sur le Code Pétrolier, Contrat de Partage de Production

Mesures

- Développer des structures légales et contractuelles garantissant autant les droits et la sécurité des investissements des compagnies pétrolières que les intérêts de l'État
- Faire une étude sur les modèles de contrats pétroliers,
- Instaurer un environnement des affaires incitatif et compétitif
- Mener des campagnes d'information et de promotion nationales et Internationales
- Valoriser les blocs pétroliers et valider les plans d'investissement des pétroliers
- Faire la promotion de création des stations-services dans les districts qui en sont dépourvus
- Mettre en place un système efficace de lissage des prix
- Autoriser l'importation directe de carburant par la JIRAMA
- Faire la révision de la clé de répartition des recettes parafiscales pétrolières et gazières
- Faire une actualisation des bases de données sur les ressources pétrolières et gazières

Actions

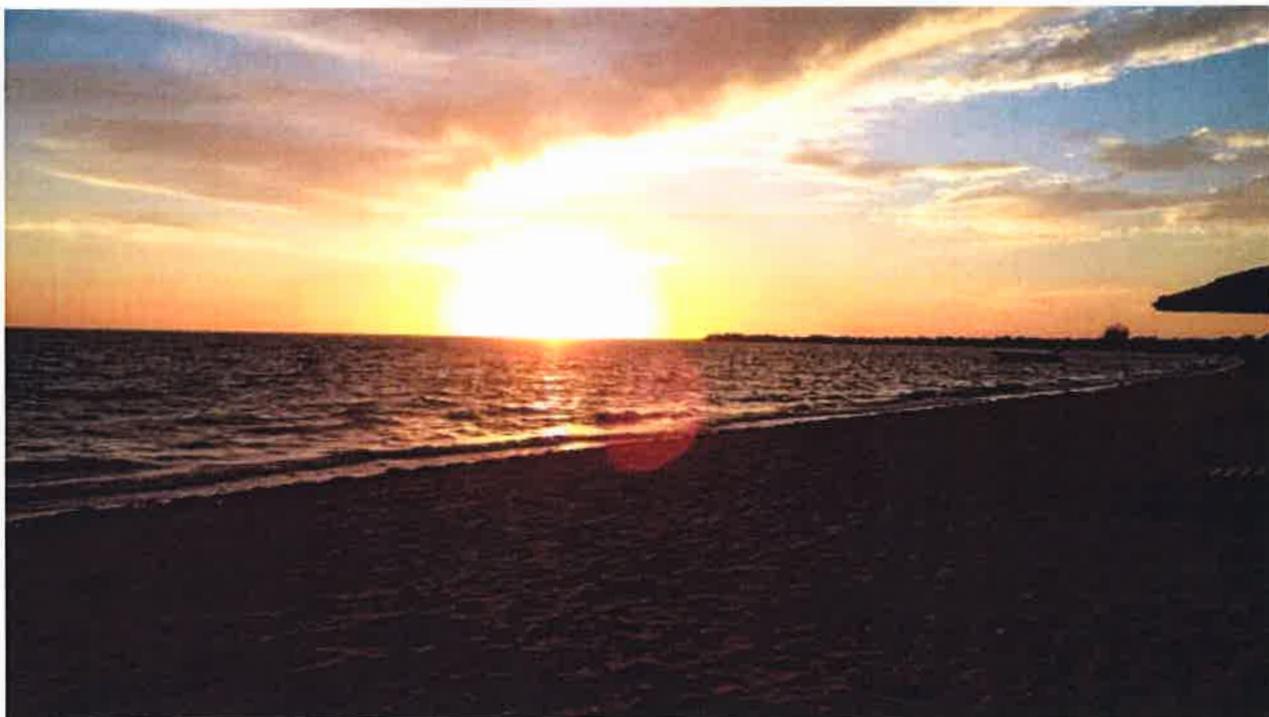
- Développer des pôles de compétence pétrolière
- Mettre en place une société nationale chargée des aspects commerciaux des activités pétrolières
- Mettre en place une plateforme d'échange et de rencontre entre les acteurs en vue du développement de partenariats publics-privés
- Faire un inventaire des zones sensibles et aires protégées concernées par les activités pétrolières
- Mettre en place des mobiles tanks
- Le renforcement de compétence nationale en matière de fiscalité et de gestion de revenus pétroliers et gazières.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Mettre en place un dispositif d'incitation pour l'exploitation des réserves en hydrocarbures
- Développer le secteur pétrolier et des biocarburants pour soutenir la croissance

Engagement 11 : L'industrie touristique (ODD 5)

SITUATION DU TOURISME



Le tourisme constitue un des moteurs de l'économie malgache, et Madagascar figure parmi les meilleures destinations touristiques d'Afrique.

Le marché touristique est un potentiel non négligeable pour l'accroissement économique du pays vu sa richesse en biodiversité, son patrimoine naturel et culturel sans égal ainsi que son climat tropical et son paysage exotique qui sont tous propices pour un séjour d'évasion des plus agréables.

PRIORITÉ 25 - Promouvoir l'exploitation et la valorisation durable des espaces touristiques

Constat

Madagascar, ce pays aux mille couleurs et aux multiples facettes ne cesse d'émerveiller les touristes grâce à ses divers atouts, ses richesses naturelles, une faune et une flore riche de ses espèces endémiques, une biodiversité unique qui fait sa renommée mondiale, son peuple accueillant aux origines différentes, un mélange qui fait sa diversité culturelle. En effet, grâce à sa méga biodiversité dans laquelle 80% des espèces végétales sont endémiques et à sa faune également endémique, possède les atouts pour attirer de nombreux touristes dumonde entier.

Madagascar possède 80% des espèces végétales endémiques dans le monde, environ 19.000 espèces de plantes, 1.000 orchidées, 7 des espèces de baobab, 32 espèces de lémurien, 120 espèces d'amphibiens, 250 espèces de reptiles uniques au monde : caméléon et grenouilles géantes, espèces endémiques de tortues.

Le tourisme à Madagascar est souvent associé au tourisme durable. En effet, la plupart des touristes viennent à Madagascar pour visiter et apprécier d'abord la diversité de sa faune et de sa flore en plus de ses paysages exotiques, ils étaient 255.460 en 2017 et le secteur a apporté USD 668,262 millions, représentant 24,6% du PIB.

Le tourisme à Madagascar tarde à se développer et à libérer son potentiel malgré d'immenses atouts naturels, culturels et humains. La destination reste confidentielle sur le marché international et est fréquentée essentiellement par des voyageurs avertis, souvent européens. Le secteur accuse un retard sur nos voisins immédiats, plus particulièrement nos partenaires membres de la destination des îles

Vanille.

Le secteur de l'agritourisme est encore méconnu et mal exploité. Néanmoins, il représente actuellement une activité dynamique et prometteuse dans plusieurs pays du monde. Concrètement, l'agritourisme ou l'agrotourisme s'illustre par des activités touristiques liées à l'agriculture permettant aux zones agricoles d'une région, d'un territoire ou d'un terroir de devenir une destination touristique privilégiée.

Défis à relever

Le défi du PEM est de faire labelliser Madagascar comme un véritable Ile aux Trésors, une destination touristique de référence, un grenier touristique de l'Océan Indien pour attirer 500.000 touristes en 5 ans ;

A ce titre, les stratégies se focalisent sur l'amélioration de toutes les conditions nécessaires pour un environnement favorable à la croissance du secteur, notamment dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes et dans le domaine sanitaire.

Objectifs sectoriels

Le PEM s'engage à :

- Améliorer l'accessibilité de la Destination Madagascar et de ses zones touristiques prioritaires
- Assurer une plus grande visibilité de la destination au niveau national et international
- Gérer la durabilité effective de la destination
- Faciliter les investissements hôteliers et touristiques
- Accroître la compétitivité des services hôteliers et des prestations touristiques

Réformes, mesures et actions

Réformes

- L'élaboration de la politique d'émergence en matière de tourisme ;
- La refonte de la loi Loi n°95-017 du 25 juillet 1995 portant Code du Tourisme et de ses textes d'application
- La définition d'un cadre juridique et la création de Zones d'Émergence Économique liées au tourisme (ZET)

Mesures

- Mettre en œuvre de la stratégie sectorielle de développement des compétences
- Mettre en place de mesures d'incitation des investissements touristiques et d'un fonds pour la promotion de la destination Madagascar et pour stimuler la croissance de l'offre touristique de classe internationale
- Améliorer l'accessibilité de la destination Madagascar et de ses zones touristiques prioritaires
- Actualiser les objectifs du secteur tourisme et l'élaboration du Schéma Directeur du Tourisme
- L'accroissement de la compétitivité des services hôteliers et des prestations touristiques ;
- Mise à contribution de consulats et des ambassades de Madagascar comme vitrine du tourisme Malagasy ;
- La diversification de l'offre touristique par le biais d'investissements nationaux et internationaux dans toutes les régions de Madagascar ;
- Prendre des mesures sur l'accessibilité des zones aux plus beaux paysages ayant du potentiel pour le tourisme ;

Actions

- Créer des sites touristiques aux normes internationales comme les safaris ou les Marinas Yacht Clubs (tourisme de luxe) ;
- Effectuer des actions de communication pour la promotion et la valorisation du patrimoine, des traditions, de biodiversité
- Mettre en place des dispositifs sécuritaires et sanitaires spécifiques autour des ZET et des axes très fréquentés par les touristes ;
- Créer des événements d'attraction touristique démontrant la spécificité de la culture Malagasy ;
- Renforcer le partenariat avec les agences de voyage international et les compagnies de transport aérien.
- Améliorer la sécurisation des Réserves foncières Touristiques (RFT) dans les ZET ;

ACTIONS PRIORITAIRES (A voir)

- Atteindre 500.000 touristes d'ici 5 ans
- Réaliser le Projet MIAMI Tamatave
- Doter Nosy Be et Sainte Marie de statut spécial
- Cibler les bords de mer de haute qualité pour créer des ports de plaisance (Marina et Yacht club): Antsiranana, Nosy Be, Mahajanga, Sambava, Sainte Marie, Foulpointe, Ambila Lemaintso, Toamasina, Taolagnaro, Ifaty, Baie des Assassins, Morondava

- Réhabiliter les bords de mer et plages des villes suivant le style Miami : Antsiranana, Mahajanga, Tuléar, Taolagnaro, Sambava, Antalaha, Toamasina
- Promouvoir le tourisme de club avec l'installation de 6 Hôtel-club du style Andilana Beach
- Développer l'agritourisme
- Promouvoir le tourisme sur les hautes terres
- Développer le tourisme national en créant des villages de vacances au niveau des zones touristiques potentielles
- Développer le tourisme nautique dont le Kite surf, le jet ski, le ski nautique, la planche à voile...
- Renforcer le contrôle des établissements touristiques et lutter contre les informels
- Sécuriser les Réserves Foncières Touristiques existantes

PRIORITÉ 26 - Disposer des infrastructures médiatiques et de télécommunication moderne

Constat



Madagascar a fait un bond énorme dans le domaine des infrastructures de télécommunications et en termes d'accès aux services de télécommunications. Le taux de couverture en téléphonie est de 78,01% et un taux de pénétration mobile de 38,82% (MPTDN). Ce bond s'est appuyé sur un système d'infrastructures de télécommunication moderne et performant basé sur :

- Des connexions à des câbles sous-marins internationaux, notamment le câble Lion de Orange France-Telecom, long de 1.800 Km, reliant Toamasina à Saint Denis (Accès international par le réseau WASCSAFE-SAT3), d'une capacité de 1,3 Tbps et le câble East African Submarine System EASSy passant par le canal de Mozambique, long de plus de 10.000 km, reliant le Soudan à l'Afrique du Sud, et fournissant un branchement au niveau de Toliara, avec une capacité de 1,4 Tbps ;

- Un réseau national principal de transmission, ou "backbone", constitué de 5.000 km de lignes en fibre optique ;

- Un réseau d'infrastructures de diffusion constitué de mâts, pylônes, tours, ainsi que de lignes en fibres optiques et en faisceaux hertziens.

L'infrastructure dont dispose Madagascar permet de diffuser l'internet à haut débit dans plus de 900 communes malgaches et cela, avec des standards élevés. Madagascar est classé 22^{ème} au monde en termes de vitesse de connexion, grâce notamment aux performances de « l'EASSy ». Deux autres câbles internationaux sont en cours de construction, le câble 'Metiss' reliant Maurice, Madagascar et la Réunion, et le câble 'Fly/Lyon 3' reliant Madagascar, Mayotte et les Comores.

Malgré des infrastructures de télécommunications performantes et de bonne qualité, le pays est encore très en retrait, du point de vue de l'accès aux services de télécommunications par rapport aux autres pays du continent Africain. Plus précisément, avec 382 d'abonnés à la téléphonie mobile pour 1.000 habitants en 2014, Madagascar se classe 42^{ème} sur 54 pays, en termes de densité de télécommunications, selon la BAD.

Tableau 4 : Infrastructure de télécommunications-Comparaison de performances, 2014-2015

	Madagascar	ASS	PFR	PRInf	PRISup
Densité de télécommunication (nombre de téléphones mobiles par 1.000habitants)	382	736	687	794	1605
Densité d'Internet (Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 1000 habitants)	47	167	114	208	501
Pénétration d'Internet (Nombre d'abonnés aux lignes à bande large pour 1000 habitants)	1	2	2	1	53

ASS: Afrique Sub-Saharienne

PFR: Pays à Faible Revenu

PRInf: Pays à revenu Intermédiaire tranche Inférieure

PRISup: Pays à revenu Intermédiaire tranche Supérieure

Sources: Africa Infrastructure Development Index (AIDI) 2017-2018; World Development Index (WDI) 2018

Les causes de ce déficit national énorme en matière d'accès aux services de télécommunication se trouvent de toute évidence dans la demande, l'offre étant plutôt convenable mais la demande reste dérisoire. Les appareils ne sont pas encore à la portée de la grande majorité des malgaches, dont le revenu par tête est inférieur à 500 USD (en 2018), et dont plus de 90% vivent avec moins de 2 USD par jour. A titre d'exemple, seulement 34,5% de la population Malagasy ont accès au téléphone, en 2016, comparé à 60% pour l'ensemble des pays de l'Afrique Sub-saharienne.

Une autre cause de ce déficit national concerne la mutualisation des infrastructures du « backbone national », et qui freine une concurrence saine au niveau des différents opérateurs nationaux.

Une troisième cause est la faiblesse d'appropriation de l'usage ne permettant pas de créer suffisamment de valeur ajoutée sur les réseaux.

Une analyse in fine du marché s'avère, de ce fait, nécessaire, car avec moins de 2% de parts, l'implication dans le PIB des activités générées par le secteur des télécommunications reste très faible.

Défis à relever

Les défis à relever consistent en :

- La transformation de Madagascar en acteur de révolution numérique
- La construction des sites techniques de l'audiovisuel
- La mise en place des infrastructures techniques de diffusion
- La réhabilitation des infrastructures existantes
- Le basculement vers le TNT
- La numérisation des médias publics à travers la mutation de tous les systèmes de télécommunications et technologiques analogiques vers le numérique

Objectif sectoriels

Les objectifs primordiaux fixés par PEM étant de :

- Favoriser l'accès de tous aux médias publics, faciliter la relation entre les gouvernants et les gouvernés, moderniser les infrastructures et des services médiatiques et de télécommunication
- Construire les infrastructures qui vont poser les jalons pour que Madagascar puisse faire partie des leaders en Afrique dans l'attraction des investissements d'outsourcing de certains services numériques, de télécommunications et de fabrication électronique

Réformes, mesures et actions

Réforme

- La révision des textes régissant les réseaux sociaux
- Le recadrage de la structure de régulation de l'audiovisuel

Mesures

- L'élaboration d'une charte pour une presse responsable et émergente
- l'étude de faisabilité de construction des sites techniques de l'audiovisuel
- L'assainissement des médias publics

Actions

- Renover l'ORTM à travers l'amélioration de la qualité des infrastructures et services d'émission
- La numérisation des studios centraux de la TVM et RNM
- Promouvoir l'utilisation substantielle des TIC dans toutes les activités du pays
- Concevoir des mécanismes fiscaux ou financiers permettant une meilleure accessibilité des appareils et des services de téléphonie mobile
- Développer le backbone national, en particulier, les lignes de transmission en fibre optique, de manière à couvrir le territoire national

ACTIONS PRIORITAIRES.

Introduire l'économie numérique

- Promouvoir l'E-commerce
- Intégrer les NTIC dans les programmes d'enseignement
- Maitrise d'ouvrage de l'e-gouvernance
- Développer les Espaces Émergence Économique dédiés aux NTIC

- Mettre en place un Comité National de Lutte contre la Cybercriminalité
- Réforme de l'Autorité Nationale de la Régulation des Médias (ANRCM)
- Contrôler et réguler les entreprises audiovisuelles pour leurs assainissements
- Préparer la population au basculement vers le TNT

Engagement 12 : L'autosuffisance alimentaire (ODD 2, 1)

SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE



Le secteur Agricole dispose de fortes potentialités mais est insuffisamment développé. Malgré ses potentialités élevées et l'utilisation de plus de 83% de la population, l'agriculture malgache est restée essentiellement traditionnelle avec des rendements bas et des exploitations de petites tailles.

La faiblesse de sa productivité et du volume de sa production résulte de la faible disponibilité d'infrastructures et d'utilisation des intrants agricoles (engrais, pesticides, vaccins, etc.), de l'insuffisance de l'entretien des infrastructures hydro-agricoles ainsi que la persistance des problèmes fonciers, sans compter les aléas climatiques. En outre, elle est encore insuffisamment valorisée et intégrée à l'économie.

PRIORITÉ 27 - Faire de Madagascar un grenier de l'Océan Indien avec une agriculture modernisée

Constat

L'agriculture peine à juguler une pauvreté essentiellement rurale et à approvisionner les villes. Les rendements restent faibles (2,6 t/ha pour le riz, 1 t/ha pour le maïs, 0,9 t/ha pour le haricot). Les semences améliorées, les engrais et les pesticides sont peu utilisés. L'agriculture est peu mécanisée et l'équipement des exploitations familiales demeure traditionnel. Malgré un potentiel, certains produits, à savoir le bovin (9,5 millions de stade de restructuration), la production sucrière à 10.500t), le coton fibre (7.000 t) sont encore marginaux. Par ailleurs, la production rizicole (4 Mt) ne suffit pas à répondre à la consommation nationale.

Actuellement les poids du secteur agricole dans le PIB est de 29% avec un taille moyen d'exploitation de 0,87%.

A côté de cette pratique agricole de « subsistance » existent des filières d'exportations à savoir, les crevettes et les produits halieutiques (20.000 t), les litchis (18.000 t), la vanille (1.900 t). Celles-ci permettent des rentrées de devises importantes. Toutefois, force est de constater que Madagascar demeure en deçà de ses potentialités en matière d'exportation des produits de l'agrobusiness.

Les effets combinés de la pauvreté, des aléas de la production et des dysfonctionnements de marché conduisent à des crises alimentaires récurrentes dans les régions, notamment dans le Sud. La situation nutritionnelle des populations à risque est également préoccupante en milieu urbain.

Défis à relever

Le PEM se fixe comme défi une croissance économique accélérée du monde rural à un rythme de près de 5% pour le secteur primaire. La production agricole doit être compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformation modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation.

Les stratégies consistent à :

- Accroître la productivité d'une manière durable et de garantir le développement des systèmes de production compétitifs basés sur l'agrobusiness afin de répondre aux besoins des marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- Développer les infrastructures d'exploitation normalisées et étendre les zones de production;
- Augmenter les revenus des producteurs agricoles et des pêcheurs, et procurer des emplois décents à la population rurale ;
- Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique ;
- Faire de Madagascar le grenier alimentaire de l'Océan Indien et de la sous-région ;
- Renforcer les recherches en matières agricoles.

Objectifs sectoriels

Le PEM doit atteindre les objectifs sectoriels ci-après :

- Exploiter rationnellement et durablement les espaces de production et les ressources ;
- Augmenter continuellement la productivité et la promotion de systèmes de productions compétitifs ;
- Contribuer à la sécurisation alimentaire, à l'amélioration nutritionnelle et à la réduction des risques ;
- Améliorer l'accès aux marchés nationaux et repositionner l'exportation ;
- Améliorer la gouvernance des institutions et renforcer la capacité des acteurs.

Réformes, mesures et actions

Réformes

- La réforme du cadre juridique du secteur agricole, de l'élevage et des pêches
- Le renforcement et le recadrage de la législation sur la pêche en eau marine et eau douce
- La mise en place d'un dispositif législatif nouveau sur l'économie bleue : pêche, aquaculture, exploitation forestière, agritourisme ;
- La réforme des dispositions légales sur la délivrance des permis de pêche
- Élaboration de la Stratégie Nationale sur l'Agrobusiness, la loi sur l'agrégation et la loi d'orientation du secteur Agriculture

Mesures

- Mettre en place des mesures de protection de l'environnement marin
- L'appui et la facilitation de l'installation d'investisseurs directs dans l'agro-business et l'agro-industrie ;
- La promotion de l'élevage intensif et moderne surtout de l'élevage à cycle court, à forte potentialité tels que la pisciculture, l'aviculture ou l'apiculture ;
- L'augmentation de 20% des territoires à vocation agricole biologique et le développement du label BIO Malagasy
- La promotion de la formation agricole, le développement de l'entrepreneuriat et le financement du monde rural
- L'accroissement de la production de riz à 500.000 tonnes par an
- Dynamiser les autres filières, telles que l'algoculture, l'horticulture et la production de banane ;
- Le renforcement des actions pour la promotion des produits "Made in Madagascar" sur le marché international
- Le renforcement du partenariat et du transfert de technologie avec d'autres pays producteurs de cacao pour au moins doublé, voire tripler la production de Madagascar ;

Actions

- Augmenter de 100.000 hectares la surface cultivable en 5 ans,
- Renforcer la diffusion et l'adoption du système de riziculture intensive (SRI)
- Utiliser des semences améliorées ;
- Utiliser des techniques de production améliorées et adaptés au changement climatique pour l'améliorer les rendements ainsi que les capacités de production
- Développer des filières prioritaires ;
- Créer des industries de transformation dans les Régions à forte potentialité ;
- Intensifier les recherches sur l'amélioration de la production et de la transformation des produits de rente, principalement la vanille et le letchi ;
- Mettre en place des Zones de Transformation Agricoles (ZTA) et des ZEA en vue d'améliorer la potentialité agricole et de gagner des marchés au niveau mondial ;
- Développer l'agrobusiness et l'agro-industrie ;
- Développer et améliorer l'élevage bovin ;

ACTIONS PRIORITAIRES

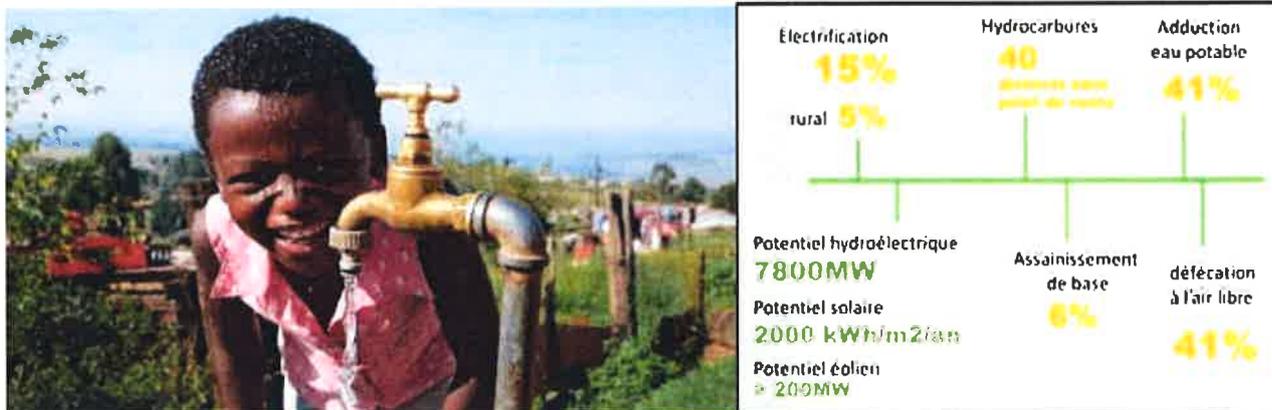
- Atteindre 500.000 t/an de production de riz avant 2023 ;
- Renforcer le système de riziculture intensive (SRI) ;
- Aménager 100.000 Ha de nouveaux périmètres irrigués ;
- Promouvoir des variétés de riz hybride ;
- Appuyer le développement des chaînes de valeur maïs et des autres filières à forte valeur ajoutée ;
- Appuyer et renforcer les organisations professionnelles des producteurs,
- Promouvoir la formation agricole, le développement de l'entrepreneuriat et le financement du monde rural ;
- Développer des infrastructures structurantes d'appui à la production et à la transformation ;
- Promouvoir l'élevage bovin viande et l'amélioration de la race zébu malagasy ;
- Créer des fermes pilote et des fermes franchisées ;
- Construire des abattoirs aux normes de proximité ;
- Mettre en place un système national d'identification et de traçabilité animale (bovine, ovine, caprine et porcine) par l'utilisation de puces électroniques
- Promouvoir l'élevage à cycles courts : aviculture, petits ruminants ; et l'apiculture à grande échelle ;
- Valoriser les filières de l'économie bleue en lien avec l'agriculture et l'élevage : aquaculture,

- mariculture, produits de mer ;
- Restaurer 10.000 Ha d'écosystèmes marins ;
 - Développer l'agrobusiness par la mise en place des Zones d'Émergence Agricole (ZEA) et l'installation des jeunes « mediums farmers » ;
 - Créer des industries de transformations dans les zones productives ;
 - Doter de Titre Vert pour les jeunes agriculteurs formés en agriculture et en élevage.

SOCLE ENVIRONNEMENT: MADAGASCAR ILE VERTE

Engagement n° 9 : L'énergie et l'eau pour tous (ODD 6, 7)

SITUATION DU SECTEUR ENERGIE ET EAU



Le secteur énergie qui constitue actuellement un des plus grands goulots d'étranglement pour la croissance économique de Madagascar ambitionne de devenir un véritable levier de développement.

Profitant des énormes potentiels disponibles, la Politique Énergétique de Madagascar prévoit d'ici 2023 de doubler la production électrique existante et de mettre en place une offre d'électricité compétitive, accessible et durable.

Le secteur eau constitue également un enjeu prioritaire pour Madagascar. En effet, moins de la moitié de la population Malagasy a accès à l'eau potable à un prix socialement acceptable. Les contraintes générées par le manque d'eau potable (problème de santé, perte de temps dans la recherche quotidienne...) constituent un des premiers freins au développement humain.

Ainsi, les objectifs stratégiques pour 2023 que s'est fixé le gouvernement sont :

- D'atteindre un accès à l'électricité à plus de 50% de la population malagasy ;
- De doubler la puissance de production électrique installée allant de 400mw à plus de 800mw ;
- D'équiper chaque district de madagascar d'a minima une station-service de carburants ;
- D'atteindre un accès à l'eau potable à plus de 70% de la population malagasy.

PRIORITÉ 28 - Renforcer la production énergétique et l'accès à l'énergie

ELECTRICITE

Constat

Avec une puissance installée de 400 MW, le taux d'accès à l'électricité pour la population Malagasy reste faible avec une moyenne de 15% au niveau national dont seulement 5% en milieu rural.

Fin 2018, plus de 90 centres d'exploitation de la JIRAMA sur 115 sont victimes de manière récurrente de délestages économiques et/ou techniques.

Bien que Madagascar dispose de ressources solaires et éoliennes abondantes et de nombreux sites hydroélectriques potentiels sur tout le territoire, plus de 75% de la production d'électricité de Madagascar est actuellement dépendante des énergies fossiles.

Défis à relever

Le défi à relever consiste à accélérer l'accès à l'électricité à un prix socialement acceptable sur tout le territoire de Madagascar.

Objectifs sectoriels

Le PEM 2023 fixe les objectifs sectoriels ci-après :

- Doubler les moyens de production (de 400MW à plus de 800MW) en priorisant les énergies de source renouvelable ;
- Accélérer l'accès à l'électricité de la population afin d'atteindre à minima un taux d'accès de 50% ;
- Réduire de manière significative le coût de production de l'électricité (baisse coût de production) ;
- Consolider de manière plus équitable le dispositif de péréquation tarifaire (suppression des inégalités régionales avant 2023) ;
- Atteindre l'équilibre opérationnel de la Jirama d'ici 2021 et réussir la restructuration de la dette financière de cette société
- Réduire de manière substantielle la dépendance de la production d'électricité aux énergies fossiles (passant de 75% à moins de 40%) et en favorisant l'utilisation du fioul lourd dès que c'est possible
- Élaborer le schéma directeur et mettre en œuvre l'alimentation en énergie des espaces d'émergence ;
- Développer une filière énergie de cuisson basée sur le bioéthanol, le biogaz ou le bio-charbon afin d'atténuer l'impact environnemental du développement de l'énergie ;

Réformes, mesures et actions

Réformes

- La réforme des dispositions législatives et règlementaires pour être en cohérence avec les objectifs de l'émergence de Madagascar
- Développement et mise en œuvre d'une politique énergétique durable
- Élaboration et mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique intégrant les secteurs industriels, tertiaires et publics ;

Mesures

- Déploiement du plan de redressement à court terme de la Jirama à travers l'amélioration de la gouvernance, l'optimisation des moyens de production, l'optimisation et la sécurisation des revenus,
- Redressement de la qualité de services et de la relation clientèle de la JIRAMA
- Reprendre les investissements des moyens techniques et industriels ;
- Mise en place d'une redevance sur les concessions de production d'électricité pour financer le développement du secteur ;
- Reconstitution du capital forestier destiné à fournir du bois énergie à court terme et promotion de l'utilisation du bioéthanol et du biogaz ou du bio charbon comme source d'énergie ;
- Revoir l'orientation des aides publiques dans le secteur de l'énergie.

Actions

- Augmentation de la capacité de production énergétique essentiellement à base d'énergies renouvelables ;
- Créer des centrales électriques dédiées dans les zones minières et industrielles ;
- Renforcer les capacités des réseaux de transport et de distribution d'électricité afin de répondre aux attentes ;
- Développer les réseaux off-grid afin de donner accès à l'électricité les zones éloignées des réseaux interconnectés ;
- Construire des unités de traitement des déchets en valorisant la transformation en énergie électrique dans les principales villes de Madagascar;
- Mise en place de solutions alternatives (bioéthanol, biogaz, bio-charbon, cuiseurs solaires, etc.) à l'utilisation du bois-énergie ;

ACTIONS PRIORITAIRES

- Développer les 5 Projets hydroélectriques prioritaires (600MW) et les projets de moyennes capacités (350 sites de 2 à 20 MW) ;
- Construire des centrales solaires (150MW), éoliennes (150MW) et à charbon (Imaloto 60MW) ;
- Déployer une stratégie garantissant « zéro délestage économique » ;
- Hybrider les centrales thermiques de la Jirama (119 Districts) ;
- Réviser le tarif de branchement pour réduire le coût initial ;
- Mettre en œuvre le plan de restructuration de la dette de la JIRAMA ;
- Évaluer les besoins et planifier l'alimentation en électricité du Projet Tanamasoandro ;
- Élaborer le Plan National Énergie pour les Situations de Crise et acquérir les équipements y afférents ;
- Doter de Kits Solaires les ménages n'ayant pas accès à l'électricité avec facilité de paiement ;
- Actualiser les schémas directeurs à moyen et long terme en intégrant les nouveaux besoins, en particulier les zones de développement.

HYDROCARBURES

Constat

Ces trois dernières années, 83 Milliards d'Ariary d'investissements ont été injectés dans le secteur de l'aval pétrolier. Toutefois, des problèmes d'approvisionnement ont encore été constatés dus à l'insuffisance des capacités de stockage. Plusieurs localités ont connu des ruptures de vente et plus de 30% des districts ne disposent même pas d'un point de vente. Depuis la fermeture de la raffinerie de Toamasina, Madagascar importe la totalité des produits pétroliers qui sont commercialisés sur le territoire national. Les importations ont représenté environ un million de m³ pour l'année 2018, soit 17% des importations totales du pays.

Les goulots d'étranglement dans ce secteur concernent :

- Le coût élevé des frais de transport ;
- Le mauvais état des routes nationales, des ports secondaires à intérêt pétrolier, et des infrastructures ferroviaires ;
- L'impossibilité de faire une économie d'échelle due au faible volume des importations ;
- Le monopole et l'oligopole de fait sur le marché des produits pétroliers ;
- Non application effective de la vérité des prix ;
- La difficulté de l'introduction des huiles lourdes sur le marché Malagasy ;
- La difficulté de mise en place des stations-services dans certaines localités.

Défis à relever

L'émergence du pays passe par l'industrialisation. Malgré les efforts qui seront consentis aux énergies renouvelables, ce développement industriel continuera à engendrer une augmentation des besoins en hydrocarbures.

De surcroît, la création de nouvelles villes et des espaces d'émergence va générer des besoins de développement de nouvelles infrastructures de distribution.

Ainsi l'accompagnement du développement économique constitue un des principaux défis du secteur pétrolier aval. Il en est de même de la sécurisation de l'approvisionnement et de la mise en place d'une concurrence effective garantissant un prix raisonnable des produits pétroliers.

Objectifs sectoriels

Le PEM 2023 fixe les objectifs sectoriels ci-après :

- Mettre en place au moins un point de vente de carburant dans tous les districts ;
- Garantir un niveau raisonnable des prix des hydrocarbures par une structure tarifaire efficiente ;
- Maîtriser la fluctuation des prix affichés à la pompe par un dispositif de pilotage tarifaire adapté ;
- Offrir un système d'approvisionnement sécurisé, fiable et adapté au contexte national ;
- Optimiser les coûts logistiques en vue d'atteindre un prix raisonnable et abordable pour les ménages Malagasy ;
- Instaurer une concurrence effective et garantir la disponibilité des produits sur le marché ;
- Développer l'utilisation des carburants alternatifs et en assurer sa distribution au niveau national.

Réformes, mesures et actions

Réformes

- L'actualisation des documents cadres et législatifs du secteur
- Actualiser et mettre en œuvre le code pétrolier aval ;
- Élaborer le cadre réglementaire relatif aux carburants alternatifs ;

Mesures

- Accompagner le développement des infrastructures pétrolières ;
- Promouvoir la gestion et le traitement de déchets d'hydrocarbures ;
- Revoir l'utilisation des redevances pour le développement de l'aval pétrolier, notamment l'appui à la mise en place des points de vente et des infrastructures dans les districts dépourvus de station-service assurant l'optimisation du coût logistique
- Importation directe d'hydrocarbures par la JIRAMA ;
- L'alignement des qualités des produits et des infrastructures pétrolières avec les normes internationales
- Élaborer le Plan de développement de l'Aval Pétrolier ;
- Orienter les plans d'investissement en infrastructures pétrolières ou à vocation pétrolière ;

Actions

- Assurer une structure tarifaire efficiente ;
- Restaurer la vérité des prix dans le secteur pétrolier aval ;
- Faire la promotion de l'utilisation des biocarburants et de biogaz
- Étudier et développer le pôle de compétence pétrolière (Hub pétrolier d'Ehoala) ;
- Développer la filière de recyclage de déchets des produits pétroliers ;

- Garantir l'existence d'au moins une Station-Service par District ;
- Mettre en place des unités-pilotes de production des biocarburants.

ACTIONS PRIORITAIRES

- Réduire le coût moyen de la logistique nationale en développant d'autres moyens de transport et en augmentant le volume des flux par axe ;
- Moderniser et augmenter la capacité de stockage aux normes des installations pétrolières internationales.

PRIORITÉ 29 - Garantir l'accès universel à l'eau potable

EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

Constat

Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national, reste encore faible : 41%¹¹ en 2018 sur un objectif de 70% pour 2023. Par ailleurs, 6% de la population utilise des installations d'assainissement de base et plus de 40% pratiquent la Défécation à l'Air Libre (DAL), soit plus de 10 millions de personnes.

Défis à relever

Le PEM 2023 s'est engagé à « garantir l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » en accélérant de manière substantielle l'alimentation en eau potable pour tous les Malagasy et en accentuant les interventions en assainissement et hygiène.

Objectifs sectoriels

Le PEM 2023 vise à consolider les objectifs inscrits dans les cadres de planification du secteur Eau, Assainissement et Hygiène, notamment de :

- Permettre à minima à 70% de la population Malagasy d'accéder à l'eau potable à un prix socialement acceptable ;
- Réduire à moins de 10% la population Malagasy pratiquant encore la Défécation à l'air libre
- Augmenter à plus de 90% de la population Malagasy la pratique du lavage des mains ;
- Augmenter à plus de 55% de la population Malagasy l'utilisation de latrines basiques.

Ces objectifs constituent en particulier les orientations du Programme « Madagasikara Madio 2025 ».

Réformes, mesures et , actions

Réformes

- Révision de la politique et stratégie du secteur Eau, Assainissement et Hygiène
- Refonte de la loi Loi N° 98 – 029 portant le Code de l'Eau et ses décrets d'application pour y intégrer la stratégie du secteur Eau, Assainissement et Hygiène

Mesures

- Élaboration et validation des documents cadres du secteur qui a pour vision « Madagasikara Madio 2025 »
- Planification et mise en œuvre des travaux d'adductions, de traitement, de distribution et de stockage d'eau potable ;
- Préparation et opérationnalisation du Plan National en Eau potable en Situations de Crises
- Pérennisation des infrastructures en Eau potable et assainissement

Actions

- Élaborer et concrétiser des Schémas Directeurs de l'Assainissement des principales villes de Madagascar ;
- Promouvoir et renforcer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;

ACTIONS PRIORITAIRES

- Accélérer les travaux d'adduction d'eau potable pour le Sud de Madagascar à travers la réalisation des pipelines d'Ampotaka, Sampona et Bemamba ;
- Élaborer le plan de contingence spécifique eau potable Grand Tana et acquérir les équipements d'urgence y afférents ;
- Réaliser tous les travaux d'alimentation en eau potable sur la totalité des Chefs-lieux de Districts de Madagascar ;
- Élaborer le schéma directeur des réseaux Eau du Grand Tana,
- Assurer le financement et la réalisation des réseaux Eau du Grand Tana
- Mettre en œuvre les travaux de forage et adduction d'eau potable sur l'étendue du territoire malagasy ;
- Déployer le programme « Madagasikara Madio 2025 ».

¹¹ MICS 2019 Multiple Indicator Cluster Survey

Engagement 13 : La gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles (ODD 12, 13, 14, 15)

SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT



Le capital naturel de Madagascar se dégrade d'année en année. Les formations forestières de Madagascar régressent depuis des années, passant de 19 millions d'ha dans les années 50, à 8,5 millions d'ha en 2013 ((MEEMF 2014).

La déforestation, la dégradation des terres, l'érosion, la sédimentation, l'ensablement, la surexploitation des ressources forestières et halieutiques, le trafic des espèces faunistiques et floristiques, la pollution atmosphérique, la dégradation des ressources en eau sont autant de phénomènes dégradant le capital naturel du pays auxquels les autorités devront trouver des réponses.

PRIORITÉ 30 - Préserver les ressources naturelles et l'environnement

Constat

Madagascar abrite près de 5% de la biodiversité mondiale. Plus des trois quarts des espèces indigènes de Madagascar ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde. Il dispose aussi de près de 5.000 km de littoral. Toutefois, l'exploitation forestière illégale de bois précieux et la pêche illégale restent des menaces sérieuses qui pèsent sur les écosystèmes et la biodiversité du pays.

Les potentiels sont multiples avec les 7 millions d'ha d'aires protégées, une disponibilité en eau de 424,35 milliards de m³ et 13 milliards m³ de réserves d'eau souterraines

En outre, Madagascar possède 4 des 200 écorégions terrestres mondiales du WWF et une écorégion d'eau douce. La biodiversité à travers des paysages terrestres et marins variés à Madagascar est confrontée à de multiples menaces anthropiques.

Selon Global Forest Watch, 1,6 million d'hectares de couvert forestier ont été perdus entre 2001 et 2013. La menace directe la plus importante pour la biodiversité de Madagascar provient du défrichement des forêts pour l'agriculture, qui entraîne la perte et la fragmentation de l'habitat. Il faut noter que, la quantité de bois précieux exporter par Madagascar s'élevait jusqu'à 152.437 tonnes.

Les espèces menacées ayant une valeur commerciale élevée sont particulièrement vulnérables à une

exploitation souvent illégale au-delà de leur capacité de charge.

Les tortues et les lémuriens ont vu une forte augmentation des prélèvements de récolte. En ce qui concerne les lémuriens, ceci est peut-être lié à l'érosion des tabous qui ont empêché la chasse à la viande de brousse combinée à une augmentation des taux de pauvreté forçant les gens à vivre de la terre.

Défis à relever

D'énormes défis attendent Madagascar pour se transformer en pays émergent protégeant et valorisant ses ressources naturelles.

L'objectif est de minimiser les dégâts environnementaux causés par l'exploitation des ressources minières et des hydrocarbures.

Transformer Madagascar en « île verte » s'inscrit parmi les priorités du Président de la République. Son ambition est formulée ainsi : « *Ho rakotra ala Madagasikara* ». On se doit de transformer Madagascar en « île verte » en restaurant la couverture forestière perdue durant ces 60 dernières années.

A ce titre, l'État va adopter une politique environnementale basée sur la responsabilisation des citoyens en matière de reboisement, notamment les élèves, les étudiants et les forces armées qui comptent environ 6 millions d'individus. Ainsi, il faut couvrir une surface de 40 000 ha/an.

Tous les Ministères seront mobilisés et l'usage de drones sera utilisé pour atteindre les zones inaccessibles.

Objectifs sectoriels

Il s'ensuit que les objectifs sectoriels consistent à :

- Soutenir la gouvernance pour la durabilité et la résilience de l'environnement et des forêts ;
- Protéger, valoriser et prendre soin de l'environnement et des ressources forestières ;
- Concevoir et coordonner les activités techniques conformément à la politique de l'État Malagasy en matière d'environnement et de gestion des ressources forestières ainsi que du suivi et du contrôle de leur exécution.

Réformes, mesures et actions

Réformes

- L'élaboration et la mise en œuvre des cadres juridiques et stratégiques pour la lutte contre les menaces environnementales, la lutte contre les trafics illicites des faunes et flores
- La mise en œuvre des règles et des procédures pour la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) ;

Mesures

- Renforcer la lutte contre les feux de brousse, les coupes illicites et les cultures sur brûlis ;
- L'instauration d'une administration forte en matière de l'Environnement et du Développement Durables en produisant un capital humain doté de qualité, de quantités nécessaires pour la bonne gouvernance des ressources naturelles
- Renforcement des contrôles et des suivis à travers les Officiers de Police Judiciaires (OPJ) du Ministère en charge de l'Environnement et des Forêts
- Avoir la participation effective de toutes les entités, secteurs et citoyens dans l'atteinte du défi de l'état en matière de reboisement
- La gestion durable et efficace des ressources naturelles renouvelables et de la biodiversité : Systèmes des Aires Protégées, faune et flore et les forêts hors Aires protégées
- Améliorer les services écosystémiques à Madagascar
- La mise en place d'un organisme de recherche et utilisation de nouvelles technologies pour permettre l'amélioration génétique (non OGM) des essences forestières et de conservation des faunes et flores ;
- Permettre le développement des différentes chaînes de valeur vertes qui ont un impact direct sur les moyens de subsistance des communautés, en gardant à l'esprit le besoin de ne pas nuire
- La mise en place d'un système de surveillance géo-spatial forestière, télédétection, drones
- Durcir les mesures non fiscales liées à l'exploitation des ressources naturelles et celles générées par la forêt et la pêche
- La mise en place des mécanismes de financement pérenne de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles incluant le fond crédit carbone ;

Actions

- Mettre en place les réseaux d'infrastructures vertes efficaces et favorables à la résilience aux risques et catastrophe par la promotion des actions de reboisement et mise à l'échelle des restaurations des paysages et des forêts
- Coordonner les différentes options de valorisation des ressources forestières à travers la promotion des chaînes de valeurs issues des ressources naturelles (miel, charbon vert, huile essentielle) ;
- Garantir du respect et la mise en œuvre des conventions et accords Internationaux ratifiées par Madagascar sur la gestion des différents écosystèmes et de la biodiversité ;
- Assurer la cohérence entre l'offre et la demande en produits forestiers avec la politique sectorielle ;
- Coordonner les différents mécanismes de financement interne et extérieur ;
- Impliquer les différents acteurs et partenaires dans la mise en œuvre des orientations nationales relatives au Développement Durable ;
- Le « Mainstreaming » du Développement Durable dans tous les secteurs publics et privés, les Collectivités Territoriales Décentralisées, et les citoyens en général ;
- Elaborer un bilan carbone par la mise en œuvre du programme REDD+ ;
- Lutter contre la pollution marine, de l'air et de la nappe phréatique ;
- Instaurer un plan d'aménagement durable des forêts naturelles ;
- **Mobiliser les investissements privés dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles**

ACTION PRIORITAIRES

- Battre le record mondial de plantation d'arbre en une journée ;
- Effectuer un inventaire et une classification des graines endémiques ;
- Assurer l'extension des zones protégées (marine et terrestre) ;
- Entamer le processus d'assainissement de bois de rose et d'autres bois précieux figurant dans la liste de CITES ;
- Mettre en œuvre le programme de Restauration du Paysage Forestier (RPF)
- Utiliser les nouvelles technologies de reforestation à grande échelle : reboiser, couvrir 40.000 ha de surface par an par l'utilisation des drones pour semer les graines forestières (ligneuses et non ligneuses)
- Mobiliser des élèves/étudiants, des militaires et des agents de l'État pour faire des reboisements
- Restaurer les Mangroves dégradées et intensifier leur reboisement : cultiver 5000 ha de mangrove chaque année ;
- Appliquer le décret de mise en place des OPJ environnementaux ;
- Continuer les efforts de mise en place d'unités de traitement de déchets (au moins 3 sites/an).

PRIORITÉ 31 - Renforcer les résiliences communautaires par l'accès à des informations scientifiques pertinentes sur les risques et catastrophes

Constat

Les activités anthropiques ont aussi eu des impacts conséquents sur l'environnement...

Madagascar, subit de plein fouet les effets néfastes des catastrophes naturelles, les cyclones et les inondations, la désertification, ainsi que l'irrégularité saisonnière.

Entre 1990 et 2013, le pays a été frappé par 63 catastrophes naturelles majeures affectant au moins 13 millions de personnes.

En 2008, les deux cyclones successifs Fame et Ivan, accompagnés de vents très violents et de pluies torrentielles, ont causé des inondations sur une grande partie de l'île, en particulier dans les vallées. Des éboulements et des glissements de terrain ont eu lieu dans certaines zones géographiques vulnérables. La plaine centrale d'Antananarivo ainsi que la région d'Alaoatra Mangoro sont les localités qui ont enregistré le plus de dégâts après ces passages d'événements catastrophiques. Ces chocs ont affecté plus de 239 000 personnes, provoqué la perte de 45 000 ha de production rizicole, en plus des 90 000 ha inondés et ensablés, entraîné la destruction de 50 000 ha des cultures de rente et ainsi que celles de 42 000 ha des autres productions agricoles (OCHA 2008).

Par ailleurs, les activités anthropiques ont également eu des impacts conséquents sur l'environnement, la pollution de l'air, l'insalubrité de l'eau engendrant des effets toxico-infectieux et la malpropreté source de résurrection des maladies moyennâgeuses telles que la peste et la tuberculose. Madagascar figure parmi les pays les plus vulnérables aux risques météorologiques au monde. La riche biodiversité des zones côtières risque également d'être affectée par la montée des eaux et la submersion marine.

Parallèlement, la constatation des effets néfastes de tout ce qui est lié aux produits et déchets toxiques, voire radioactifs, doit conduire à la prise de mesures rigoureuses afin de se prémunir de leur impact sur l'Homme et l'environnement.

Défis à relever

Le principal défi est de construire un « Madagascar résilient aux chocs, informé, protégé de tous dégâts, dans toutes les dimensions du développement durable et où les investissements prennent en compte les risques et les catastrophes naturelles ».

Les défis visent à déterminer de façon précise les mesures d'atténuation des risques liés au changement climatique sur le territoire malagasy, en particulier au niveau des écosystèmes les plus sensibles.

Le projet de suivi du « trait de côte » apparaît très important de ce point de vue, au regard de l'ensemble des projets prévus dans les zones côtières.

Il ne faut pas négliger les aménagements d'infrastructures portuaires, d'espace émergence économique, pour mitiger la vulnérabilité des villes côtières à densité démographique élevée.

À cette fin, plusieurs obstacles doivent être surmontés, tels que la pression anthropique sur les ressources naturelles, le manque d'infrastructures d'eau et d'assainissement. Il y a aussi le manque d'informations agro météorologiques et climatiques pour ajuster les processus de décision sur l'adaptation au changement climatique. Ce qui entraîne l'absence de sensibilisation sur les impacts du changement climatique et des options d'adaptation possibles de la part des décideurs. Enfin le manque de coordination des interventions entre les secteurs.

Par ailleurs, il est primordial de doter les populations locales de moyens pour renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience.

La stratégie est d'atténuer l'effet des aléas dans le cadre d'efforts concertés de gestion des risques et catastrophes et de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes notamment celles des groupes vulnérables, afin d'améliorer leurs résiliences aux catastrophes.

Il est important d'accroître la prise de conscience et de développer une culture du risque des décideurs, des techniciens et des communautés vulnérables en termes de gestion des risques et catastrophes. A cet effet, il y a lieu d'assurer la collecte et la production d'informations climatiques et météorologiques fiables. Ensuite, la diffusion de cette information de manière à répondre aux besoins des utilisateurs finaux favorisera la prise de décisions éclairées en ce qui concerne le climat et les conditions météorologiques.

Enfin, il s'avère essentiel de transférer les mesures d'adaptation, les options et les technologies aux communautés vulnérables dans toutes les régions à l'aide d'une approche participative.

Objectifs sectoriels

L'objectif est de construire un « Madagascar résilient aux chocs, informé, protégé de tous dégâts, dans toutes les dimensions du développement durable et où les investissements prennent en compte les risques et les catastrophes naturelles ».

Les objectifs sectoriels viseront spécifiquement à :

- Améliorer la production et la diffusion des données météorologiques et renforcer le système d'alerte précoce ;
- Assurer l'effectivité de l'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement ;
- Mettre en place une bonne gouvernance de la gestion/réduction des risques et catastrophes
- Renforcer les capacités des acteurs clés de la GRC pour la réussite des objectifs sectoriels ;
- Améliorer la résilience par un engagement politique accru dans la Gestion/réduction des risques de catastrophe s'en tenant compte des différentes spécificités des actifs et des enjeux concernés ;
- Améliorer les outils techniques de gestion et de réduction des risques et catastrophes et renforcer les capacités des acteurs et de la résilience de la population ;
- Développer le profil de risques et catastrophes à Madagascar pour orienter les investissements.

Réformes, actions et mesures

Réformes

- L'opérationnalisation du cadre législatif et réglementaire régissant la gestion des ressources naturelles, du changement climatique et des risques de catastrophes ;

Mesures

- L'application de l'e-gouvernance pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes ;
- La valorisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture du risque, de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux à travers l'appui à la recherche ;
- L'identification et la valorisation des connaissances endogènes afin de sensibiliser la population au changement de comportement.

- Le renforcement des capacités des collectivités locales à accéder au financement de la gestion environnementale et climatique ;

Actions

- Mettre en place des systèmes de coordination de gestion des ressources naturelles
- Développer les procédures et un mécanisme de mobilisation de ressources plus efficaces ;
- Mettre en place de mécanismes de consultation et de planification multipartite aux niveaux centraux, régionaux et locaux ;
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de GRC/RRC afin de garantir une connaissance réelle des risques majeurs et des vulnérabilités sur l'ensemble du territoire national ;

Actions prioritaires

- Opérationnaliser un système d'alerte précoce dans les zones vulnérables ;
- Doter chaque Région et District à risque d'un plan de contingence multirisques multi aléas ;
- Opérationnaliser les bureaux régionaux de GRC ;
- Élaborer un schéma national d'analyse et de couverture de risque au niveau national ;
- Développer et renforcer les capacités nationales et régionales de protection civile.

PRIORITÉ 32 - S'adapter et atténuer les effets du changement climatique

Constat

Madagascar subit les effets du changement climatique se manifestant par la hausse des températures, l'intensification des cyclones, les sécheresses prolongées et la mauvaise répartition de la pluviométrie. Ceci perturbe les calendriers agricoles, entraînant des pertes de production et une aggravation de l'insécurité alimentaire.

Les secteurs économiques les plus touchés par les effets néfastes du changement climatique sont l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les ressources en eau, la pêche, et la santé. Les zones côtières présentent aussi de fortes vulnérabilités face au changement climatique.

Pourtant, Madagascar figure également parmi les pays à fort potentiel d'atténuation, notamment par la séquestration de carbone par les forêts et la disponibilité des ressources en énergies renouvelables.

Les cinq secteurs prioritaires pour l'atténuation du changement climatique sont : l'énergie, l'agriculture, le transport, l'énergie/déchets et le secteur forestier.

Défis à relever

Les défis à relever est la mise en œuvre de la Politique Nationale de Lutte Contre le Changement Climatique (PNLCC). L'objectif est de lutter efficacement au lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, il faut passer par la promotion d'une économie résiliente aux changements climatiques permettant la réduction des émissions liées à la déforestation.

Ceci va éviter la dégradation des forêts, lutter contre les autres émissions de gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques afin de parvenir à un développement durable à faible émission de carbone.

Le but est de gérer efficacement le changement climatique pour réduire au minimum ses effets néfastes sur les différents secteurs et dans divers domaines. Cette politique est conforme à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris auxquels Madagascar a adhéré respectivement en 1998, en 2003 et en 2016. La politique s'imbrique aussi avec les autres politiques existantes.

La formulation et la soumission des Contributions Déterminées Nationales (CDN) de Madagascar reflètent l'engagement du pays dans le cadre de la COP 21 et One Planet Summit. Selon les CDN, Madagascar est encore un pays puits de carbone. Mais en l'absence de mesures d'atténuation fortes, le pays sortira de ce statut de puits d'ici 2030 pour devenir un pays émetteur.

La Politique consiste au renforcement des moyens et capacités à tous les niveaux pour réduire le degré de vulnérabilité du pays face au changement climatique, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter la capacité de séquestration de carbone par les puits forestiers et enfin, à développer des comportements contribuant à la lutte contre le Changement Climatique à tous les niveaux.

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels viseront spécifiquement à :

- Considérer l'aspect changement climatique comme un aspect transversal en tant que phénomène amplificateur

- Renforcer les actions d'adaptation au changement climatique en tenant en compte des besoins réels du pays
- Renforcer les actions d'atténuation au profit du développement durable du pays
- Intégrer la politique de changement climatique à tous les niveaux



- Promouvoir la recherche, le développement, le transfert de technologies et la gestion adaptative en faveur de la lutte contre le changement climatique

- Améliorer le mécanisme de coordination des actions
- Mettre en place la décentralisation effective des comités contre le changement climatique

- Assurer une visibilité à long termes, en reliant la vision d'investissement et d'environnement

- Élaborer une politique nationale de la météorologie

- Développer les services climatiques en appui à l'adaptation et la résilience au changement climatique des secteurs climats sensibles

Réformes, actions et mesures

Réformes

- Revoir la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC)
- Elaborer Plan d'Action National de Lutte Contre le Changement Climatique (PANLCC)
- Et enfin, élaborer le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA).

Mesures

- La proposition des modèles alternatifs, tels que des prêts à des taux concessionnels permettant aux entreprises extractives d'investir dans l'infrastructure requise, compte tenu des incitations positives ;
- La mise en œuvre du partenariat avec les différents acteurs entre autres, le secteur public, le secteur privé, la société civile, les Organisations Non Gouvernementales et les communautés locales ;
- L'atténuation des effets néfastes du changement climatique au niveau des secteurs prioritaires par l'adoption des bonnes pratiques environnementales
- Intégration effective du mécanisme REDD-plus

Actions

- Développer des crédits carbone pour un plus grand nombre de domaines, en utilisant une approche paysagère ;
- La Valorisation de crédits carbone dans le cadre des activités REDD+ et son utilisation pour financer à la fois la conservation à long terme des écosystèmes forestiers et le soutien aux moyens de subsistance des populations locales

Actions prioritaires

Les actions suivantes figurent parmi les actions d'atténuation identifiées pour atteindre son objectif de réduction des émissions de GES :

- Promouvoir les énergies renouvelables et alternatives (dont l'hydraulique et le solaire et amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Multiplier les foyers améliorés (50% de ménages adoptant les foyers améliorés en 2030) ;
- Diffuser à grandes échelles des Systèmes de Riziculture Intensive/Améliorée ;
- Organiser des reboisements à grand échelle
- Contrôler les feux de forêts et des prairies ;
- Production de biogaz à partir des eaux usées et compostage des déchets ménagers (50% des quantités de déchets transformés dans les grandes villes).

PRIORITÉ 33 - Valoriser l'économie bleue à Madagascar

Constat

Madagascar dispose d'un espace maritime riche en ressources marines de 1.140.000 km², de 5.500 km de littoral, plus de 300.000 ha de mangroves et 50.000 ha de tannes de mangroves, 15 600 ha propices à l'aquaculture ainsi qu'un système de récifs coralliens important.

La préservation de ce capital naturel est faite à travers l'instauration des aires marines protégées pour une meilleure protection et gestion durable des écosystèmes marins et aquatiques ainsi que les ressources

qui leurs sont liées.

Tout ceci confirme le fait que Madagascar dispose de tout le potentiel pour faire de son économie bleue un moteur de croissance économique à long terme. Avec un espace maritime deux fois plus vaste que son espace terrestre et où 60 % de sa population vivent dans la zone côtière, Madagascar est un État maritime qui se doit de se tourner vers la mer pour redresser son économie. Pourtant, elle ne produit que 41 % de sa production estimative globale en termes de production halieutique.

Selon la Banque Mondiale, Madagascar perd près de 500 millions de dollars par an, dû gaspillage de ses ressources maritimes. Cette perte immense s'explique par la présence des navires étrangers qui exploitent illégalement et/ou irrationnellement nos ressources.

Les zones côtières et marines sont très exposées aux bouleversements climatiques. Les Malagasy pratiquant des activités maritimes n'emploient que des méthodes de pêche traditionnelle, non sécurisée et non durable.

Défis à relever

Les défis majeurs du PEM concernent la sécurisation et l'établissement d'un mode d'exploitation durable pour la bonne gouvernance de l'espace maritime et de ses ressources. Et puis, avoir une bonne coordination des secteurs concernés pour une croissance durable, inclusive et partagée.

L'économie bleue est une nouvelle perspective de développement durable que l'humanité doit se pencher pour trouver son équilibre avec l'écologie. Le défi écologique repose sur la maîtrise des diverses pressions d'origine anthropiques. Ce domaine permettrait de créer des opportunités économiques et des emplois de manière durable pour la population en général et surtout pour les jeunes, tout en préservant et en conservant l'environnement.

Un domaine largement méconnu, ignoré ou sous-exploité, l'économie bleue peut servir d'un robuste levier de développement pour le continent africain notamment pour Madagascar. L'Union Africaine n'a pas manqué d'identifier cette opportunité dans son agenda 2063 qui est un ensemble de plans stratégiques adoptés par les pays africains s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable. Elle classe dans les « objectifs et domaines prioritaires des six prochaines années », pointant l'exploitation de son vaste potentiel comme la première aspiration d'une « Afrique prospère ». La Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique s'associe à cette vision, puisqu'elle voit en l'économie bleue comme « l'avenir de l'Afrique ». L'économie bleue pourrait devenir un véritable « Or bleu ».

Diverses activités maritimes se sont dernièrement développées à Madagascar à l'instar du transport et de la navigation maritime, l'exploration pétrolière offshore, la pêche maritime et le tourisme. L'économie Bleue est l'un des vecteurs potentiels d'une croissance durable et inclusive à Madagascar en respectant des écosystèmes marins et côtiers.

Objectifs sectoriels

Le PEM s'attèle à atteindre les objectifs sectoriels suivants :

- Promouvoir le développement d'une économie bleue générant une création d'emploi significative
- Développer une gestion durable et soutenue des ressources halieutiques et leur écosystème afin de protéger l'espace marin et la planète
- Créer un sentiment d'appropriation nationale au moyen d'une vulgarisation de la connaissance marine et maritime à la population Malagasy
- Mettre en place un plan de mise en œuvre à la fois efficient et efficace
- Mettre en place des infrastructures adéquates

Réformes, actions et mesures

Réformes

- Le renforcement du cadre juridique et réglementaire relatif à la protection des écosystèmes et à la gestion des ressources marines

Mesures

- Le développement des stratégies d'intégration régionale de l'économie bleue
- Le développement d'une gestion durable et soutenue des ressources halieutiques et leur écosystème
- La valorisation de la production halieutique en réduisant les pertes post-captures en mer,
- Promouvoir et diversifier les produits en visant les marchés porteurs et de forte valeur ajoutée

- Développer un système durable de financement de la pêche et des activités aquacoles à travers l'incitation des investissements privés et la multiplication du concept "village des pêcheurs" ;
- Le renforcement de la coopération internationale et régionale en matière de pêche et d'aquaculture
- L'intégration de manière progressive du concept de l'économie bleue dans l'éducation et l'enseignement
- Valoriser les ressources pour faire respecter les quotas,
- Faciliter la création d'entreprise à travers la promotion de l'économie circulaire, de l'économie bleue
- Faire une gestion transparente des permis de pêche et de collecte des produits halieutique
- L'intensification de la lutte contre la pêche illicite par une meilleure surveillance des frontières maritimes
- La mise aux normes de transport de passagers, de marchandises et de conteneurs
- La sensibilisation et formation sur les normes internationales en matière de sécurité, d'embarcation et d'équipage

Actions

- Mettre en place d'une structure pour la synergie et la coordination efficace entre les différents secteurs liés à l'économie bleue
- Renforcer le Centre de Surveillance des Pêches (CSP) et augmenter la zone de couverture (sur les 5 500 km)
- Effectuer le dragage régulier du canal de Pangalane : Manakara, Mananjary sur la côte Est et quai Mahajanga ; et assurer des suivis d'entretiens
- Mettre en place de débarcadères dédiés et de stations de sauvetage dans tous les sites portuaires retenus
- Poser des balisages lumineux des épaves
- Moderniser le port de Toamasina et réhabiliter les ports secondaires
- Améliorer le système d'information météorologique et de navigation
- Mettre en place un système de contrôle efficace de nos côtes avec le recrutement des inspecteurs des côtes et de la navigation

ACTIONS PRIORITAIRES

- Doter des matériels modernes de surveillance de pêche
- Assurer une gestion transparente des permis et de collecte des produits halieutique
- Créer et développer les villages pêcheurs modernes
- Construire des infrastructures de débarquement respectant les normes internationales
- Développer des échanges commerciaux avec les autres pays moteurs
- Mettre en place un projet C-MAFI par la dotation des équipements modernes pour les villages pêcheurs : filets, congélateurs, hors-bord
- Mettre en place un laboratoire de recherche en biotechnologie ;
- Promouvoir des actions orientées vers l'usage durable et gestion conservatoire des écosystèmes aquatiques et marins et qui placent les ressources humaines et l'économie bleue au centre du Développement Durable en tant que contribution à la réalisation des objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 ;
- Élaborer un cadre réglementaire de l'Economie Bleue ;
- Renforcer la conservation de la biodiversité marine et côtière dans les approches de l'Economie Bleue ;
- Promouvoir des activités alternatives de revenus aux communautés riveraines des Aires Marines Protégées ;
- Suivre et surveiller le déversement des déchets plastiques en mer et des débris marins ;
- Renforcer la lutte contre la pollution marine due aux sources et activités terrestres ;
- Sécuriser la zone de pêche pour les pêcheurs traditionnels à travers la mise en œuvre des directives volontaires de la FAO ;
- Institutionnaliser les cadres de co-gestion dont LMMA et APGL

CHAPITRE 3 – CONSIDERATIONS TRANSVERSALES

La mise en œuvre du Plan Émergence Madagascar repose sur la mobilisation des ressources internes ainsi que des ressources provenant des partenariats internationaux. L'aide octroyé par nos partenaires ne doit pas être sources de contraintes supplémentaires pour satisfaire les conditionnalités des bailleurs de fonds qui mettent en avant les distorsions potentiellement créées par les politiques de protection et de subvention. Bien que les intentions de ceux qui nous aident soient tout à faire louables, elles sont parfois sources de frustration en encourageant les pays à réduire les réglementations et à orienter leur économie sur l'extérieur « outward looking policy ».

Diplomatie économique (ODD 17)



"Vitrines virtuelles" au niveau des Représentations extérieures

La diplomatie est l'un des outils de mobilisation des ressources internationales pour la promotion et le financement du développement socio-économique de Madagascar. A cet effet, la diplomatie Malagasy s'est progressivement orientée vers l'aspect économique en s'ouvrant vers de nouveaux acteurs, des internationaux tels que les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) et les fondations, ainsi que de nouveaux leviers de développement comme la diaspora Malagasy. Pour favoriser l'attractivité de Madagascar sur la scène mondiale, un travail sur l'image de marque de Madagascar a été entamé. Il est primordial de redéfinir notre politique étrangère en accord avec l'esprit de l'émergence (lettre de politique étrangère).

Étant membre de plusieurs initiatives d'intégration régionale, à savoir le COMESA, la SADC, la COI, l'IORA tout en étant partie prenante des dynamiques d'intégration continentale projetées par la Zone de Libre-échange Continentale (ZLECA) au niveau de l'Union africaine, l'action extérieure est le prolongement à l'international des politiques nationales et sectorielles définies par le l'Administration et les différents départements ministériels qui embrasse tous les domaines de développement. Pour ce faire, le Ministère des Affaires étrangères, en tant que maître d'œuvre de la diplomatie, veille à sa cohérence et à son efficacité en recourant à son rôle de coordination.

Par ailleurs, Madagascar est une île-continent appelée également par les pays du continent Asiatique : « La frontière de l'Asie » et « La Porte de l'Afrique » ou encore « Le cœur de l'Océan Indien ». Cette position géostratégique est favorable à l'intégration régionale à travers notre appartenance au COMESA et à la SADC. De par les liens historiques avec les peuples d'Asie du Sud Est, le processus d'intégration à d'autres blocs économiques tels que l'ASEAN+3 est une ouverture pouvant permettre de renforcer notre visibilité.

La diplomatie Malagasy s'est progressivement orientée vers l'aspect économique en s'ouvrant vers de nouveaux acteurs des internationaux...

Il nous faut concentrer nos efforts sur :

La promotion de partenariat économique international dans un esprit gagnant-gagnant à travers l'amélioration de l'attractivité de la Grande Ile à l'international via les représentations extérieures du MAE (Ambassades, Représentations permanentes, Consulats généraux et honoraires), l'ouverture vers les nouveaux acteurs des relations internationales notamment les organisations internationales non gouvernementales (ONGI) et les fonds d'investissement public et privé, ainsi que la mobilisation de la diaspora.

L'optimisation de la coopération internationale à travers l'établissement de relations constructives, basées sur l'ouverture et la non-exclusivité, avec les partenaires de coopération bilatéraux et multilatéraux, ainsi que le renforcement de la présence effective de Madagascar sur la scène régionale et internationale.

La modernisation de l'appareil diplomatique : l'actualisation du cadre légal et réglementaire régissant les ressources humaines (gestion rationnelle, renforcement des capacités), la réhabilitation des représentations extérieures de Madagascar et la construction d'un nouveau complexe administratif abritant le département central du Ministère des Affaires Étrangères figure parmi les priorités d'une diplomatie active. Des nouveaux consulats et ambassades seront ouverts à travers le monde.

Actions prioritaires

- Élaborer et mettre en œuvre une politique étrangère en accord avec l'esprit de l'émergence ;
- Redéployer le réseau diplomatique et consulaire de Madagascar à travers l'ouverture d'Ambassade notamment en Indonésie, au Maroc, etc...
- Mettre en place des vitrines de Madagascar dans toutes les Représentations extérieures de Madagascar
- Prospecter des opportunités de financement et de partenariat multilatéral, régional, bilatéral et privé ;
- Appuyer la promotion du label « *vita malagasy* » et la promotion des investissements directs étrangers auprès des représentations extérieures de Madagascar
- Élaborer et promouvoir la politique d'image de marque de Madagascar
- Élaborer et mettre en œuvre la politique d'engagement de la Diaspora
- Élaborer et mettre en œuvre la politique de coopération avec les organisations non gouvernementales internationales
- Réviser le cadre juridique régissant la structure et le fonctionnement du réseau diplomatique ainsi que les emplois diplomatiques
- Professionnaliser le dispositif diplomatique malagasy
- Mettre en place une stratégie d'occupation de postes internationaux
- Réhabiliter les bâtiments des représentations extérieures de Madagascar et construire un nouveau complexe administratif du Département central du Ministère des Affaires étrangères

CONDITIONS D'EMERGENCE

ZONE DE LIBRE ECHANGE: RENFORCER LA COMPETITIVITE DU SECTEUR PRIVE

Les tendances du commerce international et les flux commerciaux de la plupart des produits n'ont cessé de croître et ont fait l'objet d'une accélération spectaculaire au cours de ces dernières décennies. Ceci résulte de l'amélioration des divers moyens de transport et de communication. Et aussi de ce qu'on peut retirer des bénéfices des échanges commerciaux. Aujourd'hui, face à ce défi au niveau global et surtout l'opérationnalisation imminente de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine, l'accroissement de la disponibilité des biens et services pour les échanges commerciaux et l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel sont devenus primordiaux.

Une profonde mutation de l'échiquier du commerce mondial s'annonce et au secteur privé de diversifier et d'augmenter sa capacité de production manufacturière. La mise en place de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX), La mise en œuvre effective des mesures de facilitation des échanges et d'élimination progressive des BNT/BT, le développement des « commerces de service » et de l'e-commerce, la promotion de la concurrence et la protection des consommateurs sont les priorités du département en charge du commerce.

Concernant l'e-commerce, compte tenu de sa transversalité, les technologies de l'information entrent dans toutes les composantes de la valeur ajoutée de chaque produit. Et aujourd'hui, la tendance est que les valeurs des produits deviennent moindres par rapport à la valeur des services autour des produits. La part des services à distance est de plus en plus croissante. L'e-commerce présente de grandes opportunités et doivent figurer dans les priorités. De plus, le pays a un fort potentiel de développement dans ce secteur par une forte volonté des sous - secteurs à se structurer pour répondre aux besoins à travers l'usage du numérique. Très prochainement, l'e-commerce prendra une place prépondérante dans l'économie et le développement du pays: mettre en place l'organe de développement du secteur, élaborer la stratégie de développement de l'e-commerce et mettre à jour et renforcer les cadres réglementaires sur l'e-commerce, augmenter les capacités logistiques et de transport, de l'efficacité des services numériques.

A ceci s'ajoute des actions prioritaires de sensibilisation, de vulgarisation et de communication pour une appropriation maximum au niveau de chaque catégorie de la population (étudiants, salariés, chefs d'entreprises, secteur public, etc.).

Très prochainement, l'e-commerce prendra une place prépondérante dans l'économie et le développement du pays...

Dispositifs juridiques adaptés au défi de l'émergence

Le programme de développement à croissance accélérée de Madagascar devrait être accompagné des dispositifs juridiques adaptés pour instaurer un climat d'investissement favorable afin d'attirer les détenteurs de capitaux étrangers, et mobiliser les investisseurs nationaux. Le PEM s'attèlera ainsi à la conception des projets des lois organiques concernant le cadre juridique de développement et à la mise en œuvre des moyens pour appliquer ces lois une fois votées par le parlement.

La mise en place des lois citées ci-après devront être entreprises pour asseoir une croissance soutenue et inclusive et un développement durable conduisant à l'émergence de Madagascar.

Il s'agit :

- De la modification de certaines dispositions de la Loi organique sur les Zones Économiques Spéciales : rectification ou amendement de la loi sur les ZES : recadrage des lois sur les IDE, sur le cadre juridique régissant le secteur industriel et sur le cadre juridique et fiscal des ZES liées à l'industrie ; Intégration au niveau de la législation des politiques entrepreneuriales et industrielles appropriées au PEM
- Des réglementations concernant les ports francs
- Du recadrage des lois régissant l'exploitation et la commercialisation de la bioénergie et les importations des carburants, réforme du cadre juridique du secteur de l'Énergie par la mise à jour des cadres légaux et réglementaires (loi 98-032 du 20 janvier 1999 sur l'Électricité et 89-312 sur le charbon de bois) et l'actualisation des dispositifs juridiques relatifs au commerce intérieur
- De la modification de la Loi sur les contrats de partenariat public-privé afin de booster le Secteur Privé et accélérer la réalisation du programme d'infrastructures publiques

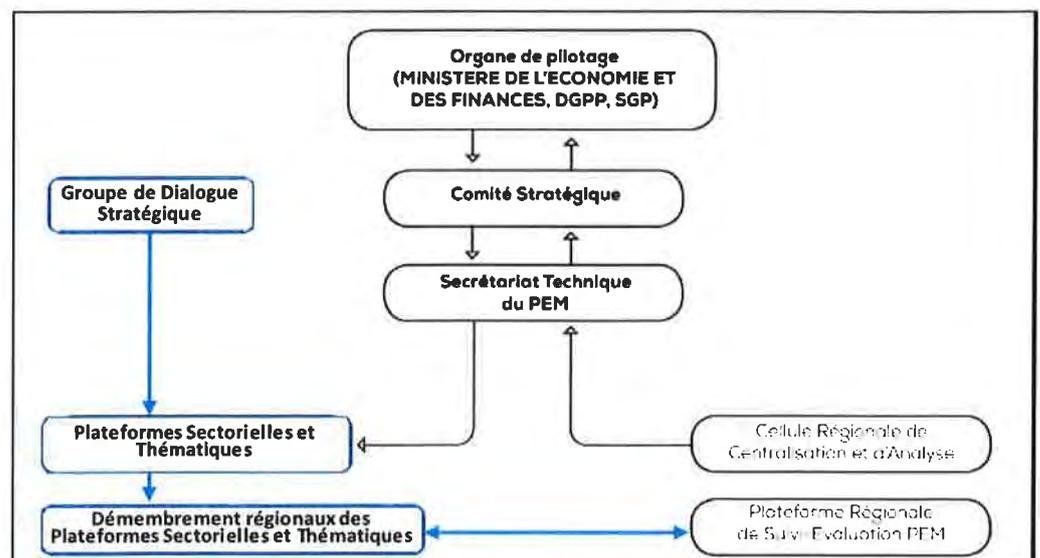
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur agricole par le renforcement de la collaboration interministérielle, la redéfinition du rôle et des attributions de l'administration et les modifications du Décret n°88-070 du 02 mars 1988 portant réglementation de la commercialisation et du régime des produits agricoles à Madagascar
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur des pêches et de l'aquaculture par la mise en contexte et modernisation de la Loi n° 91 -008 du 25 juillet 1991 modifiée et complétée par la loi N° 2001-014 du 11 Septembre 2001, sur la vie des animaux, le renforcement et le recadrage de la législation sur la pêche en eau marine et eau douce. La mise en place d'un dispositif législatif sur l'économie bleue (pêche, aquaculture, exploitation forestière, agritourisme...), et enfin la protection de l'environnement marin
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur minier par la mise en place d'une loi sur les IDE dans le secteur minier (gagnant/gagnant), le renforcement des sanctions contre les exploitations illicites ; la redéfinition des pouvoirs de l'administration face à certains intermédiaires qui contrôlent l'ensemble de la chaîne ; la mise en exécution des textes sur la qualification « pierres précieuses » en phase avec la réalité économique ; l'amélioration des textes permettant de renforcer la gestion et le contrôle des mines
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur des hydrocarbures par l'amélioration et la simplification des procédures, et la clarification des rôles des différents acteurs pour standardiser les pratiques et apporter des précisions dans les textes
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur tourisme par l'adoption des lois en matière de Convention sur la promotion du tourisme durable respectueux des Droits des enfants à Madagascar
- De la modernisation du cadre juridique de la Corruption par : l'adoption du texte de loi relatif à la Coopération en matière pénale et au recouvrement et l'affectation des avoirs illicites
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur industriel par la définition d'une loi spécifique sur les IDE industrielle stratégique (gagnant/gagnant)
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur de l'énergie par la mise à jour des cadres légaux et réglementaires : la loi 98-032 du 20 janvier 1999 sur l'Électricité et 89-312 sur le charbon de bois
- De l'amélioration du cadre juridique du secteur de l'environnement afin de moderniser le droit de l'environnement permettant de ne pas réduire la marge de manœuvre des communautés locales

Dispositif de pilotage et de mise en œuvre du PEM

Le PEM sera mis en œuvre à travers un dispositif de pilotage conjoint, qui aura comme prérogatives de :

- Assurer que le Plan Émergence Madagascar sera effectivement mis en œuvre
- Suivre dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints, d'expliquer les écarts de réalisation et d'identifier les contraintes et blocages qui ont entravé la mise en œuvre du plan
- Évaluer que la mise en œuvre des programmes suit convenablement la trajectoire de l'impact attendu
- Procéder à une réflexion critique pour envisager des pistes de solutions et/ou des ajustement et réorientations des objectifs

Figure 8: Dispositif de pilotage du PEM



Niveau centra l

L'Organe de Pilotage du PEM

L'Organe de Pilotage (OP) a pour principale mission de donner des orientations globales et sectorielles au niveau stratégique et opérationnel. L'OP prendra ses décisions sur la base des Notes Stratégiques sur les Résultats émanant du Secrétariat Technique, validées par le Comité stratégique.

A cet effet, l'OPPEM a pour attributions de :

- Définir les stratégies de mise en œuvre du PEM
- Assurer d'une large appropriation de la mise en œuvre des programmes sectoriels
- Rechercher dans les meilleurs délais, des pistes de solutions appropriées pour lever les blocages et contraintes liés à la mise en œuvre des programmes du PEM
- Approuver la recherche de financements

Le mode de fonctionnement de l'OP-PEM sera défini par décret présidentiel.

Le Comité Stratégique du PEM

Le Comité Stratégique du PEM a pour mission de relayer les orientations stratégiques et opérationnelles formulées par l'OPPEM en vue de leur mise en œuvre. Il est chargé de :

- Structurer les orientations prises par l'OP et en assurer le suivi ;
- Approuver les Notes Stratégiques sur les Résultats ;
- Approuver le Plan de Travail Annuel des Ministères sectoriels dans le cadre de mise en œuvre des programmes du PEM ;
- Valider les indicateurs de résultats des programmes du PEM ;
- Effectuer les arbitrages opérationnels pour assurer la cohérence des programmes sectoriels ;
- Examiner le rapport de suivi de la mise en œuvre des programmes du PEM et élaborer les Notes stratégiques sur les résultats ;
- Rendre compte à l'Organe de Pilotage.

Son mode de fonctionnement sera défini par voie réglementaire.

Le Secrétariat Technique (ST) du PEM

Le Secrétariat Technique du PEM, structure d'appui technique de l'Organe de Pilotage et du Comité Stratégique a pour attribution de coordonner, de suivre et évaluer la mise en œuvre du PEM. A ce titre, il est chargé de :

- Animer le dispositif institutionnel du PEM ;
- Coordonner les activités de mise en œuvre du PEM ;
- Tenir et entretenir le tableau de suivi dynamique des actions et mesures du PEM ;
- Créer et entretenir la dynamique dans la mise en œuvre (contrat de performance) ;
- Tenue des revues périodiques (trimestrielle, semestrielle, annuelle) ;
- Élaborer les outils standards et les divers canevas ;
- Rédiger les Notes Stratégiques sur les Résultats ;
- Rédiger le rapport annuel de mise en œuvre des mesures et actions du PEM ;
- Rédiger le rapport annuel de synthèse de mise en œuvre des priorités régionales ;
- Suivre les recommandations opérationnelles et stratégiques ;
- Assurer le renforcement de capacités des acteurs du PEM en matière de planification et de suivi évaluation ;
- Élaborer les notes conceptuelles/termes de références pour les besoins du PEM (étude, évaluation, capitalisation, etc.) ;
- Veiller au dispatching des informations à tous les niveaux (national et régional).

Présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, les membres du Secrétariat Technique du PEM sont :

- La Direction Générale de l'Economie et du Plan (DGEP) ;
- La Direction Générale Financière et des Affaires Générales (DGFAG) ;
- L'Institut National de la Statistique (INSTAT) ;
- L'Organe de Coordination et de Suivi des Investissements et de leur Financement (OCSIF).

Le Secrétariat Technique du PEM travaille en étroite collaboration avec l'INSTAT et les Responsables de Planification/Programmation et Suivi Évaluation ainsi que les Responsables Statistiques des Ministères sectoriels sur le suivi des indicateurs de résultats.

Le Groupe de Dialogue Stratégique (GDS)

Le Groupe de Dialogue Stratégique constitue un Plateforme de coordination et d'harmonisation des interventions des Partenaires Techniques et Financiers qui réaffirment leur disposition à accompagner Madagascar vers le développement. L'objectif sera notamment de raviver la relation entre les différentes parties prenantes, rétablir une confiance mutuelle basée sur un dialogue permanent. En sorte, Il s'agira pour le Gouvernement de continuer le dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers, en incluant davantage les acteurs non-étatiques, pour s'enquérir des nouvelles orientations stratégiques issues du PEM.

Le GDS a comme prérogatives de :

- Promouvoir l'alignement des actions de coopération des PTF sur le PEM et ses politiques sectorielles.
- Promouvoir la concertation, le partage d'informations entre PTF et l'harmonisation des pratiques.
- Échanger des informations stratégiques sur des sujets d'intérêt commun (programmation de l'aide, préparation de programmes, évaluations, etc.).

A cet effet, le GDS a pour mission de :

- Partager les informations sur la mise en œuvre des programmes du PEM ;
- Évaluer la contribution des PTF à la mise en œuvre optimale des programmes du PEM, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris, du Programme d'Action d'Accra de 2008, du plan d'action de Busan et de l'agenda de développement 2030 sur le développement durable ;
- Consulter les PTF sur les questions majeures, les décisions ou réorientations ayant besoin de leurs appuis technique ou financier.

Sous la co-présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et d'un Organisme représentant les Partenaires Techniques et Financiers, le GDS réunit le Gouvernement et les Partenaires au développement conformément au principe de la redevabilité mutuelle, et verra la participation du Parlement, du Secteur privé ainsi que d'autres acteurs non-étatiques, conformément au principe de l'inclusivité. Le rôle de co-président exercé par un organisme représentant les Partenaires Techniques et Financiers peut être directement attribué au Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies ou par un autre selon la décision de cette communauté.

Le Groupe de Dialogue Stratégique prendra sa forme actuelle, avec sa structuration autour des plateformes de coordination opérationnelles au niveau thématique ou sectoriel (désormais appelée *Comité Sectoriel et Thématique*), central et régional, mais sera renforcé par quelques innovations dont les suivants :

- Les Comités Régionaux de Développement seront dorénavant co-présidés par un représentant
- Des PTF au niveau local pour seconder les autorités de la Région, et chacune des plateformes de coordination sectorielle et thématique seront encouragées à mettre en place des démembrements au niveau des Régions ;
- La transparence, la circulation de l'information et le suivi du mécanisme de coordination conjoint seront renforcés à travers notamment la mise en place d'une plateforme unique de collecte des informations et de suivi des recommandations qui sera sous la responsabilité du secrétariat technique PEM.

Les Plateformes Sectorielles et Thématiques (PST)

Un certain nombre de Plateformes Sectorielles Thématiques (PST) seront mises en place pour constituer le niveau opérationnel de la coordination des actions au niveau sectoriel et thématique.

Ces plateformes constituent un espace de dialogue régulier et formel pour un niveau de concertation et de coordination technique et opérationnel entre l'ensemble des acteurs du développement concerné respectivement par le secteur ou thème correspondant, et sur la base des politiques ou stratégies de développement sectorielles.

Ces différentes plateformes s'organiseront de façon similaire au GDS mais à un niveau technique, et se chargeront de l'harmonisation et de la complémentarité des actions, du suivi sectoriel, du reporting et de la mise en œuvre des décisions prises par les instances supérieures dans le mécanisme de coordination du PEM. Ce sont en fait les mêmes que les plateformes de coordination sectorielles et thématiques du GDS dans son format actuel, dont le nombre sera à fixer conformément à la structure du PEM (socles et priorités).

Il s'agira en particulier de :

- Établir les bilans de mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels
- Aligner les parties prenantes afin d'identifier leurs attributions et leurs apports (recensement et

- cartographie des actions et des acteurs)
- Veiller à la coordination des politiques sectorielles ainsi que la définition des actions prioritaires en cohérence avec le Plan Émergence Madagascar

Niveau régional

La Plateforme Régionale de Suivi Évaluation du PEM

La Plateforme Régionale de Suivi Évaluation a pour missions de :

- Identifier les priorités régionales (suite à l'analyse des évidences et de la spécificité de la région) ;
- Planifier, mettre en œuvre et suivre le PEM régional ;
- Collecter et analyser les données issues des différents Services Techniques Déconcentrés ;
- Envoyer les données, informations et rapports à la Cellule de Centralisation et d'Analyse au niveau de leur Région et aux Ministères sectoriels.

Co- Présidé par le Préfet de Région et le Chef de région, les membres de la PRSE sont composés de tous les Directions/Services Techniques Déconcentrés, des programmes et projets mis en œuvre au niveau de la Région et des autres producteurs/fournisseurs de données. Le Service Régional de l'Economie et du Plan assure la gestion des bases de données des Régions avec le concours effectif de l'INSTAT.

Ces Plateformes régionaux s'inspireront des plateformes similaires au niveau national, aussi bien en termes d'organisation qu'en termes de participation des acteurs. Dans la mesure où chacune des plateformes de coordination sectorielle et thématique dans l'architecture du GDS sont appelée à mettre en place des démembrements régionaux, la Plateforme Régional de Suivi Evaluation du PEM sera la structure transversale qui chapotera toutes les plateformes sectorielles créées au niveau de la Région.

La Cellule Régionale de Centralisation et d'Analyse (CRCA)

Présidé par le Directeur de Développement Régional, la CRCA a comme membres le Chef de Service Régional en charge de l'Economie et du Plan, le Chef de Service Régional en charge du Budget et le Directeur Interrégional/Chef de Service Régional de la Statistique. Il est notamment chargé de :

- Élaborer le rapport de suivi de la mise en œuvre du PEM régional
- Consulter le Focus group régional pour la validation du rapport régional
- Envoyer le rapport au Secrétariat Technique du PEM aux fins de synthèse

Cadre de suivi et évaluation du PEM

Le suivi des progrès réalisés sera effectué par le biais du Système National Intégré de Suivi Évaluation (SNISE), système déjà bien rodé, mis en place depuis 2009, et qui sert de référence pour suivre le progrès de la mise en œuvre des réformes, mesures et actions du PEM afin de :

- Permettre à tout moment d'apprécier l'état d'avancement des résultats de la mise en œuvre du PEM ;
- Apprécier l'impact de ces résultats au niveau de la population ;
- Publier périodiquement de manière synthétique, les résultats globaux des programmes du Gouvernement et des priorités régionales.

La mise en œuvre du PEM requiert non seulement un système national de suivi évaluation mais aussi un système statistique national capable d'alimenter en données de qualité le système de gestion économique du pays. La Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS) a pour principaux objectifs :

- D'améliorer la qualité et le système de production statistique nationale et régionale,
- D'améliorer l'accès et la diffusion des informations statistiques pour satisfaire les demandes et,
- Renforcer l'analyse et la valorisation des données statistiques.

Rapport de suivi de la mise en œuvre du PEM

Pour le suivi de la mise en œuvre du PEM, le Secrétariat Technique PEM élaborera chaque année le Rapport de mise en œuvre des programmes du PEM. Le processus de suivi se fera de la manière suivante :

- Rapport de la DGPP sur les projets présidentiels ;
- Revue des indicateurs de suivi des cibles des ODD et des PRIORITÉ ;
- Collecte des indicateurs de résultats ;
- Analyse des résultats appuyés par les rapports sectoriels et thématiques, les rapports de mise en œuvre des priorités régionales, les résultats d'enquêtes de l'INSTAT, les rapports des programmes et projets d'investissements publics et le rapport sur l'évolution des flux des Aides Publiques au Développement ;
- Validation des résultats par les membres du Focus Group du SNISE ;

- Publication du Rapport.

Le rapport annuel de la mise en œuvre des actions du PEM va fournir (i) les résultats des actions par rapport aux objectifs escomptés, (ii) les facteurs de blocage dans la réalisation des actions et, (iii) les propositions de pistes de solutions.

Matrice de résultats et indicateurs

Les indicateurs de résultats des actions, mesures et réformes du PEM sont définis par les secteurs à partir des programmes et projets prioritaires pour l'émergence de Madagascar, sur la base des politiques et stratégies sectorielles et en tenant compte des indicateurs des 64 cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces indicateurs vont mesurer les résultats des actions, la performance des projets et programme, l'utilisation efficiente des ressources.

Les indicateurs, principalement des statistiques administratives sont renseignés auprès des responsables de suivi évaluation des départements sectoriels, des programmes et projets et autres producteurs de données. Les statistiques d'enquêtes, produits par l'INSTAT viennent s'ajouter à ces indicateurs pour les actions et mesures nécessitant des enquêtes.

Système d'informations

Un système d'information (SI) est un ensemble organisé de ressources qui permet de collecter, de stocker, de traiter et de distribuer de l'information. Les caractéristiques du système d'information dans le cadre du suivi du PEM sont les suivants :

- La présentation d'informations pertinentes et à jour dans le but de pouvoir apprécier constamment les progrès dans la mise en œuvre des actions et mesures ;
- Le stockage des historiques des données ;
- La facilitation d'une analyse pour les recommandations et la prise de décisions.
- Une base de données SNISE consultable en ligne sera mise en place incessamment au niveau du Département en charge de l'Economie et du Plan.

Tableau 5: Mécanisme de suivi du PEM

N°	Acteurs	Rôles et attributions
1	Direction Générale en charge des Projets Présidentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la DGPP sur les projets présidentiels • Données de suivi sur les projets présidentiels national
2	Programmes régionaux ; Circonscriptions administratives...	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les données de suivi des programmes et projets aux Services Techniques Déconcentrés
3	Ménages, Entreprises, Communauté, Collectivité,	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les informations demandées par les enquêteurs de la DIR Stat ou du SR Stat
4	Services Techniques Déconcentrés (STD) sous l'égide des Préfectures et des Régions	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter les données de suivi après des unités de gestion des programmes et projets régionaux, des circonscriptions administratives... • Produire les indicateurs de résultat, de la Région • Transmettre les indicateurs et les rapports d'analyse au Ministère de rattachement et à la Cellule Régionale de Centralisation et d'Analyse
5	Directions Interrégionales et Services Régionaux de la Statistique	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des données auprès des ménages, des entreprises, des collectivités ... • Produire les indicateurs de résultat des Régions avec les données collectées • Analyser les indicateurs et dresser un rapport d'analyse • Transmettre les indicateurs régionaux et les rapports à l'INSTAT Central
6	Cellules Régionales de Centralisation et d'Analyse (CRCA)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter les indicateurs de résultat, auprès des STD, des DIR Stat / SR Stat • Analyser les indicateurs et produire le rapport économique régional • Saisir les indicateurs dans la base de données centralisée du SNISE, via Internet • Charger (uploader) le rapport économique régional, sur le serveur du SNISE
7	INSTAT Central	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter les indicateurs de résultat auprès des DIR Stat et SR Stat • Compiler les indicateurs régionaux et alimenter la base de données SNISE avec les indicateurs de résultat nationaux, issus d'enquêtes et recensements... • Charger (uploader) le rapport d'analyse sur le serveur de base de données SNISE
8	Programmes et Projets	<ul style="list-style-type: none"> • Produire et transmettre aux Ministères sectoriels les indicateurs de résultat des programmes et projets
9	Ministères sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les indicateurs de résultat du secteur, envoyés par les STD • Compiler les indicateurs et saisir les indicateurs nationaux du secteur dans la base de données SNISE • Charger (uploader) le rapport d'analyse sur le serveur de base de données SNISE
10	Secrétariat Technique du PEM	<ul style="list-style-type: none"> • Compiler les indicateurs et les rapports transmis par les Ministères sectoriels, l'INSTAT Central et les Cellules Régionales de Centralisation et d'Analyse • Produire les indicateurs de résultat des Programmes et le rapport économique pays • Mettre à disposition les indicateurs nationaux et les rapports sur le serveur. Ces éléments seront consultables et téléchargeable sur internet.

N°	Acteurs	Rôles et attributions
11	OP, CS, GDS	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation et concertation • Utilisation des indicateurs de résultat pour la prise de décision. • Interprétation des résultats produits par le SNISE : rapports, indicateurs

Renforcement de capacités des acteurs

L'opérationnalité du dispositif de suivi évaluation et du système d'information nécessite la mobilisation des moyens matériels, humains et financiers conséquents. La formation des ressources humaines, en particulier des départements en charge de la planification et du suivi évaluation et des statistiques est primordial pour l'efficacité et la durabilité des systèmes.

Ce programme de renforcement des capacités transversal vient en appui aux programmes de renforcement de capacités spécifiques aux secteurs ou thèmes tel qu'exprimé par les départements ministériels dans leurs priorités respectives : comme les formations sur l'élaboration de politiques et stratégies de développement sectorielles, formation en résilience de la population, formation aux métiers ou formation agricole rurale...

Évaluation du PEM

Politique Nationale de l'Évaluation à Madagascar

A ce jour, il n'existe pas de politique nationale d'évaluation des progrès effectués en matière de développement. Le faible ancrage de la fonction évaluative dans le paysage politico-institutionnel malgache a contribué aux situations de crise à répétition à Madagascar. A l'exception de quelques dispositifs sectoriels de recueil d'informations, les travaux d'évaluation sont en effet limités et les produits ne sont quasiment jamais rendus publics.

Pour pouvoir suivre les progrès, assurer une gestion rationnelle du secteur public axée sur les résultats, et mettre en évidence les questions stratégiques sur lesquelles doivent porter les décisions des pouvoirs publics, le Parlement, le Gouvernement en entier ainsi que tous les autres partenaires du développement (Média, Société Civile, Universités et Institutions de recherche sur le développement, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Partenaires Techniques et Financiers, ...) doivent asseoir, ensemble, la fonction Évaluation à Madagascar.

A ce titre, le pays se doit logiquement de se doter de cadres législatif et technique adéquats pour que cette fonction puisse effectivement remplir ses rôles dans l'attente des objectifs de développement du pays : la Politique Nationale d'Évaluation (PNEval).

Cette PNEval sera élaborée par le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de l'Economie et des Finances. C'est un document de base qui va ouvrir les fondements de l'appropriation et de l'utilisation de cette fonction par le pays. Une fois cette Politique validée par le Parlement, elle sera déclinée en un Standard National de l'Évaluation qui va dicter toutes les facettes techniques de tout ce qui touche à l'évaluation à Madagascar, standard auquel devront adhérer toute action d'évaluation dans le pays.

La PNEval détaillera la signification concrète de cette tâche « d'évaluation des politiques publiques » incombant au Parlement pour que l'exercice de cette fonction ne dévie pas de son objectif réel, celui d'assurer que les politiques publiques répondent effectivement aux vrais besoins de développement du pays.

Conditions de mise en œuvre du PEM

Toute planification stratégique et sa mise en œuvre doit faire face à des obstacles avec des échelles de difficulté variables. Relever les défis liés à ces obstacles nécessite des réflexions et réponses appropriées, les mots d'ordre étant (i) l'acceptation des objectifs fixés (ii) l'appropriation et (iii) la mise en commun des efforts au niveau de tous les intervenants dans le développement.

Même si les objectifs sont louables et bien articulés, il s'avère important à ce que des conditions optimales soient réunies pour une bonne mise en œuvre du Plan Émergence Madagascar. Ces conditions devront permettre aux différents acteurs de développement de collaborer de manière coordonnée pour l'atteinte de chaque objectif afin que chaque couche de la population (de la communauté à l'individu) puisse bénéficier des retombées du PEM. Pour ce faire, l'analyse s'appuie sur le diagnostic énoncé dans le Plan Émergence Madagascar et des réponses qui y sont apportées. La présente partie permettra aussi entre autres de réfléchir aux facteurs de réussite et éventuellement aux facteurs d'échec de la mise en œuvre du PEM. Il va de soi que les points évoqués ci-après devront faire chacun l'objet d'un approfondissement.

Conditions générales

La visibilité d'une volonté politique

Les autorités à leur niveau devront afficher une volonté politique dans la mise en œuvre du Plan Émergence Madagascar. Laquelle volonté politique devra se manifester à travers des engagements forts des autorités à chaque niveau de décision et des initiatives concrètes dans la réalisation de ces engagements. Autrement dit la volonté politique devra se traduire en actions visibles par les acteurs de développement.

La gouvernance : base de l'engagement citoyen

Les crises politiques à répétition sont à la source de l'instabilité économique mais surtout de la décote des gouvernants vis-à-vis des gouvernés. Il est ainsi important à ce que la confiance de la population et des entreprises aux institutions ainsi qu'au pouvoir public en général soit rétablie. Une mauvaise gestion des affaires nationales risque de pénaliser le climat des affaires et d'amoindrir les effets attendus des perspectives à long terme et décourager les investisseurs les poussant ainsi à s'intéresser plus au profit de court terme et compromettre la croissance à long terme et en aval l'inclusivité de la croissance.

Il s'avère ainsi nécessaire de développer les lois et réglementations claires dans tous les domaines de la vie publique : économie, politique, sociale ; et de les appliquer en toute objectivité. L'éthique, la morale et la déontologie seront tout particulièrement les maîtres mots au niveau de l'Administration Publique dont tout particulièrement celle en charge des élections à travers lesquelles le peuple transmet ses aspirations. Cette transparence dans la gestion des affaires publiques couplée avec une lutte effective contre la corruption améliorera significativement la participation citoyenne dans le développement du pays.

L'écosystème humain au cœur des politiques publiques

La finalité de toute politique de développement est d'assurer le bien-être de la population. Les éléments qui entrent en action ici sont : l'environnement et le secteur social (santé, éducation, etc.) qui avec l'économie forment le concept de développement durable. Dans la mise en œuvre du Plan Émergence de Madagascar, la population devra percevoir en permanence cette finalité et avoir une idée des jalons temporels de leurs réalisations (qu'est ce qui sera fait quand). Les autorités politiques et économiques devront ainsi être conscientes des enjeux de l'application des politiques sociales, environnementales et économiques dans le quotidien de la population. A cet effet, l'évaluation des politiques publiques y associées s'avère impérative. La Politique Nationale de l'Évaluation prend ainsi une place prépondérante dans la mise en œuvre du Plan Émergence Madagascar.

Prise en compte des réalités dans les zones d'intervention

La mise en œuvre des politiques publiques (nationales, régionales et sectorielles) devra prendre en compte les réalités sociales et culturelles de la zone d'intervention. Les valeurs ainsi que les besoins des régions concernées par les projets devront ainsi être mis de l'avant. Si les facteurs culturels ne sont pas pris en compte, la notion d'« optimisation économique » risque de perdre une grande partie de sa valeur, situation aggravée par l'hétérogénéité culturelle prévalant dans le pays.

Effectivité d'un consensus dans le mode opératoire des partenaires de développement

Actuellement, les interventions des partenaires restent en général éparpillées et ne forment pas une masse critique en faveur d'une croissance économique ou d'un développement accéléré. La responsabilité incombe aussi bien aux dirigeants successifs qu'aux partenaires eux-mêmes. Une restructuration des interventions des partenaires de développement devront être effectuée. A ce titre, plusieurs points formeront la clé de voûte de cette restructuration :

- La communication intra partenaire qui sera basée sur la complémentarité et les avantages comparatifs des interventions de ces partenaires. Elle prendra comme fondement la Politique Générale de l'État et le Plan Émergence Madagascar.
- La communication avec la population des zones ou des régions bénéficiaires des interventions devra aussi être privilégiée. A ce titre, l'appui des autorités locales et des autorités coutumières (notables, tangalamena, sojabe etc.) est primordial. Il facilitera l'appropriation ainsi que l'implication de la population locale et permettra d'intégrer les valeurs culturelles, la dignité humaine et in fine, d'accroître les gains de productivité des interventions.

Le gouvernement et les autorités politiques doivent faire preuve d'une volonté politique affichée en vue de faire converger les actions des partenaires de développement. Ici l'idée de base est la coordination des actions de ces partenaires elle-même tirée de la coordination des politiques sectorielles au niveau du pays.

Facteurs de réussite

La réussite du Plan Émergence Madagascar se traduit par l'atteinte des objectifs fixés pour chaque période donnée (court, moyen et long terme). La logique de développement veut que le pays identifie et profite des conditions avantageuses qui se profilent. Ce sont les facteurs de réussite.

Le dividende tiré des résultats des élections : élément moteur du leadership politique

Les résultats des récentes élections qui sont nettement à l'avantage du pouvoir en place devront lui permettre de mener à bien la conduite des affaires nationales. Tout est ainsi question de leadership national dont l'actuel président en est le maître d'œuvre et dont il a la maîtrise au plus haut niveau. Cependant, ce leadership devra aussi se décliner au niveau du gouvernement par la maîtrise du processus de développement tel que relaté dans Plan Émergence Madagascar en vue de la durabilité sociale et économique des impacts.

A titre d'illustration, dans le cadre de la mise en œuvre du PEM 2019-2023, le Gouvernement va réaffirmer son leadership en matière de coordination de l'aide à travers des dialogues entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, à l'appropriation de sa politique nationale et de sa vision de coopération au développement, dont la Division du Travail est un enjeu important, souvent mal compris par certaines agences de coopération au développement.

La valorisation des opportunités de l'existence de documents cadre.

Beaucoup de documents conceptuels existent. Ils sont issus dans leur majorité d'un processus incluant des consultations nationales. Certes, leur mise à niveau par rapport au contexte actuel est impérative mais dans l'ensemble les contenus de ces documents restent valables. Nous citons entre autres : la Stratégie Nationale de Mobilisation de Ressources Intérieures (SNMRI), la Stratégie Intégrée de Développement du Grand Sud (SIGDS), la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SDNS) et tous les documents stratégiques à caractère sectoriel : Plan Sectoriel Éducation (PSE), Plan de Développement à Moindre Coût (PDMC) concernant l'électricité, etc.

En rapport avec la coopération avec les partenaires techniques et financiers, des documents cadres existent et leur implémentation peut être alignée à la mise en œuvre du Plan Émergence Madagascar.

A travers l'élaboration d'un Document stratégique de coopération au développement, le Gouvernement Malgache envisage de se doter d'une stratégie de partenariat aux fins d'exploiter de manière optimale toutes les opportunités de mobilisation de ressources extérieures tant financières que techniques et/ou technologiques que lui offrent les relations avec la Communauté Internationale. Le Gouvernement prendra pour disposer d'un référentiel pour les besoins et les problèmes en matière de coopération et de financement (depuis la planification, la programmation, la coordination, l'adéquation, la cohérence, l'efficacité et la gestion de l'aide, l'impact de l'aide au niveau bénéficiaires, la transparence et la redevabilité, la fragmentation de l'aide,

Le système d'information à jour : un atout pour le Plan Émergence Madagascar

Madagascar dispose actuellement de données suffisantes et à jour pour l'élaboration de politiques publiques réalistes. On peut citer entre autres : le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation, le nouveau compte national, les enquêtes sur les indicateurs multiples, les informations sur l'emploi et le secteur informel etc.... Le déficit en informations probantes est ainsi quasiment levé. L'exploitation à juste titre de ces mines d'informations notamment pour le suivi évaluation fournira une valeur ajoutée significative à la mise en œuvre du Plan Émergence Madagascar et en conséquence d'améliorer de manière flexible les politiques publiques.

Risques d'échec

Les principaux facteurs pouvant conduire aux échecs sont multiples et peuvent présenter des caractères endogènes ou exogènes. Toutefois, la maîtrise des tenants et aboutissants du Plan Émergence Madagascar ainsi que l'identification des enjeux y liés permettront d'anticiper les signes précurseurs des échecs.

Les chocs exogènes ne peuvent pas être évités

Dans le cas de chocs exogènes, le pays ne peut que subir les événements. Le changement climatique est le premier d'entre eux étant donné que ce dernier dépasse la couverture nationale et qu'aucune mainmise de l'État n'est possible. Si la périodicité des cyclones et des saisons (pluie ou sécheresse) en général est connue, leurs intensités le sont moins. Cependant, Madagascar dispose d'une expérience dans le cadre de la lutte contre les aléas climatiques. L'autre type de chocs exogène est lié à la dépendance de l'économie nationale à l'économie internationale. Un choc sur la demande ou le prix de produits importés ou exportés par Madagascar peut remettre en cause significativement les objectifs fixés. Il en est de même pour les crises associées au système financier mondial. La problématique sera ainsi focalisée sur la résilience de l'économie malgache.

Une mauvaise communication des activités de l'état

Faire la distinction et créer un lien entre le discours politique et ce qui doit être réellement fait dans le cadre du Plan Émergence Madagascar est importante. Une mise en relation non appropriée des liens entre ces deux thématiques peut freiner l'ardeur des acteurs de développement ainsi que leur

appropriation du Plan Émergence Madagascar. La transparence est ainsi de mise dans la communication des activités entamées dans le cadre du Plan Émergence Madagascar.

Une mauvaise gestion des ressources naturelles

Les pays en situation de fragilité font souvent l'objet de convoitise des investisseurs mal intentionnés dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles. La mauvaise gestion des contrats et le manque de retombées visibles au niveau national et local conduit inexorablement à la paupérisation de la population et à la perte de confiance des gouvernés.

Une mauvaise coordination entre l'État Central et les pouvoirs régionaux

Il est important à ce que, au niveau local, les autorités aient leur mot à dire quand à la mise en œuvre du Plan Émergence de Madagascar et cela tant au niveau du contenu que du mode opératoire. L'État Central se concentrera plus sur les conseils, les référentiels, l'appui dans toutes ses dimensions. Le non-respect de cette règle renforcera l'idée de l'État providence et mettra en péril la convergence vers la décentralisation effective.

Cadrage macroéconomique à moyen terme

Le Gouvernement s'attèle à mettre en œuvre des actions prioritaires en relevant les défis pour soutenir le développement économique et social de Madagascar. Parmi ces défis est l'atteinte d'une croissance économique de 8% à l'horizon de 2023 qui sera soutenue par des investissements consistants à travers la réalisation des projets structurants visant à faire un Madagascar émergent à travers la création de nouvelles villes, la construction de logements, de routes ..., et ce, en utilisant rationnellement les finances publiques.

Un cadrage macroéconomique plus ambitieux

Un nouveau cadrage macroéconomique et les dépenses publiques sont des instruments pour soutenir les actions et les programmes du PEM. L'utilisation des finances publiques doit être améliorée et conforme aux priorités nationales pour servir à l'atteinte des PRIORITÉS fixés dans le présent Plan Émergence Madagascar conformément à la Politique Générale de l'État. En effet, la fourniture des biens publics financés par l'État ou du moins en partie par l'État comme les routes, les infrastructures économiques et sociales, l'énergie est parmi les conditions d'une croissance accélérée et soutenue. Les impacts des dépenses publiques et des politiques publiques en général portent non seulement sur le court terme (effet demande) mais aussi sur le long terme (accroissement de la productivité et de la valeur ajoutée nationale). L'examen périodique de ces impacts conduira à un ajustement (ou remise en cause) des politiques économiques, de la taille de l'État (poids de l'État dans le Produit Intérieur Brut) et de la structure des dépenses.

Les Investissements Directs Étrangers et les Partenariats Publics Privés (PPP) sont les instruments de financements privilégiés : pour réaliser les projets d'investissements prévus dans le PEM, les effets *spillovers* des IDE seront perceptibles à travers le transfert de technologie. Toutefois, il est impératif à ce que des règles claires soient établies pour mieux gérer les partenariats privés. Madagascar devra faire un saut qualitatif dans le doing business pour l'attraction, dans de bonnes conditions, des investisseurs étrangers et améliorer le climat des affaires en général. A noter que selon le rapport de la Banque Mondiale « *l'apathie de l'investissement dans les marchés émergents et les économies en développement représente un frein à leur croissance potentielle* »¹²

Madagascar doit mieux exploiter les avantages comparatifs au niveau du commerce international afin de se rapprocher de l'émergence : le pays devra asseoir son statut au niveau international, par le biais de l'amélioration de la compétitivité et la diversification des produits tout en se focalisant sur les filières à forte valeur ajoutée. Dans le contexte international actuel, la concurrence entre les investisseurs pour aller vers un système de meilleur rapport « coût-avantage », ainsi que les problèmes liés aux guerres commerciales entre les grandes puissances risquent de porter atteinte à la croissance mondiale et se répercuter à terme sur l'émergence de Madagascar. L'amélioration de la balance courante donnera ainsi un élan à la réserve en devise du pays, créant ainsi moins de pression sur le taux de change et les besoins en devise du pays.

La mobilisation des ressources nationales et le développement du secteur financier sont les instruments de politique publique qui ne sont pas à négliger pour asseoir une croissance forte et inclusive : Madagascar se doit ainsi d'avoir un système financier efficient et des établissements de crédit couvrant l'ensemble du territoire. Le rôle des marchés financiers et des intermédiations bancaires dans le développement n'est plus à démontrer. D'une part, l'épargne nationale est facilement mobilisable et d'autre part, l'accès au crédit sera meilleur facilitant ainsi le développement de projets individuels et des

¹² Global Economics Prospects, Heightened Tensions Subdued Investment, World Bank, June 2019

petites et moyennes entreprises en général. Les règles établies dans le système financier permettront d'optimiser l'allocation de ressources aux différents acteurs de l'économie et de la mettre au profit des couches vulnérables permettant l'inclusion financière. Le développement du système financier est crucial vu le faible taux d'épargne de l'économie nationale. Sa contre-performance pèsera lourd sur l'évolution de la productivité marginale de l'économie nationale.

Le pouvoir de mobilisation de ressources nationales et internationales par l'État : est en fait le fruit de la convergence de politiques publiques adéquates dans les domaines déjà mentionnés : culture, système financier, gouvernance, climat des affaires, engagement citoyen. Nous soulignons spécifiquement le cas des recettes fiscales dont le niveau relativement au produit intérieur brut reste en deçà des besoins de financement du pays.

L'endettement est une possibilité pour financer les investissements, toutefois, une bonne gestion de la dette est indispensable pour ne pas pénaliser la croissance à long terme du pays : Si le choix des projets associés à l'endettement est mal ficelé, alors les charges liées au remboursement de la dette risquent de grever les finances publiques à terme quand le moment de s'acquitter des emprunts effectués arrive. Les conséquences directes à long terme sont l'éviction des dépenses sociales, infrastructurelles et l'accroissement du déficit poussant l'administration à se ré-endetter. Madagascar est actuellement au stade de risque modéré en matière d'endettement. L'appartenance à une catégorie d'endettement élevé ou de surendettement est à éviter. La prudence est ainsi de mise pour la gestion de la dette car Madagascar disposait divers appuis dans le cadre du mécanisme de suivi de la dette et de l'analyse de viabilité de la dette.

L'amélioration de l'environnement des affaires en phase avec l'émergence est capitale pour promouvoir les investissements aussi bien d'origine locale qu'internationale : la vision est de « faire de Madagascar un pays émergent avec un environnement des affaires attractifs, compétitifs et sécurisant pour les investissements dans les 5 années à venir ». L'ambition est que Madagascar intègre le top 100 du classement Doing Business d'ici 2023 et entre dans le top 50 d'ici 10 ans.

Plusieurs réformes ont été déjà réalisées pour attirer les investisseurs entre autres la mise en place de « l'Economic Development Board of Madagascar » (EBDM), une agence de promotion des investissements qui assiste et facilite l'installation des investisseurs à travers son guichet unique, la mise en place de plateforme de dialogue public-privé. En matière de procédure de commerce extérieur, l'automatisation et la dématérialisation des procédures de dédouanement pour réduire le délai de paiement des frais de 3 jours à quelques minutes et de réduire de moitié le délai de l'ensemble de dédouanement. La modernisation des infrastructures du port pour la sécurisation et le délai des procédures à l'importation et à l'exportation sera effective. L'amélioration de l'efficacité et l'efficacité des services fiscaux avec l'élaboration du guide sur le Code Général des Impôts (CGI), le renforcement des dispositifs d'accueil des usagers dans les centres fiscaux et le renforcement des capacités des agents de l'administration fiscale seront aussi engagés.

Les Objectifs sectoriels du PEM visent des objectifs précis pour améliorer le cadre des affaires de Madagascar. Dans les programmes NTIC de l'administration, la réalisation de l'e-gouvernance dans les services publics (impôts, douanes, trésor, domaines, tribunaux et CTD) visera à accroître la transparence sur la réglementation et les démarches administratives, et à faciliter l'interaction avec l'administration et les usagers. Enfin, les actions sectorielles d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, initiées grâce à l'appui des bailleurs, devront réduire et accélérer les délais de branchement.

Sur le secteur financier en particulier, l'objectif sectoriel visera le développement de l'intermédiation financière et la facilitation de l'accès des entreprises au crédit pour soutenir les investissements : En phase avec la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière à Madagascar (SNIM), la vision est « un secteur financier, catalyseur de l'Émergence de Madagascar, contribuant au développement socio-économique par la mise à disposition de services et produits financiers, dont l'épargne, l'assurance, le paiement et le crédit, à tous les segments de la population Malagasy et à tous les secteurs économiques ».

Le secteur financier à Madagascar est encore peu développé et limité au placement bancaire et aux souscriptions des bons de trésor. L'accès aux services financiers est encore relativement restreint. Le taux de bancarisation est faible : 6%. La population est réticente à intégrer dans le système financier à cause de la lourdeur des démarches administratives et au taux d'intérêt trop élevé. Seulement 5,7% des Malagasy possèdent un compte bancaire dans une institution financière formelle. De plus, 90% des agences bancaires opèrent dans les zones urbaines où résident 35% seulement de la population Malagasy, en dépit de 65% résidant en milieu rural. La dématérialisation de la monnaie (mobile money) et le développement du mobile-banking favoriseront l'accès aux services financiers au plus grand nombre. L'extension des infrastructures TIC et l'amélioration du taux de couverture mobile à 100% dans les plus brefs délais permettront un accès plus large au mobile money.

Il nous faut améliorer l'inclusion financière et atteindre un taux de 50% de bancarisation des Malagasy d'ici 5 ans, d'augmenter l'accès au crédit et relever le ratio des crédits privés au PIB au-dessus de 50% durant la même période, et de soutenir spécifiquement le développement agricole et l'accès au logement. Afin de réaliser cette ambition, il faut faciliter l'accès au financement des PME/PMI et des start-up. Ce qui appelle à revoir le cadre réglementaire du secteur bancaire.

Concernant la capitalisation, le programme sectoriel œuvrera pour mettre en place des outils financiers tels que les obligations privées ou semi-privées à destination principalement des banques, des fonds de retraite, des fonds d'investissements et des compagnies d'assurance. Des fonds spécifiques au logement et au développement rural seront mis en place pour mobiliser l'épargne à destination de ces secteurs. Un marché secondaire devra être mis en place pour permettre l'échange par les petits porteurs de bons publics et d'obligations.

Des mesures de développement seront prises pour diversifier les produits financiers, bancaires et d'assurance, et la mobilisation de l'épargne grâce à des politiques sectorielles en faveur de l'épargne, en particulier l'épargne logement et l'épargne retraite. La modernisation des registres des sûretés personnelles favorisera l'accès des particuliers au crédit. Le renforcement continu du Bureau d'Informations sur le Crédit ou BIC et la consolidation des informations sur les emprunteurs facilitera l'accès des PME/PMI au crédit. Une politique de promotion du crédit et de la micro finance dédiée à l'agriculture et au logement, et la mise en place de Fonds Spécifiques dans ces secteurs pour alimenter le crédit à leur destination visera à instaurer un mécanisme pérenne de financement sectoriel et à améliorer l'accès au crédit de tranches cibles. Le développement du crédit sur plateforme digitale entre dans le cadre de développement du mobile-banking.

Le décollage de Madagascar Industriel Alimentaire (agrobusiness) passe par la valorisation des produits du sol et de la mer qui s'appuiera d'abord sur la consolidation et l'intensification de l'activité agropastorale et la création de valeur ajoutée via la transformation industrielle. Le secteur agropastoral prendra assise dans des zones dédiées aux cultures et élevages intensifs et l'implantation incitée de l'industrie de la transformation. Pareillement, le secteur halieutique sera consolidé et se développera par le biais de l'industrialisation incitée.

Madagascar industriel vise à faire de Madagascar un pays majeur de la production et de la transformation industrielle à travers des zones dédiées, la création de technopoles et la promotion de la sous-traitance.

Le développement du Madagascar Minier et Pétrolier passe par une meilleure valorisation des richesses du sous-sol malgache. Il s'appuiera sur un recadrage du secteur minier afin de maximiser les recettes et les retombées sur l'économie. La consolidation de l'exploitation minière s'appuiera sur l'exploitation nationale accrue et une transformation incitée des ressources minières. La branche Minier et Pétrolier passe également par la naissance d'un secteur hydrocarbures local. La recherche et la production seront consolidées et l'industrie connexe des hydrocarbures sera développée.

Madagascar Technologique vise à faire de Madagascar un pays majeur des services liés aux nouvelles technologies toujours à travers des zones dédiées, le renforcement des infrastructures NTIC et l'appui aux acteurs existants.

Madagascar Tourisme Vert consiste à développer substantiellement le secteur du tourisme, particulièrement l'écotourisme et le tourisme nautique. Il s'appuiera sur des zones dédiées, des infrastructures de développement et des investissements touristiques incités. Le volet vise à développer le potentiel touristique et promouvoir une exploitation et une valorisation durable des sites touristiques.

Le décollage de ces cinq moteurs de croissance accélérée de l'économie permettra de développer un tissu économique solide qui capitalise sur les ressources naturelles de Madagascar et qui axe ses activités sur la création d'emplois et de valeurs ajoutées.

En matière des finances publiques, la stratégie consistera davantage à élargir l'assiette fiscale que de toucher aux taux d'imposition et à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des dépenses publiques. En matière fiscale, il s'agira en premier lieu de renforcer le système de recouvrement des recettes, notamment de réformer totalement le système de vérification et contrôle fiscal, promouvoir le civisme fiscal, ... ; et ce, en s'appuyant, au maximum, sur l'utilisation des technologies de l'information et en second lieu de mobiliser les recettes non fiscales.

L'émergence exige la poursuite de l'amélioration de la qualité des dépenses publiques pour des dépenses favorisant substantiellement le développement du capital humain et le développement des infrastructures, tout en assurant des niveaux de dépenses suffisants pour le développement social (filets

de sécurité pour les groupes vulnérables, ...) et pour la promotion de la bonne gouvernance et de la sécurité. Les efforts porteront principalement sur le renforcement du système de gestion budgétaire et qui sera axé sur l'amélioration de la portée stratégique de l'allocation des ressources, le renforcement des dispositifs de reporting et des mécanismes de redevabilité, l'amélioration des dispositifs et procédures pour une meilleure gestion des actifs et passifs dans la gestion budgétaire.

Hypothèses du cadrage

Les perspectives économique et financière envisagent une accélération de la croissance économique et une politique budgétaire expansionniste, avec des dépenses accrues, en particulier, en faveur des infrastructures économiques.

La dynamique de croissance envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du PEM sera soutenue précisément par deux types d'effet: (i) l'effet induit par la demande publique et (ii) les effets de stimulation de l'offre.

A court terme, une expansion de l'ensemble de l'économie est attendue, grâce à l'effet induit par l'accroissement des dépenses publiques, notamment les dépenses relatives à la réalisation des grands chantiers d'investissement (infrastructures de production d'énergie, infrastructures de transport, infrastructures d'irrigation, etc.), et l'effet d'entraînement exercé par celles-ci sur tous les secteurs d'activité.

A terme, l'expansion de l'économie sera davantage soutenue, grâce à l'essor de l'investissement privé, financé par l'investissement direct étranger et l'investissement local; le tout appuyé par une politique monétaire adéquate, en particulier, une offre de crédits plus large en faveur des secteurs et filières porteurs.

D'une manière générale, l'activité économique bénéficiera de l'amélioration du climat de confiance, résultant, en particulier, des mesures volontaristes d'amélioration de la gouvernance déjà annoncées. Ce climat amélioré devrait, par ailleurs, favoriser la mobilisation de l'aide publique au développement (APD) et attirer davantage les investisseurs étrangers.

La croissance économique s'appuiera d'abord sur les secteurs et filières à fortes valeurs ajoutées déjà citées ci-dessus. Estimée à 5,2% en 2019, le taux de croissance du PIB atteindra 8% en 2023. L'inflation restera maîtrisée, avec un taux se situant autour de 8%. Le dynamisme du commerce se sera davantage renforcé, grâce à une expansion des activités dans les filières à fortes valeurs ajoutées et tournées vers l'exportation.

Les activités seront notamment soutenues par une politique monétaire un peu plus expansionniste, avec des crédits à l'économie plus conséquents et un accès aux crédits davantage plus large et plus facilité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Le cadrage repose également sur une forte amélioration des recettes publiques, grâce notamment à des initiatives volontaristes de renforcement du dispositif de recouvrement fiscal et à des actions étendues de mobilisation des recettes non-fiscales. Le taux de pression fiscale passera de 10,4% (du PIB) en 2019 à 15,4% du PIB en 2023. Les dépenses publiques atteindront 21% du PIB en 2023, avec des dépenses en capital atteignant 10% du PIB. Le déficit public augmentera sensiblement, variant entre 2,3% et 4,6% du PIB sur la période 2019-2022.

Tableau 6 : Perspectives économiques et financières

	2019	2020	2021	2022	2023
PIB par habitant (USD)	542,7	577,6	632,6	695,5	786,1
PIB au prix 2007 (en milliards AR)	51 625,9	58 341,6	67 951,1	79 011,2	91 755,6
Croissance économique (%)	5,2	6,0	7,4	7,8	8,0
Inflation (%)	5,9	8,0	8,5	8,2	8,2
	<i>En pourcentage du PIB</i>				
Niveau de Collecte fiscale / PIB	10,7	12,0	13,2	14,3	15,4
Dépenses totales	17,1	19,5	20,7	21,2	21,5
Déficit public	-2,7	-3,9	-4,2	-4,0	-3,6
Taux d'investissement	21,6	27,7	30,6	32,4	33,8
Public	7,5	9,9	10,1	10,1	10,1
Privé	14,2	17,8	20,5	22,2	23,7
Solde du compte courant (BOP)	-1,3	-1,7	-4,1	-3,3	-4,0
Ratio dette publique / PIB	34,0	33,4	33,4	33,4	33,4

NB : Pour référence, la valeur du PIB par hab. en 2018 est déjà évaluée à 534 USD. Chiffres provisoires de l'INSTAT.

Financement du PEM

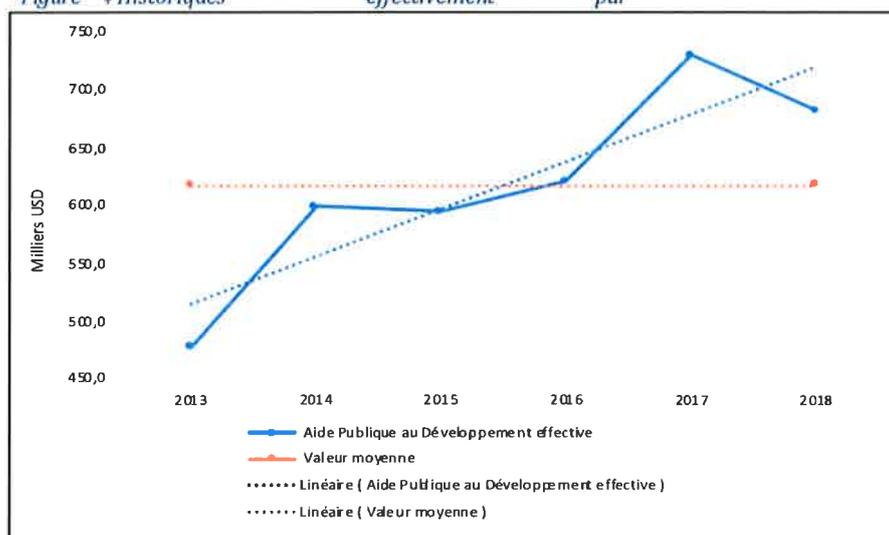
Cout total et sources de financement envisagées

Le financement pour le PEM requiert environ **12 milliards USD** entre 2020-2023. Le PEM sera financé par les ressources propres de l'État à hauteur de 13,17% complémentaires aux ressources émanant des investisseurs privés locaux et internationaux à hauteur de 18,81% du PIB, pour être injecté dans le processus de développement de Madagascar. L'Etat mobilisera les ressources intérieures, ressources fiscales et non fiscales, pour financer son plan de développement. Madagascar compte néanmoins sur la solidarité et les opportunités internationales pour l'aider à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ainsi, les partenariats pour le développement doivent se focaliser sur les mécanismes innovants, alliant les financements concessionnels et non concessionnels à des coûts socialement et économiquement acceptables.

Sur la base des informations disponibles sur l'historique de la coopération au développement, l'on peut supposer la possibilité de mobiliser près de 945 millions USD par an en moyenne pour l'horizon 2020-2023, avec l'hypothèse de l'amélioration des capacités d'absorption et sur la base des engagements sur les projets et programmes actifs lors des récentes années.

En effet, les décaissements effectifs sur les projets et programmes financés par l'aide publique au développement n'ont cessé de croître depuis 2013 et affiche une valeur moyenne de 617 millions USD par an. Avec un taux d'absorption évalué à environ 62%, les engagements ou financement disponible en moyenne par an pendant cette période pourrait être estimé à hauteur de 945 millions USD.

Figure 9 Historiques des Montants effectivement décaissés par les PTF entre 2013 et 2018



Les opportunités de financements alternatifs et innovants existent et feront également l'objet de considération au regard de possibilité offerte par les marchés internationaux de capitaux. Les entreprises pourront bénéficier des solutions de Crowdfunding dont le potentiel en Afrique est énorme avec à une estimation de l'ordre de 2,5 milliards.

A ce titre, le PEM tient compte de l'importance, de bénéficier des avantages des notations souveraines (dettes et crédits), ainsi les activités de plaidoyer financier seront nécessaires.

Création de Fonds

Le PEM prévoit la création de plusieurs fonds pour mettre en œuvre les axes prioritaires.

- Fonds National Foncier
- Fonds National de Péréquation
- Fonds de Solidarités pour Soutenir les Logements Sociaux
- Fonds National pour le Développement Industriel
- Fonds d'Appuis et de Soutien à l'Entrepreneuriat
- Fonds Pétrolier en Amont

- Fonds pour la Promotion de la Destination Madagascar
- Fonds National des Ressources en Eau

Ces fonds seront financés pas le reversement des redevances ou taxes divers.

Principe et modalités de gestion des financements extérieurs

Il importe de préciser que ces financements provenant des partenaires techniques et financiers sont sujets à des conditions auxquelles les autorités gouvernementales sont priées de respecter, conformément aux accords internationaux que Madagascar a adhéré, notamment la « Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide (2005) » et le « Partenariat Mondial pour l'Efficacité de la Coopération au Développement (2011) ».

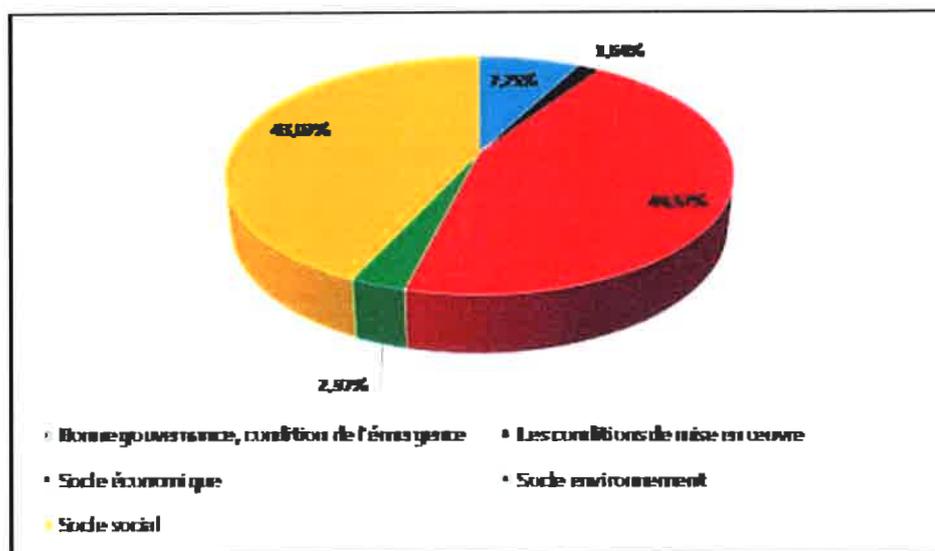
Ces principes sont basés sur les piliers suivants, auxquels le PEM s'engagera à respecter et à faire respecter :

- L'appropriation des priorités de développement: les interventions des PTF ne peuvent être efficace que si elles appuient les priorités exprimées par le Gouvernement;
- L'orientation vers les résultats: nos investissements et nos efforts doivent produire un effet durable de réduction de la pauvreté et des inégalités, de développement pérenne, ainsi que des renforcements des capacités des acteurs concernés.
- L'inclusivité: les partenariats sont ouverts et doivent considérer la société civile, le parlement et le secteur privé, aussi bien dans les phases de planification, de mise en œuvre, et d'évaluation.
- La transparence et redevabilité réciproque : le Gouvernement s'engage à renforcer le dialogue entre les acteurs de développement, à travers des mécanismes de concertation et de dialogue existant.

BESOIN DE FINANCEMENT PAR SOCLE

Un aperçu sur la structure des besoins de financement du PEM révèle que le plan mise davantage sur le socle « croissance accélérée » pour arriver à l'émergence du pays. En effet, 44,5% des besoins de financement concernent la réalisation des Actions Prioritaires visant à renforcer le socle économique, suivi de près par le socle social avec 43% des coûts estimés. Le socle environnement ne concerne que 3% des couts du PEM.

Figure 10 : Coûts du PAP par socle (en Milliers d'Ariary)



	Besoins :	Etat (RPI)	Bailleurs	A rechercher
BONNE GOUVERNANCE, CONDITION DE L'EMERGENCE				
Engagement N°1 : LA PAIX ET LA SECURITE	6 813 666 077	1 791 090 349	35 381 815	4 987 193 914
Engagement N°2 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AVEC TOLERANCE ZERO	14 388 149	14 388 149	-	-
Engagement N°3 : ADMINISTRATION PERFORMANTE, EFFICIENTE ET L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES	2 637 360 633	675 742 861	218 488 188	1 743 129 584
SOCLE SOCIAL : RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN				
Engagement N°4 : UNE EDUCATION POUR TOUS	5 295 530 258	1 469 829 943	116 655 000	3 709 045 315
Engagement N°5 : LA SANTE EST UN DROIT INALIENABLE POUR CHAQUE CITOYEN	5 654 963 502	1 268 420 280	984 976 321	3 401 566 901
Engagement N°6 : L'EMPLOI DECENT POUR TOUS POUR RENDRE LA DIGNITE ET LA FIERTE A CHAQUE CITOYEN	131 184 143	31 044 908	9 264 352	90 874 880
Engagement N°7 : PROMOTION DE L'HABITAT ET MODERNISATION DE MADAGASCAR	40 342 658 934	4 748 210 624	2 484 828 845	33 109 619 455
Engagement N°8 : LE SPORT DOIT ETRE UN TREMPIN POUR PORTER HAUT LA FIERTE NATIONALE / VOILET CULTUREL (ODD 3)	1 213 188 933	364 853 341	3 701 000	844 634 592
SOCLE ECONOMIQUE : CROISSANCE ACCÉLÉRÉE				
Engagement N°9 : L'ENERGIE ET L'EAU POUR TOUS	34 735 607 880	2 765 443 241	17 248 249 000	34 721 915 639
Engagement N°10 : L'INDUSTRIALISATION DE MADAGASCAR (ODD 9)	4 783 319 126	974 003 882	48 356 000	3 760 959 243
Engagement N°11 : L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (ODD 5)	708 100 684	71 994 304	6 760 000	629 346 380
Engagement N°12 : L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE (ODD 2)	14 244 087 092	703 173 350	1 312 395 001	12 228 518 740
SOCLE ENVIRONNEMENT : MADAGASCAR ILE VERTE				
Engagement N°13 : LA GESTION DURABLE ET LA CONSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES	3 629 674 183	450 980 469	304 216 778	2 874 476 936
LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE REUSSIE DEL'EMERGENCE DE MADAGASCAR				
CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	2 003 536 689	761 688 405	213 258 659	1 028 589 626
TOTAL GENERAL	122 207 266 281	16 090 864 118	22 986 530 959	83 129 871 205

BIBLIOGRAPHIE

- Initiative pour l'Émergence de Madagascar, Octobre 2018 ;
- Rapport nation de priorisation des ODD Madagascar, MEP, 2018 ;
- Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, Avril 2015 ;
- Rapport national sur le développement humain Madagascar 2018, Programmes des Nations Unies pour le Développement, sixième édition ;
- Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité, rapport annuel 2018 ;
- Global Peace Index, rapport 2018 de l'IEP ;
- Stratégie nationale d'inclusion financière de Madagascar, édition 2018 ;
- Journal le Monde, Article : la difficile lutte contre le kidnapping, publié mars 2018 ;
- Madagascar, la gestion des investissements publics, Rapport technique, mai 2019 ;
- Évaluation rapide de l'État de préparation au commerce électronique, CNUCED, édition 2019 ;
- World economic outlook, International Monetary Fund, avril 2019 ;
- Une analyse des enjeux façonnant l'avenir de l'Afrique, volume 19 ;
- Perception Corruption Index Transparency International, 2018 ;
- Rapport annuel, Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité, 2018 ;
- Global Peace Index, IEP, rapport 2018 ;
- Lettre de Politique Générale de la Réforme du Secteur de la Sécurité (LPG-RSS), janvier 2016 ;
- Stratégie nationale d'inclusion financière de Madagascar, édition 2018 ;
- Journal le Monde, Article : la difficile lutte contre le kidnapping, mars 2018 ;
- Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement, Madagascar : Évaluation rapide de l'État de préparation au commerce électronique, édition 2019 ;
- World economic outlook, International Monetary Fund, avril 2019 ;
- Bureau de l'économie en chef de la région Afrique, une analyse des enjeux façonnant l'avenir de l'Afrique, volume 19, avril 2019 ;
- Perception Corruption Index 2018, Transparency International, January 2019 ;
- Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, Protected Species, avril 2009 ;
- Programme des Nations Unies pour le Développement Madagascar, Mars 2018 ;
- La Plateforme Humanitaire du Secteur Privé de Madagascar, private sector Humanitarian Plat form Madagascar, juillet 2019 ;
- Enquête périodique auprès des ménages 2010, Institut National de la Statistique ;
- Rapport de Mise en Œuvre des Programmes, Ministère de l'Économie et des Finances, mars 2017 ;
- Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) - MADAGASCAR ;
- Enquête sur la Transition des Jeunes vers la vie Active Madagascar, INSTAT Madagascar, 2016 ;
- Global Economics Prospects Heightened Tensions Subdued Investment, World Bank, June 2019 ;
- World Economic Forum, The Global Gender Gap Report 2016 ;
- Analyse de la viabilité de la dette, 2017.

